



N° 13F0031MIF au catalogue — N° 010

ISSN: 1707-3448

ISBN: 0-662-89162-7

Document de recherche

Révision historique 1997 du Système de comptabilité nationale du Canada

Mesure de la production, de la valeur ajoutée et du PIB au Canada et aux États-Unis : similitudes et différences

par Kishori Lal

Secteur des études analytiques et comptes nationaux
Immeuble R.-H. Coats, 22^e étage, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Toutes les opinions émises par l'auteur de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

**Révision historique 1997 du Système de comptabilité
nationale du Canada**

**Mesure de la production, de la valeur ajoutée et du PIB au
Canada et aux États-Unis : similitudes et différences**

**par
Kishori Lal
Statisticien en chef adjoint associé
Statistique Canada**

13F0031MIF N° 010
ISSN: 1707-3448
ISBN: 0-662-89162-7

Secteur des études analytiques et comptes nationaux
Immeuble R.-H. Coats, 22^e étage, Ottawa, K1A 0T6
Statistics Canada

Comment obtenir d'autres renseignements:
Service national de renseignements: 1 800 263-1136
Renseignements par courriel : linfostats@statcan.ca

Mai 2003

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 13F0031MIE)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Section A : La frontière de la production dans le SCN de 1993, mise en œuvre à venir	
1. Évolution de la frontière de la production jusqu'à l'adoption du SCN de 1993	4
2. Frontière de la production, production illégale	5
3. Valorisation de la construction pour compte propre par les ménages	7
4. Investissement dans les actifs cultivés : bétail, plantations et vergers	8
5. Acquisition d'originaux récréatifs, littéraires ou artistiques	10
6. Acquisition nette de biens d'équipement existants (usagés)	12
7. Valeur de la consommation de capital fixe, séries macro-économiques	13
8. Consommation de capital fixe, branches d'activité	14
Section B : Compte de production pour les secteurs institutionnels, mise en œuvre partielle	
9. Secteur des entreprises	16
10. Secteur des administrations publiques	19
11. Consommation de capital fixe, secteur des administrations publiques	21
12. Secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	22
13. Secteur des ménages	25
Section C : Problèmes d'évaluation et niveau de détail de la branche d'activité, pratiques diverses	
14. Valorisation de la production	26
15. Valorisation de la valeur ajoutée selon la branche d'activité	28
16. Tableaux des ressources et des emplois	31
17. Tableaux symétriques d'entrées-sorties	34
18. Compte de production par branche d'activité	37
19. Longue série chronologique de statistiques sur les branches d'activité	40
20. Divergence statistique	44
Section D : La frontière de la production dans le SCN de 1993, expansion éventuelle	
21. Valorisation des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	45
22. SIFIM pour fonds propres	48
23. Production des banques centrales	50
24. Valorisation des services d'assurance	51
25. Valorisation de la production de services des administrations publiques	55
26. Valorisation des services de défense	57
27. Activités du siège social	59
Conclusions générales	62

Introduction

Le Canada et les États-Unis ont chacun un ensemble très complet de statistiques sur les comptes nationaux et ces ensembles, de façon générale, sont conformes aux lignes directrices révisées touchant la comptabilité nationale adoptées à l'échelle mondiale, soit le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993). Le SCN de 1993 a été produit sous les auspices des Nations Unies, du FMI, de la Commission des communautés européennes, de l'OCDE et de la Banque mondiale. La Commission des communautés européennes et son bureau de la statistique, Eurostat, ont produit un manuel de comptabilité nationale, le Système européen des comptes ou SEC de 1995 (Luxembourg, 1996), applicable à l'échelle de l'Union européenne. Le SEC de 1995 est essentiellement conforme au SCN de 1993 pour ce qui est des définitions, des règles comptables et de la classification. Afin de garantir l'application stricte des dispositions méthodologiques du SEC de 1995, le Conseil de l'union européenne a adopté ce manuel sous forme de règlement du Conseil en 1996, lui donnant ainsi un fondement légal solide. Tous les pays membres de l'Union européenne se conforment au Système européen des comptes, le SEC de 1995, et sont tenus par règlement de s'y conformer. Étant donné cet usage particulier du manuel et vu qu'ils seront mesurés, les concepts dans le SEC de 1995 sont exprimés en termes opérationnels de manière à ce qu'ils soient plus précis, compris de la même façon et appliqués uniformément à l'échelle de l'Union européenne. L'OCDE se sert d'un seul questionnaire conjoint, le Questionnaire SCN 1993/SEC 1995, pour recueillir des données sur les comptes nationaux de tous ses pays membres, des pays de l'Union européenne et d'autres pays, y compris le Canada et les États-Unis.

Nous reconnaissons toute l'importance d'un ensemble de statistiques sur les comptes nationaux permettant des comparaisons internationales entre les pays membres de l'OCDE et particulièrement entre le Canada et les États-Unis, de sorte que les analystes économiques puissent utiliser nos statistiques et tirer des conclusions en toute confiance. Toutefois, il existe des écarts entre le système de comptabilité nationale de l'un et l'autre pays et le SCN de 1993. De plus, les écarts par rapport au SCN de 1993 ne sont pas nécessairement identiques dans les deux pays. Nous tâcherons donc de dresser une liste aussi complète que possible de tous ces écarts, afin de permettre aux utilisateurs de faire des comparaisons utiles des données des comptes nationaux publiés par les deux pays.

Le SCN de 1993 est un vaste cadre reposant sur une séquence de comptes de flux interreliés portant sur divers types d'activités économiques qui ont lieu au cours d'une période donnée. Il débute par le compte de production, le relie au compte des revenus et dépenses, puis au compte de financement du capital et finit par les bilans dans lesquels figurent les valeurs des stocks d'actifs et de passifs des unités ou secteurs institutionnels au début et à la fin de la période.

Au Canada, Statistique Canada est l'unique responsable de toutes les composantes du SCN tandis qu'aux États-Unis, le Bureau of Economic Analysis (BEA) est responsable de la plupart des composantes du SCN. Seul un petit nombre de composantes du SCN sont produites par des organisations autres que le BEA. Ainsi, le Federal Reserve Board produit les comptes financiers et les comptes du bilan ainsi que l'indice de la production industrielle et le Bureau of Labour Statistics compile des estimations sur la main-d'œuvre et la productivité à un niveau détaillé des branches d'activité.

Ce document ne porte que sur des questions qui touchent principalement le compte de production, soit le **niveau** de production, la valeur ajoutée et le PIB, au niveau tant de l'économie dans son ensemble que par branche d'activité ou du secteur, **tous aux prix courants**. Le PIB par habitant, la distribution des paiements de péréquation aux provinces canadiennes, le niveau du PIB évalué périodiquement aux fins du versement de contributions aux organisations internationales, etc., sont autant d'exemples qui montrent pourquoi nous devons veiller à estimer les niveaux correctement. De toute façon, dans la plupart des cas le point de départ pour le calcul des taux de croissance en prix constants est le niveau actuel de production et son détail selon les branches d'activité, le PIB et ses composantes. Les deux pays utilisent des méthodes similaires pour produire des estimations en prix constants. En effet, tous deux utilisent des indices de volume en chaîne de Fisher, qui sont les indices privilégiés par le SCN de 1993; cependant, de toute évidence, ils utilisent pour produire des estimations de volume des déflateurs ainsi que des méthodes d'évaluation directe et d'extrapolation de quantités qui ne sont pas toujours identiques. Ainsi, nos similitudes et nos différences sur les plans de la méthodologie, des conventions, des hypothèses, de la classification, etc., qui influent sur les valeurs aux prix courants influent aussi, mais de façon non identique, sur les séries en prix constants.

Section A : La frontière de la production dans le SCN de 1993, mise en œuvre à venir

Dans la présente section, nous examinons tout d'abord l'évolution de la frontière de la production dans les comptes nationaux avant l'adoption du SCN de 1993. Nous examinons ensuite plus en détail les domaines qui peuvent influencer sensiblement sur le niveau de production, la valeur ajoutée ou le PIB et dans lesquels le système n'est pas encore mis en œuvre au Canada et aux États-Unis.

1. Évolution de la frontière de la production jusqu'à l'adoption du SCN de 1993

Dans toute économie, les activités de production qui se situent à l'intérieur de la frontière de la production dans le système de comptabilité nationale ou qui sont exclues ont un effet immédiat sur le niveau de production et sur la valeur ajoutée. La frontière de la production économique dans la mesure du revenu ou de la richesse d'un pays (ce que nous appelons aujourd'hui les comptes nationaux) n'a cessé d'être modifiée et élargie depuis le temps des physiocrates au XVIII^e siècle. Les physiocrates considéraient que l'agriculture était le seul secteur productif d'une économie, la production des autres secteurs étant sans valeur. Toutefois, au moment de la parution de l'ouvrage fondamental *The Wealth of Nations* (La richesse des nations) d'Adam Smith en 1776, le secteur de la fabrication était aussi considéré comme un secteur productif de l'économie. Jusqu'au début du XX^e siècle, le secteur des services était généralement considéré comme n'étant pas productif. Il a commencé à être reconnu comme secteur productif dans les économies de marché au XX^e siècle. Toutefois, dans le système de comptes des économies planifiées, appelé Système de comptabilité du produit matériel (CPM), les seuls services reconnus comme étant productifs étaient ceux liés à la distribution ou au transport des biens; tous les autres services étaient sans valeur. Depuis les années 50, trois documents ont été publiés par les Nations Unies et d'autres organisations internationales sur la compilation des comptes nationaux des économies de marché, la frontière de la production étant élargie dans chaque nouvelle version. Le CPM a été publié également par les Nations Unies dans les années 70 mais, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, il n'était applicable qu'aux économies planifiées. Il a cessé d'être pertinent lorsque le système central de planification s'est effondré en 1989.

Comme chaque nouvelle version du Système international de comptabilité nationale porte sur un plus grand nombre d'activités que la version précédente, il importe d'examiner la frontière de la production établie dans la dernière version, soit dans le SCN de 1993, ainsi que son application dans les systèmes de comptabilité nationale du Canada et des États-Unis afin de permettre une comparaison utile entre ces deux pays et au niveau international des comptes publiés. Au niveau international, le SCN de 1993 est le principal document utilisé, bien que plusieurs pays aient apporté certaines modifications en l'appliquant à leurs propres comptes.

Comme la frontière de la production dans le SCN est définie par rapport aux activités de production économique, précisons le sens exact de cette expression dans le SCN de 1993. Selon ce dernier, « la production économique peut être définie comme une activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui met en œuvre des entrées (travail, capital, biens et services) dans le but de produire des sorties (biens ou services). Il doit exister une unité institutionnelle qui assume la responsabilité du processus et qui est propriétaire des biens produits ou qui a le droit à être payée ou rémunérée d'une façon ou d'une autre pour les services fournis. Un processus purement naturel sans intervention ni contrôle humain ne constitue pas une production au sens économique. C'est ainsi que l'accroissement incontrôlé des stocks de poissons dans les eaux internationales ne constitue pas une production, au contraire de la pisciculture » (paragraphe 6.15). La frontière de la production dans le SCN de 1993 est la même que la frontière de la production économique sauf que le SCN n'inclut pas la production de services par les ménages pour consommation propre. On peut citer à titre d'exemples de ces services la préparation de repas par les ménages, les soins prodigués aux enfants et aux personnes âgées par d'autres membres du ménage, etc. Il convient de noter que la frontière de la production établie dans le SCN de 1993 a été élargie par rapport au Système de comptabilité nationale des Nations Unies publié en 1968. Dans le SCN de 1968, seuls les produits primaires, habituellement des produits agricoles, produits par les ménages pour consommation propre étaient inclus, tandis que dans le SCN de 1993, la production de tous les biens produits par les ménages pour consommation propre est incluse. L'imputation de la valeur des biens produits par les ménages pour leur propre consommation se limite, tant au Canada qu'aux États-Unis, aux produits agricoles; toutefois, si les biens autres que les produits agricoles, produits par les ménages pour consommation propre, sont négligeables dans ces deux pays, ils pourraient être assez importants dans de nombreux pays en développement.

L'effet des modifications apportées à la frontière de la production ne reste pas le même au fil du temps dans un pays donné et il peut varier de façon très marquée d'un pays à l'autre, selon les institutions en place et le niveau de développement économique. Le développement économique fait que des services auparavant fournis par les ménages peuvent maintenant

être fournis sur le marché et donc inclus dans le SCN, ce qui a pour effet d'augmenter la production et le PIB ainsi que leurs taux de croissance alors qu'il n'y a pas de nouvelle production. De même, des activités comme la prostitution ou le trafic de stupéfiants et certaines activités économiques menées actuellement par des producteurs non autorisés sont des activités économiques, incluses dans le champ de la production dans certains pays et exclues de ce champ dans d'autres. Aussi, il se peut que ces activités aient été exclues au cours de périodes précédentes et qu'elles soient incluses maintenant. Ainsi, les taux de croissance observés présentent un problème pour ce qui est des comparaisons entre périodes et entre pays.

2. Frontière de la production, production illégale

Des activités de production illégales, comme la prostitution ou le trafic de stupéfiants, sont menées dans tous les pays; elles sont plus nombreuses dans certains et moins nombreuses dans d'autres ou peut-être sont-elles perçues ainsi. Historiquement, on a présumé que pareilles activités illégales ne devraient pas être incluses dans la valeur de la production d'un pays, cette production devait représenter le **bien-être** de ses citoyens. Le PIB était un PIB « moral ». Les comptes nationaux n'ont pas perdu leurs valeurs morales dernièrement mais ils ont reconnu qu'il faut inclure toute la production sur le marché dans les comptes nationaux pour que ces derniers soient complets, cohérents et comparables, entre périodes et sur le plan international, et utiles aux fins de l'élaboration de politiques.

2.1 LE SCN de 1993

Il est précisé dans le SCN de 1993 que la production illégale est incluse dans le champ de la production, alors qu'auparavant on supposait que ces activités étaient exclues de ce champ dans le SCN de 1968 puisqu'elles n'y étaient pas mentionnées explicitement. Le SCN de 1993 précise que « malgré les difficultés évidentes que pose la collecte de données sur la production illégale, celle-ci est néanmoins incluse dans le domaine de la production du Système. Il existe deux types de production illégale : a) la production de biens ou de services dont la vente, la distribution ou la possession sont interdites par la loi; b) les activités de production qui sont habituellement légales, mais qui deviennent illégales si elles sont exercées par des producteurs qui n'en n'ont pas l'autorisation (par exemple les personnes pratiquant la médecine sans y être autorisées » (paragraphe 6.30). Le SCN de 1993 présente des arguments solides à l'appui de l'inclusion de ces activités en précisant que « l'enregistrement des ventes et des achats de biens et des services illégaux est nécessaire non seulement pour obtenir une mesure complète de la production et de la consommation, mais aussi pour éviter les erreurs qui risqueraient d'apparaître ailleurs dans les comptes, si les fonds échangés dans ces opérations illégales sont utilisés à d'autres fins... Le non-enregistrement des opérations illégales peut conduire à des erreurs importantes dans le compte financier ainsi que dans le compte externe de certains pays » (paragraphe 6.31). À titre d'exemples d'activités qui peuvent être illégales, mais productives au sens économique, on citera la fabrication et la distribution de stupéfiants, le transport sous forme de contrebande (souvent une forme de production illégale pour compte propre) et des services comme la prostitution.

Il convient de signaler que l'expression « production illégale », telle que définie ci-dessus dans le SCN de 1993, n'est pas synonyme de l'économie dite « souterraine » à laquelle on applique aussi de nombreux autres qualificatifs dont non officielle, clandestine, non comptabilisée, non déclarée et non assujettie à l'impôt. La plupart des activités de production dans l'économie souterraine sont et ont toujours été incluses dans la valeur des comptes nationaux de nombreux pays membres de l'OCDE, principalement en raison des méthodes et des conventions utilisées pour les mesurer. La production illégale n'est qu'une partie de l'économie souterraine et probablement celle qui est la plus difficile à mesurer, ce qui explique pourquoi il en est fait abstraction ou pourquoi on la croyait précédemment exclue de la mesure officielle de la production, tel qu'indiqué ci-dessus.

2.2 La pratique canadienne

La frontière de la production dans le Système canadien de comptabilité nationale (SCNC) est très semblable mais non identique à celle dans le SCN de 1993; la principale différence tient au traitement de la production illégale. Au début des années 90, l'importation au Canada de cigarettes de contrebande des États-Unis se faisait sur une assez grande échelle; il s'agissait en réalité de cigarettes canadiennes exportées aux États-Unis, puis ramenées au Canada en contrebande. On a estimé que cette activité représentait 700 millions de dollars en 1991, 1,1 milliard de dollars en 1992, 2 milliards de dollars en 1993, 800 millions de dollars en 1994 et seulement 200 millions de dollars en 1995. Les valeurs des importations et de la consommation des ménages ont été changées dans les comptes publiés. Cette activité avait beaucoup diminué en 1995, la baisse des taxes sur les cigarettes ayant rendu leur contrebande peu rentable. Outre cela, nous n'avons inclus aucune valeur pour d'autres activités illégales comme le trafic de stupéfiants et la prostitution. Ces activités ont lieu au Canada, de sorte que leur imputer une valeur nulle représente un problème. La question de savoir quelle est l'importance de ces activités et

si leur croissance a été plus rapide ou plus lente que celle du reste de l'économie a une incidence sur les estimations publiées des niveaux de production et des taux de croissance. Le SCNC a examiné cette question et publié en 1994 un document intitulé *La dimension de l'économie souterraine au Canada* (n° 13-603 au catalogue) dans lequel, selon la meilleure estimation, la production illégale représentait tout au plus 1 % du PIB.

Parmi les pays de l'OCDE, à notre connaissance, jusqu'ici seule la Finlande a inclus une estimation du produit de la prostitution dans ses comptes. En Finlande, les services de prostitution représentent à peine un trentième d'un pour cent des dépenses de consommation finale des ménages. En supposant que les attitudes des Canadiens à l'égard des services de prostitution et leurs dépenses au titre de ces services sont semblables à celles en Finlande, nous pourrions ajouter environ 200 millions de dollars à nos dépenses des ménages et à notre PIB pour l'année 2000. Une quantité assez importante de stupéfiants est probablement importée, ainsi nous omettons probablement à la fois des importations et la consommation intérieure, sans que cela ait une incidence sur le PIB. Toutefois, les trafiquants au Canada imposent d'importantes marges commerciales sur les stupéfiants importés et nous n'avons pas d'estimation explicite pour cette activité, de sorte qu'elle pourrait ne pas être comptabilisée; cependant, même dans ce cas, une partie de cette activité non prise en compte pourrait être incluse implicitement dans notre divergence statistique.

Comme il est indiqué ci-dessus, l'expression « production illégale » n'est pas synonyme des activités de production dans l'économie souterraine. La plus grande partie de l'économie souterraine est couverte au Canada à cause de la façon dont nous utilisons nos méthodes, nos procédures de rapprochement, nos conventions, les imputations particulières faites à nos estimations enregistrées, etc. À nouveau, le lecteur peut se reporter à notre document intitulé *La dimension de l'économie souterraine au Canada*, Études de comptabilité nationale, mentionnée ci-dessus. Statistique Canada compile le PIB selon trois méthodes indépendantes les unes des autres, les tableaux annuels d'entrées-sorties fournissant les points repères pour les estimations, de sorte que toute activité significative non comptabilisée selon l'une des méthodes l'est généralement selon une autre, et l'équilibrage des biens et services à un niveau très détaillé dans les tableaux d'entrées-sorties garantit le caractère exhaustif de nos mesures. Très peu de pays ont un ensemble aussi complet de méthodes de calcul du PIB. Certains utilisateurs nous demandent si nous couvrons intégralement les activités des Premières Nations au Canada. La plupart des membres des Premières Nations vivent et travaillent dans les mêmes collectivités que d'autres Canadiens et leurs activités économiques sont couvertes exactement de la même façon que celles des autres Canadiens. Environ 250 000 membres des Premières Nations vivent dans des réserves indiennes. Ils peuvent produire certains produits et les vendre sur le marché hors-réserve et acheter des produits de nouveau sur le marché hors-réserve; dans l'un et l'autre cas, ces opérations sont couvertes par nos enquêtes courantes et sont prises en compte dans l'équilibrage des biens et services aux fins des tableaux d'entrées-sorties. Ils peuvent aussi produire des biens qui sont consommés entièrement dans les réserves, qui peuvent comprendre les produits de la chasse et de la pêche pour consommation propre et qui, fort probablement, ne sont pas comptabilisés puisque nous n'avons pas d'imputation précise de leur valeur. Nous n'avons pas d'estimation ferme de l'importance de leur valeur, mais nous pouvons faire une supposition à partir de notre imputation pour les produits agricoles qui sont produits et consommés par les ménages agricoles. Dans le cas de l'agriculture, nous avons imputé la valeur des produits agricoles consommés par les agriculteurs et cette valeur est inférieure à 200 millions de dollars pour la période en cours. La valeur des produits de la chasse et de la pêche pour consommation propre sur les réserves est fort probablement inférieure à la valeur imputée de la production agricole. Par conséquent, les activités que nous risquons d'omettre sont relativement peu importantes et statistiquement non significatives pour l'économie dans son ensemble.

2.3 La pratique aux États-Unis

Les activités illégales telles que définies dans le SCN de 1993 sont également exclues des comptes nationaux des États-Unis. À nouveau, il convient de signaler que la production liée aux activités illégales ne représente qu'une partie de l'économie souterraine et que la plupart des activités qui font partie de l'économie souterraine sont incluses dans la valeur publiée de la production et du PIB aux États-Unis. Le BEA a examiné cette question au milieu des années 80 et a publié plusieurs articles sur ce sujet dans son *Survey of Current Business* (Carol Carson, mai et juin 1984, Robert Parker, juin 1984, et Frank de Leeuw, mars 1985), signalant l'importance matérielle de ces activités et la façon dont elles sont incluses dans les chiffres officiels. De plus, le BEA a rédigé en 2002 une mise à jour des travaux sur l'économie souterraine à l'intention de la Commission économique pour l'Europe. Il n'y a aucune raison de croire que l'ampleur des activités illégales aux États-Unis diffère sensiblement de celle au Canada; selon la meilleure estimation, il s'agit d'environ 1 %.

Pour achever la discussion sur la contrebande de cigarettes au Canada, signalons qu'aucun rajustement n'a été apporté aux États-Unis. Les exportations de cigarettes du Canada ont été enregistrées aux États-Unis comme des importations du Canada mais leur réexportation subséquente a été enregistrée comme étant destinée vers un pays tiers, non vers le Canada.

Nous avons donc dû rajuster nos importations en provenance des États-Unis de manière à ce qu'elles concordent avec notre allocation de la contrebande à la consommation des ménages.

2.4 Conclusions

Il est rassurant de constater que la frontière de la production dans le SCN est presque identique au Canada et aux États-Unis. Les comptes des deux pays n'incluent pas **explicitement** les activités de production illégales comme la prostitution ou le trafic de stupéfiants et la valeur de cette production n'est pas très élevée dans l'un ni dans l'autre pays. Il est fort possible que certaines de ces activités soient **implicitement** incluses dans les comptes dans une série de données diverses ou dans la divergence statistique entre les deux volets — revenus et dépenses — du PIB. Il faudra bien élaborer un jour des estimations explicites des activités de production illégales, puisque ces activités ont lieu. En outre, les pays statistiquement développés, comme le Canada et les États-Unis, devraient faire un effort pour se conformer à la recommandation du SCN de 1993 à ce sujet afin d'encourager certains autres pays où ces activités sont importantes de faire de même.

3. Valorisation de la construction pour compte propre par les ménages

Les ménages procèdent à la construction de leurs propres logements ou d'autres bâtiments pour leur propre usage, apportent des améliorations structurelles à des bâtiments ou des logements existants ou encore les agrandissent. Habituellement, les ménages achètent les matériaux nécessaires sur le marché et fournissent leur propre main-d'œuvre pour effectuer les travaux. Cette activité des ménages se situe à l'intérieur de la frontière de la production dans le SCN. La construction pour compte propre par les ménages représente une proportion significative de l'ensemble des logements résidentiels et autres bâtiments dans la plupart des économies, proportion qui augmente dans les économies moins développées.

3.1 SCN de 1993

Le SCN de 1993 recommande d'imputer la valeur de cette production selon les prix de produits similaires vendus sur le marché (paragraphe 4.147). Il précise en outre qu'«il sera généralement nécessaire de valoriser la production pour compte propre sur la base des coûts encourus, car il est peu probable que puisse être directement valorisé un projet de construction individuel et spécifique non destiné à la vente. Lorsqu'une entreprise érige une construction pour son propre compte, il est facile d'obtenir les informations nécessaires sur ses coûts, mais ce n'est pas le cas pour la construction de logements par les ménages ni pour les constructions collectives entreprises pour le bénéfice de la communauté par des associations informelles ou des groupes de ménages. Il est probable que la plupart des entrées des projets de construction collective, y compris la main-d'œuvre, soient fournies gratuitement, si bien que même la valorisation des entrées peut poser un problème. La main-d'œuvre non rémunérée pouvant représenter une part importante des entrées, il est important d'en estimer la valeur en utilisant les taux de salaires payés pour des travaux analogues sur les marchés locaux du travail. Même s'il peut être difficile de trouver un taux de salaire approprié, cela l'est certainement moins que d'essayer de valoriser directement un projet de construction déterminé » (paragraphe 6.86). Le SCN de 1993 souligne le même principe d'évaluation (voir le paragraphe 10.78) lorsqu'il précise que la valeur des constructions finies sera fortement sous-estimée si la valeur de la main-d'œuvre familiale non rémunérée n'est pas incluse. Les lignes directrices du SEC de 1995 sont similaires à celles du SCN de 1993. Il convient de signaler qu'un agrandissement identique de deux logements dans la même localité, l'un construit par un entrepreneur de construction et l'autre, par le ménage qui a fourni sa propre main-d'œuvre, doit être évalué de la même façon au titre de l'investissement en capital puisque les services fournis sont identiques.

3.2 La pratique canadienne

Au Canada, et fort probablement dans les autres pays membres de l'OCDE, les nouveaux bâtiments résidentiels sont généralement construits par des entrepreneurs de construction tandis que les ménages habituellement effectuent leurs propres améliorations et modifications. Les améliorations et modifications représentent une proportion très considérable, soit environ 32 % et les coûts de transfert de propriété, environ 17 % de la valeur totale des bâtiments résidentiels dans le SCNC. De plus, les améliorations et les modifications effectuées par les propriétaires (logements occupés par le propriétaire) représentent la plus grande partie des améliorations et modifications apportées, soit environ 75 %. De nombreuses sources sont utilisées pour estimer les améliorations et les modifications, dont l'Enquête sur les dépenses des ménages, l'Enquête sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants, les données sur les permis de construire et l'Enquête de l'industrie de la location et de la gestion de biens immobiliers. On estime que les deux tiers des améliorations et modifications sont effectuées par des entrepreneurs et le reste, par des ménages qui fournissent leur propre main-d'œuvre. Au Canada, nous n'avons pas imputé de valeur à la main-d'œuvre fournie par les ménages.

Par exemple, notre estimation approximative pour 1997 de la valeur des modifications et améliorations effectuées par les ménages, propriétaires-occupants, est de 2,4 milliards de dollars alors que la valeur totale de la construction résidentielle est de 30 milliards de dollars dans les comptes nationaux. Les améliorations et modifications représentent 32 % de cette valeur totale de 30 milliards de dollars, 75 % de ces modifications sont apportées à des logements occupés par le propriétaire et le tiers de ces travaux sont effectués par les propriétaires-occupants qui fournissent leur propre main-d'œuvre. Typiquement, le ratio de la main-d'œuvre aux matériaux dans pareils travaux de construction est de un à un, de sorte qu'il manque peut-être dans nos comptes une valeur imputée de la main-d'œuvre de 2,4 milliards de dollars en 1997, soit environ 8 % de la valeur totale de la construction résidentielle.

3.3 La pratique aux États-Unis

Contrairement au Canada, les comptes du BEA comprennent une imputation pour la main-d'œuvre fournie pour compte propre par les propriétaires-occupants, mais seulement dans le cas des nouvelles maisons individuelles. Il n'y a pas d'imputation pour la main-d'œuvre fournie par les propriétaires-occupants au titre d'améliorations et de rénovations. Bien entendu, les coûts directs des matériaux et des fournitures sont toujours ajoutés aux coûts de construction pour compte propre par les propriétaires-occupants. La pratique du BEA qui consiste à inclure une imputation de la main-d'œuvre dans le cas des nouveaux logements construits par le propriétaire, mais non des améliorations, reflète les méthodes employées par le Census Bureau pour préparer les données de source pour la construction. La valeur de cette main-d'œuvre imputée est de 8,2 milliards de dollars US pour 2001, soit une valeur proportionnellement beaucoup plus petite que celle proposée pour l'imputation canadienne puisqu'elle ne comprend pas l'imputation de la main-d'œuvre au titre des améliorations qui sont à forte intensité de main-d'œuvre.

3.4 Conclusions

Au Canada, aucune imputation n'est effectuée pour la valeur de la main-d'œuvre fournie par les propriétaires pour apporter des améliorations et des modifications à leurs propres bâtiments résidentiels et aux États-Unis, la valeur de l'imputation se limite à celle des nouvelles maisons individuelles, bien que le SCN de 1993 et le SEC 1995 recommandent tous deux d'imputer la pleine valeur de la main-d'œuvre fournie pour compte propre. Les pays membres de l'Union européenne se conforment au SEC 1995 selon lequel ils sont tenus d'inclure une estimation de la valeur de la main-d'œuvre non rémunérée fournie par les ménages au titre de la construction pour compte propre. Nous croyons savoir que l'Australie impute également une telle valeur dans sa série de données sur les investissements au titre de la construction résidentielle. Lorsque nous aurons mis en œuvre la recommandation du SCN de 1993, la valeur ajoutée dans l'industrie de la construction augmentera du montant estimatif de la main-d'œuvre fournie pour compte propre (classé comme revenu mixte), la valeur de la construction résidentielle accusant une augmentation identique. On estime que la valeur de la construction résidentielle au Canada augmentera alors d'environ 8 % tandis que le niveau du PIB augmentera d'environ les trois dixièmes de 1 %, un peu moins toutefois aux États-Unis étant donné que certaines imputations sont déjà effectuées dans ce pays.

4. Investissement dans les actifs cultivés : bétail, plantations et vergers

En théorie économique, en comptabilité nationale et, de façon générale, en comptabilité d'entreprise, il est généralement convenu que les produits utilisés de façon répétée ou continue pendant une durée d'au moins un an pour produire d'autres biens et services devraient être classés comme biens d'équipement. Dans les comptes nationaux, les bâtiments, les machines et l'équipement ont toujours été classés comme biens d'équipement puisqu'ils sont utilisés constamment au cours de longues périodes pour produire d'autres biens et services. Dans le secteur agricole, l'investissement dans les actifs cultivés comme le bétail, les plantations et les vergers est considérable; pourtant, pour des raisons inconnues, avant l'adoption du SCN de 1993, ces investissements n'étaient pas considérés comme des immobilisations dans les manuels internationaux de comptabilité nationale.

4.1 Le SCN de 1993

Dans le SCN de 1993, la frontière de l'actif a été élargie de manière à l'aligner davantage sur la théorie économique et la réalité, de sorte qu'elle inclut maintenant les investissements dans les actifs cultivés à titre d'immobilisations. Selon le SCN de 1993, « les actifs cultivés comprennent le bétail et les arbres qui sont utilisés de façon répétée ou continue pendant une durée supérieure à un an pour produire d'autres biens et services. Ainsi, le bétail qui continue d'être utilisé dans la production année après année constitue un actif fixe. Il comprend, par exemple, les animaux d'élevage, le bétail laitier, les moutons élevés pour la laine et les animaux de trait. Par contre, les animaux élevés pour être abattu, y compris les volailles,

ne sont pas des actifs fixes. Dans le même ordre d'idée, les arbres (y compris les arbustes) qui sont cultivés en plantations pour les produits qu'ils fournissent année après année — comme les arbres fruitiers, les vignes, les hévéas ou les palmiers — sont des actifs fixes. Par contre, les arbres plantés pour le bois qui ne donnent un produit fini qu'une fois abattus, ne sont pas des actifs fixes, pas plus que ne sont des actifs fixes les céréales ou les légumes qui ne donnent lieu qu'à une seule récolte » (paragraphe 10.83). Capitaliser ce bétail et ces arbres comme des actifs cultivés plutôt que traiter les dépenses à leur titre comme dépenses de consommation intermédiaire ajoute à la valeur de la production et au PIB, tant pour le secteur de l'agriculture que pour l'ensemble de l'économie. Sa signification économique diffère sans doute énormément d'un pays à l'autre, de même que d'une région à l'autre d'un même pays. Par exemple, les moutons élevés pour leur laine sont très importants en Australie et en Écosse, les vignobles sont importants en Californie, en France, en Italie, en Ontario (régions du Niagara) et en Colombie-Britannique au Canada, et ainsi de suite. Il faut donc bien connaître l'application de ces lignes directrices dans les divers pays afin de permettre une analyse utile de leur rendement et des comparaisons entre pays.

4.2 La pratique canadienne

Nous appuyons sans réserve la recommandation du SCN de 1993 à cet égard. Toutefois, nous ne l'avons pas encore mise en œuvre, principalement parce que les actifs cultivés n'ont jamais été inclus dans la série de données sur le stock de capital, ce qui ne constitue pas un motif valable. Toutes les dépenses associées à l'élevage d'animaux de reproduction et de bovins laitiers sont actuellement intégrées aux dépenses associées à l'élevage de bovins de boucherie. La valeur des animaux non encore abattus est ajoutée à la valeur des bovins laitiers et des animaux de reproduction dans l'accumulation des stocks dans la demande finale dans le SCNC. Les bovins laitiers et les animaux de reproduction ne sont pas capitalisés. De même, la production des arbres fruitiers dans les vignobles et autres exploitations agricoles n'est pas montrée et toutes les dépenses associées à la culture de ces arbres sont intégrées aux autres dépenses de consommation intermédiaire pour la production de fruits. Aucune formation de capital n'est enregistrée pour les arbres fruitiers.

Il faudra apporter les changements suivants pour se conformer aux lignes directrices du SCN de 1993 :

- a) Il faudra séparer les dépenses associées à l'élevage des animaux de reproduction (qui comprennent les bovins laitiers ainsi que les animaux de reproduction) de celles au titre de l'élevage d'animaux pour l'abattage.
- b) Dans les stocks de bétail, il faudra séparer la valeur des animaux de reproduction de celle des animaux élevés pour l'abattage et ajouter les animaux de reproduction comme formation de capital.
- c) Il faudra séparer les dépenses associées à la culture de fruits de celles associées à la culture d'arbres fruitiers.
- d) Un nouveau compte de production pour compte propre d'arbres fruitiers sera créé et cette production sera enregistrée comme formation brute de capital fixe dans la demande finale.
- e) Les taux de consommation de capital fixe (CCF) devront être estimés pour les animaux de reproduction ainsi que pour les arbres fruitiers afin d'être comptabilisés comme dépenses au titre de la CCF dans la valeur ajoutée de l'agriculture.

Ces changements donneront les résultats suivants :

- a) La formation brute de capital fixe pour les animaux de reproduction augmentera du montant correspondant à la valeur de leur production, contrebalancée par une diminution identique de la valeur de l'accumulation des stocks de bétail dans la demande finale.
- b) La formation brute de capital fixe pour les arbres fruitiers augmentera d'un montant correspondant à la valeur de la nouvelle production pour compte propre.
- c) La valeur ajoutée brute en agriculture ne changera pas par suite de la modification apportée au traitement des animaux de reproduction mais la valeur ajoutée nette diminuera du montant correspondant à l'augmentation du montant de la consommation de capital fixe pour les animaux de reproduction.
- d) La production agricole et la valeur ajoutée brute augmenteront en agriculture du montant correspondant à la valeur de la production pour compte propre des arbres fruitiers. La consommation de capital fixe des arbres fruitiers augmentera et sera ajoutée au secteur de l'agriculture.

Pour récapituler, les dépenses au titre des actifs cultivés ne sont pas traitées comme des investissements dans l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et en réparations de Statistique Canada, ni comme formation brute de capital fixe dans le SCNC. L'importance de ces actifs cultivés diffère selon la province et le territoire, ajoutant à la difficulté des comparaisons interprovinciales. Par exemple, l'industrie laitière est plus importante au Québec et les vergers sont plus importants en Ontario et en Colombie-Britannique par rapport aux autres provinces.

Nous avons examiné de nouveau les renseignements recueillis et publiés par notre Division de l'agriculture concernant la valeur des animaux de reproduction. En décembre 2001, la valeur des animaux de reproduction déclarée s'établissait à 9 368 millions de dollars et celle du stock des animaux élevés pour l'abattage, à 6 232 millions de dollars; ces données sont recueillies annuellement (pour plus de détails, voir la publication *Statistiques économiques agricoles*, n° 21-603 au catalogue, tableaux sur le bilan du secteur agricole). Habituellement, les bovins laitiers produisent du lait pendant six ou sept ans après avoir atteint l'âge de deux ans, de sorte que nous disposons d'une bonne base pour calculer leur taux de dépréciation. Nous pouvons ainsi établir des estimations de la formation brute de capital fixe pour les animaux de reproduction et leurs taux de dépréciation, mais il faudra peut-être affecter des ressources à l'élaboration de méthodes et de conventions pour séparer les dépenses d'élevage d'animaux de reproduction de celles associées à l'élevage d'animaux pour l'abattage. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, ces changements n'auront pas d'incidence sur la valeur ajoutée brute.

Il n'y a pas de renseignements facilement accessibles sur la valeur de la production pour compte propre d'arbres fruitiers et les dépenses qui y sont associées. Procédons toutefois à certaines estimations approximatives du capital supplémentaire et de son incidence sur la valeur ajoutée. Au Canada, la valeur de la production de fruits frais représente environ 2,5 milliards de dollars au cours des dernières années. Supposons que les arbres fruitiers, s'ils sont bien maintenus, produisent des fruits pendant environ 10 ans. Supposons que le coût de maintien de ces arbres représente environ 0,5 milliard de dollars, de sorte que le rendement net des arbres fruitiers s'élève à 2 milliards de dollars. En supposant un taux d'escompte de 8 à 10 %, la valeur marchande de ces arbres s'élèverait à environ 10 milliards de dollars. La consommation de capital représenterait environ 1 milliard de dollars, de sorte que la valeur ajoutée augmentera d'environ 1 milliard de dollars par an, si nous nous conformons à la ligne directrice du SCN de 1993 dans ce cas.

4.3 La pratique aux États-Unis

Aux États-Unis comme au Canada, les actifs cultivés ne sont pas capitalisés dans les comptes nationaux, principalement pour des raisons d'ordre statistique, de sorte que leur PIB global et le PIB de leur secteur agricole sont sous-estimés d'un montant correspondant à la valeur des nouveaux investissements dans les arbres fruitiers. À nouveau, l'importance sur le plan économique de ces activités varie énormément d'un État à l'autre.

4.4 Conclusions

Au Canada, nous disposons de données permettant de produire des estimations de l'investissement dans les animaux de reproduction mais les dépenses associées à l'élevage d'animaux de reproduction sont intégrées à celles associées à l'élevage d'animaux pour l'abattage. De plus, les dépenses associées à la cultivation de vergers ne peuvent être séparées des dépenses associées à la culture de fruits. La situation aux États-Unis est assez semblable. À notre avis, il serait utile de se conformer aux lignes directrices du SCN de 1993 dans ce domaine. Selon notre estimation approximative, traiter les actifs cultivés comme un investissement aurait pour effet d'ajouter environ 1 milliard de dollars à la fois à la valeur ajoutée et à l'investissement au titre de l'agriculture au Canada. Comme la valeur des actifs cultivés serait assez importante, particulièrement pour l'agriculture et pour les comptes régionaux où ces activités sont importantes, il serait utile de tenir des discussions conjointes avec le BEA pour mettre en commun nos compétences spécialisées et élaborer une méthode commune pour procéder aux estimations.

5. Acquisition d'originaux récréatifs, littéraires ou artistiques

L'acquisition d'œuvres originales récréatives, littéraires ou artistiques n'était pas considérée comme de la formation brute de capital fixe et, d'ailleurs, aucun produit intangible n'était considéré comme un actif immobilisé selon le manuel du système international de comptabilité nationale avant l'adoption du SCN de 1993. Selon le SCN de 1968, seuls les actifs corporels tels les immeubles, les machines et le matériel, entraient dans la formation brute de capital fixe.

5.1 SCN de 1993

La frontière des éléments d'actif du SCN de 1993 a été élargie de manière à l'aligner davantage sur la théorie économique. Plusieurs groupes d'actifs incorporels ont été ajoutés : la prospection minière, les logiciels, les œuvres originales récréatives, littéraires ou artistiques et d'autres actifs fixes incorporels (voir le paragraphe 10.34 b). Les dépenses au titre de la prospection minière et de logiciels informatiques font maintenant partie de l'investissement et du stock de capital dans les comptes nationaux des États-Unis et du Canada. La production et la valeur ajoutée ont toutes deux accusé une augmentation considérable correspondant au montant du nouvel investissement reconnu dans les comptes.

La classification d'originaux récréatifs, littéraires ou artistiques comme des éléments de formation brute de capital fixe constitue probablement le tout dernier élargissement de la frontière des éléments d'actif dans les comptes nationaux. Selon le SCN de 1993, « les originaux sont les films, les enregistrements sonores, les manuscrits, les bandes magnétiques, les modèles, etc., originaux sur lesquels sont enregistrés ou dans lesquels sont incarnés des œuvres dramatiques, des programmes de radio ou de télévision, des concerts, des événements sportifs, des œuvres littéraires ou artistiques, etc. » (paragraphe 10.94). Il précise en outre « l'acquisition d'une œuvre originale constitue une formation brute de capital fixe. L'original est souvent conservé par son producteur, mais il peut aussi être vendu, après qu'il a été produit, pour être exploité par une autre unité. Quand il est vendu, la formation brute de capital fixe est mesurée par le prix payé par l'acheteur pour acquérir l'actif. S'il n'est pas vendu, ... il faut éventuellement valoriser l'original par ses coûts de production, comme c'est le cas de nombreux autres types de productions destinées à la propre formation brute de capital fixe » (paragraphe 10.95).

Lorsqu'un produit est reconnu comme constituant un actif immobilisé, il faut déterminer sa durée de vie pour calculer son taux de dépréciation ou de consommation, aux fins de la détermination de la valeur ajoutée brute dans la branche d'activité utilisatrice. Habituellement, les œuvres originales sont protégées par le droit d'auteur durant une période assez longue. Lorsqu'un utilisateur achète le droit d'auteur pour une période d'au moins un an, il acquiert de ce fait un actif qui doit être reconnu. Il n'a pas encore été décidé comment reconnaître et évaluer les licences et les droits d'auteur applicables à l'utilisation d'actifs incorporels comme des œuvres originales. Il s'agit d'un débat semblable à celui sur la façon de procéder pour évaluer les licences d'utilisation de spectres électromagnétiques pour l'exploitation de systèmes radiotéléphoniques mobiles. Le groupe de travail sur la capitalisation des logiciels établi à la réunion des Experts de la comptabilité nationale de l'OCDE tenue en octobre 2001 a recommandé que les originaux des logiciels soient reconnus comme étant des actifs immobilisés.

5.2 La pratique canadienne

Les originaux récréatifs, littéraires ou artistiques ne sont pas reconnus comme actifs immobilisés dans le SCNC. Nous n'avons pas une importante industrie du spectacle comme celle qui existe à Hollywood, mais nous avons l'Office national du film et la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne ainsi que certaines entreprises du secteur privé qui participent à la réalisation de films. Nous avons de nombreux chanteurs, auteurs-compositeurs de chansons et auteurs bien connus. Toutefois, on peut certainement supposer que l'importance économique des originaux récréatifs de l'industrie cinématographique est bien supérieure à celle des originaux littéraires ou artistiques au Canada. Les dépenses annuelles de l'Office national du film et de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne s'établissent dernièrement à quelque 200 millions de dollars. La plupart de ces dépenses au titre du développement de films au Canada sont imputées au compte des dépenses de l'industrie culturelle et de celles du spectacle et ne sont pas capitalisées. Nous n'avons pas actuellement d'autres informations financières permettant de déterminer la valeur de la production de ces originaux par le secteur privé et par nos chanteurs, auteurs-compositeurs de chansons et auteurs. Selon notre estimation approximative, les dépenses annuelles totales ne dépassent probablement pas 500 millions de dollars. Si nous avons imputé ces dépenses à la production d'actifs immobilisés conformément au SCN de 1993, la valeur ajoutée dans l'industrie culturelle et dans celle du spectacle aurait accusé une augmentation correspondant à la valeur de ce nouvel investissement, soit d'environ 500 millions de dollars.

5.3 La pratique aux États-Unis

Comme au Canada, l'acquisition d'originaux récréatifs, littéraires ou artistiques n'est pas capitalisée actuellement. La production de films, d'émissions télévisées et d'enregistrements sonores est importante dans l'économie américaine et si les lignes directrices du SCN de 1993 étaient mises en vigueur, le niveau de la valeur ajoutée dans l'industrie culturelle et dans celle du spectacle et le PIB pour l'ensemble de l'économie accuseraient une augmentation correspondant à la valeur de cet investissement. Nous croyons savoir que le BEA entend entreprendre des recherches sur cette question après sa prochaine révision complète en 2003.

5.4 Conclusions

À la suite de la mise en œuvre de la recommandation du SCN de 1993 dans ce domaine, le niveau de la valeur ajoutée dans l'industrie culturelle et dans celle du spectacle et le PIB global augmenteront dans les deux pays, soit d'environ 500 millions de dollars au Canada et de sensiblement plus de dix fois cette valeur aux États-Unis. Il convient de faire des recherches dans ce domaine pour élaborer une méthode fiable, acceptable et transparente d'estimation de la valeur de tels originaux et de partager les résultats avec des collègues dans d'autres pays. Il sera donc utile de participer à des discussions conjointes avec

le BEA afin de mettre en commun nos connaissances spécialisées et d'élaborer une méthode commune de calcul de ces estimations. L'importance des activités associées à pareils originaux est répartie de façon inégale entre les provinces au Canada et, bien entendu, entre les divers pays. Ainsi, son exclusion constitue une autre mise en garde quant à la fiabilité et à l'exactitude des séries du PIB publiées au niveau international.

6. Acquisition nette de biens d'équipement existants (usagés)

La formation de capital est un poste très important dans les comptes nationaux : il s'agit d'une composante importante du PIB; elle cumule le stock de capital et la consommation de capital fixe tiré du stock de capital, encore une fois une composante significative de la valeur ajoutée brute. Il convient de s'entendre sur une méthode de traitement des biens d'équipement usagés dans la mesure de la formation de capital, étant donné que les pratiques diffèrent au niveau de l'économie dans son ensemble ainsi que selon les branches d'activité ou les secteurs.

6.1 Le SCN de 1993

Le SCN de 1993 définit « la formation brute de capital fixe comme étant égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes corporels ou incorporels nouveaux ou existants, les améliorations majeures apportées aux actifs corporels non produits et les coûts associés au transfert de propriété des actifs non produits » (voir le paragraphe 10.33). Il n'y a pas d'ambiguïté sur cette question dans les lignes directrices du SCN.

6.2 La pratique canadienne

Au niveau de l'économie dans son ensemble, notre traitement des biens d'équipement existants ou usagés est conforme au SCN de 1993. Les biens usagés importés acquis par les entreprises sont ajoutés à leur formation brute de capital fixe et la valeur des biens d'équipement usagés exportés par les entreprises est retranchée de leur formation brute de capital, tel qu'il est recommandé dans le SCN de 1993. De même, au niveau sectoriel, les ventes de véhicules d'occasion par les entreprises et les administrations publiques au secteur des ménages sont retranchées de leur investissement en capital durant la période où ces opérations ont lieu et sont ajoutées à la consommation des ménages. À nouveau, ce traitement est conforme à celui recommandé dans le SCN de 1993. Toutefois, lorsqu'une entreprise vend ses biens d'équipement usagés à une autre entreprise ou acquiert des biens d'équipement usagés d'une autre entreprise, ces opérations ne sont pas prises en compte dans la mesure de la formation de capital **par la branche d'activité**. Lorsqu'une entreprise n'achète que des biens usagés pour produire quelque chose, elle est traitée actuellement comme si elle n'avait pas de capital. D'autre part, lorsqu'une entreprise vend ses biens usagés et qu'elle n'a plus de capital, elle est traitée comme si elle possédait encore tout le capital qu'elle avait auparavant. Cette convention dans la mesure de l'investissement en capital et ultérieurement du stock de capital est appliquée par la Division de l'investissement et du stock de capital ainsi qu'au SCNC. Notre traitement des biens d'équipement usagés des branches d'activité n'est donc conforme ni au traitement recommandé dans le SCN de 1993, ni aux principes de comptabilité d'entreprise.

6.3 La pratique aux États-Unis

Comme au Canada, les acquisitions nettes de biens d'équipement existants (usagés) au niveau de l'économie dans son ensemble et au niveau sectoriel sont traitées conformément aux recommandations du SCN de 1993. Selon le BEA, les données de base, souvent, ne lui permettent pas de recenser séparément les opérations mettant en cause des biens usagés au niveau de la branche d'activité; il en est de même au Canada.

6.4 Conclusions

Aux États-Unis comme au Canada, la pratique actuelle qui consiste à ne pas tenir compte des ventes et des achats de biens d'équipement existants au niveau de la branche d'activité dans le secteur des entreprises n'est conforme ni au SCN de 1993 ni aux principes de comptabilité d'entreprise. Par conséquent, l'estimation du stock de capital par branche d'activité peut être incorrecte dans l'un et l'autre pays. Notre pratique actuelle n'a pas d'incidence sur la valeur ajoutée brute totale ou selon la branche, mais elle a deux conséquences graves : a) l'estimation incorrecte du stock de capital par branche d'activité aboutit à des erreurs dans le calcul des estimations de la productivité multifactorielle par branche d'activité et b) elle aboutit à des estimations incorrectes de la consommation de capital fixe par branche d'activité, ce qui donne une valeur ajoutée nette par branche incorrecte.

7. Valeur de la consommation de capital fixe, séries macro-économiques

La valeur de la consommation de capital fixe est un important élément du PIB ou de la valeur ajoutée brute par secteur ou par branche d'activité. On parle aussi à ce titre de dépréciation ou de provision pour consommation de capital. Ce poste représente à lui seul environ 13 % du PIB au Canada et sa valeur est plus élevée que celle de n'importe lequel des postes biens connus suivants du PIB : bénéfices, revenus de placements, revenu net des entreprises non constituées, impôt net sur les facteurs de production ou impôt net sur les produits. Le seul poste dont la valeur est plus élevée que celle de la consommation de capital fixe est celui des traitements, des salaires et du revenu supplémentaire du travail. Dans le secteur des entreprises ou dans les branches d'activité de ce secteur, elle fait partie de l'excédent d'exploitation, de sorte que sa valeur aide à calculer la valeur ajoutée nette à partir de la valeur ajoutée brute, sans que la valeur ajoutée brute ne change. En revanche, dans les secteurs non marchands (administrations publiques et ISBLSM), dont on mesure la production et la valeur ajoutée en additionnant tous les coûts, sa valeur influe à la fois sur la production et sur la valeur ajoutée brute, donc sur le PIB global de l'économie.

Il faut donc des données sur l'investissement dans les actifs, le stock de capital et la durée de vie utile des actifs pour calculer la consommation de capital fixe. Dans les comptes d'entreprise, la dépréciation est toujours calculée aux fins d'impôt mais le taux de dépréciation peut être déterminé par les autorités fiscales et ne pas être nécessairement liée à la durée économique utile de l'actif. En outre, les valeurs des actifs fixes utilisées sont habituellement les valeurs comptables ou les coûts historiques et non les prix marchands courants de ces actifs. Ainsi, les bénéfices et autres revenus déclarés par les entreprises reflètent ces valeurs de dépréciation. Les règles de calcul de la consommation de capital fixe sont différentes pour les comptes nationaux et pour les comptes d'entreprise.

7.1 Le SCN de 1993

Il est recommandé dans le SCN de 1993 « que la consommation de capital fixe soit valorisée sur la base du même ensemble de prix courants que ceux qui sont utilisés pour valoriser la production et la consommation intermédiaire... Elle doit donc être calculée en utilisant, pour les actifs fixes, les prix et les loyers, effectifs ou estimés, en vigueur à ce moment-là et non au moment où les biens ont été initialement acquis. Les « coûts historiques » des actifs fixes, c'est-à-dire les prix payés à l'origine pour les acquérir, peuvent perdre toute pertinence pour le calcul de la consommation de capital fixe, si les prix changent sensiblement avec le temps » (paragraphe 6.180).

Plusieurs méthodes de calcul de la consommation de capital fixe sont mentionnées dans le SCN de 1993 et dans le manuel de l'OCDE **La mesure du capital**, Paris 2001. Les deux méthodes employées le plus souvent sont la méthode de dépréciation linéaire (ou de l'amortissement linéaire) et la méthode de dépréciation géométrique. Dans le cas de la première, on suppose que la valeur marchande d'un actif en prix constants diminue du **même montant** durant chaque période. Selon la méthode de dépréciation géométrique, on suppose que la valeur marchande en prix constants baisse à un **taux constant** durant chaque période. Le SCN de 1993 ne privilégie pas l'une de ces méthodes par rapport à l'autre. Il y est indiqué que « la méthode d'amortissement linéaire et la méthode d'amortissement géométrique, ou dégressif, sont toutes deux faciles à appliquer. Le choix de la méthode dépend de la façon dont est connu le profil implicite des loyers qui sous-tend la méthode ou des hypothèses faites sur ce profil. *A priori*, il est impossible de recommander le recours à une méthode plutôt qu'à l'autre en toutes circonstances. Il se peut, par exemple, que l'amortissement linéaire soit plus réaliste dans le cas des infrastructures alors que l'amortissement géométrique le soit dans le cas de machines et des équipements » (paragraphe 6.197). On constate dans les études économiques, particulièrement dans les analyses de la productivité, une préférence pour la méthode de dépréciation géométrique; en outre, l'évaluation des biens d'occasion sur le marché semble privilégier les taux géométriques.

7.2 La pratique canadienne

La Division de l'investissement et du stock de capital (DISC) de Statistique Canada calcule la consommation de capital fixe d'après les prix marchands courants des actifs fixes et des estimations selon l'une et l'autre méthode, linéaire et géométrique, sont publiées. Toutefois, ces données sont produites par branche d'activité pour les établissements plutôt que par secteur pour des unités institutionnelles comme les sociétés ou les entreprises. Dans les séries macro-économiques du SCNC, la valeur de la consommation de capital fixe dans le secteur des administrations publiques, du logement et de l'agriculture est celle calculée par la DISC d'après les prix marchands courants des stocks de capital; pour les autres secteurs, toutefois, la valeur de dépréciation utilisée est celle déclarée par les entreprises dans leurs états financiers, habituellement d'après les coûts historiques et les taux de dépréciation déterminés aux fins d'impôt.

L'écart dans le SCNC par rapport au traitement recommandé de la consommation de capital fixe tient à nos sources de données statistiques et aussi en partie à ce que nous n'avons pas accordé une priorité suffisamment élevée à l'établissement d'estimations conformes au SCN de 1993. Il faudrait élaborer une méthode et une base de données pour redéfinir la valeur de la consommation de capital fixe calculée par la DISC de manière à ce que ces données, produites par branche d'activité pour les établissements, soient produites pour leurs unités institutionnelles telles les sociétés qui déclarent des profits. Alors seulement, le SCNC pourra recalculer les bénéfices selon le traitement de la consommation de capital fixe recommandé. Deux nouvelles mesures prises à Statistique Canada au cours des dernières années devraient nous aider à réexaminer notre approche actuelle : a) les données statistiques sont recueillies maintenant au moyen d'une enquête unifiée auprès des entreprises, de sorte qu'il est possible d'intégrer les données sur les établissements aux données sur les secteurs et les entreprises et b) toutes les entités économiques sont maintenant classées dans le registre des entreprises selon le secteur et selon la branche d'activité. Les nouvelles estimations de la consommation de capital fixe, lorsqu'elles seront applicables, n'auront pas d'incidence sur le PIB mais produiront une modification de la valeur de la consommation de capital fixe qui sera compensée par une modification équivalente de la valeur de l'excédent net d'exploitation.

7.3 La pratique aux Etats-Unis

Le BEA évalue la consommation de capital fixe aux fins des séries macro-économiques du SCN pour tous les secteurs en utilisant les prix courants et calcule la dépréciation selon des courbes de dépréciation (habituellement géométriques) déterminées par le BEA et fondées sur des recherches empiriques sur les prix des biens usagés. Les bénéfices totaux sont déclarés en utilisant a) les coûts courants et la dépréciation déterminée par le BEA et b) la dépréciation fondée sur les coûts historiques établis aux fins de l'impôt (appelée « provision pour consommation de capital » ou PCC). La différence entre la consommation de capital fixe et la provision pour consommation de capital s'appelle « ajustement pour consommation de capital », une donnée qui est aussi publiée.

7.4 Conclusions

La consommation de capital fixe de même que la provision pour consommation de capital et l'ajustement pour consommation de capital sont publiés dans les comptes nationaux des revenus et produits (CNRP). La consommation de capital fixe est égale à la provision pour consommation de capital moins l'ajustement pour consommation de capital. Il en résulte une riche base de données permettant de faire le lien avec les calculs fondés sur l'impôt et de calculer la consommation de capital fixe selon la méthode privilégiée pour les comptes nationaux. À notre avis, le SCNC servira mieux ses utilisateurs en adoptant la méthode novatrice et pragmatique utilisée pour les comptes CNRP du BEA. Le SCNC sera alors conforme au SCN de 1993 ainsi qu'aux comptes CNRP, vaste amélioration par rapport à la situation actuelle.

8. Consommation de capital fixe, branches d'activité

Le calcul de la consommation de capital fixe est très important aux fins d'une analyse plus complète des macrodonnées du SCN. Il est encore plus important pour le calcul de la valeur ajoutée selon les estimations des branches d'activité, particulièrement de la valeur ajoutée nette plutôt que de la valeur ajoutée brute. On privilégie la valeur ajoutée nette par rapport à la valeur ajoutée brute, parce qu'elle est davantage conforme au concept hicksien théoriquement correct du revenu et du développement durable. Le concept théoriquement correct de la valeur ajoutée, conforme au revenu hicksien, est la valeur ajoutée maximale qu'une économie peut générer sans réduction du capital.

Il est peut-être utile de signaler le débat intéressant qui a eu lieu aux États-Unis vers la fin des années 60 et au début des années 70 entre, d'une part, les professeurs Jorgenson et Griliches et, d'autre part, le professeur Denison sur la préférence à accorder à la valeur ajoutée nette par rapport à la valeur ajoutée brute, ou vice versa, aux fins d'analyse de la productivité. On trouvera un résumé de ce débat dans l'article de Charles R. Hulten sur la productivité totale des facteurs intitulé *Total Factor Productivity : A Short Biography* publié dans *New Developments in Productivity Analysis* sous la direction de Charles Hulten, Edwin Dean et Michael Harper, 2001, University of Chicago Press. Le professeur Hulten signale (à la page 14) que Jorgenson et Griliches ont reconnu que la production doit être mesurée avant déduction de la dépréciation pour être conforme au système de comptabilité selon la logique stricte de la théorie de la production. Ils se sont trouvés en conflit avec Denison, qui préconisait un concept de la production après déduction de la dépréciation et Solow, qui utilisait la production brute dans ses travaux empiriques mais préférait la production nette qui théoriquement permet de mieux mesurer les améliorations sur le plan du bien-être découlant du progrès technique.

8.1 Le SCN de 1993

Comme nous l'avons déjà mentionné, il est recommandé dans le SCN de 1993 d'évaluer la consommation de capital fixe sur la base du même ensemble de prix courants que ceux qui sont utilisés pour évaluer la production et la consommation intermédiaire, tant pour les comptes macro-économiques que pour les comptes de production selon la branche d'activité. Le solde comptable du compte de production est la valeur ajoutée qui peut être mesurée sous forme brute ou nette, c'est-à-dire avant ou après déduction de la consommation de capital fixe. Selon le SCN de 1993, « a) la valeur ajoutée brute est définie comme la valeur de la production diminuée de la valeur de la consommation intermédiaire; b) et la valeur ajoutée nette est définie comme la valeur de la production moins les valeurs de la consommation intermédiaire et de la consommation de capital fixe » (paragraphe 6.4). Le SCN de 1993 appuie pleinement le concept préféré au niveau théorique de la valeur ajoutée nette et précise « dans la mesure où elle est destinée à mesurer le supplément de valeur créé par un processus de production, la valeur ajoutée devrait être mesurée nette, puisque la consommation de capital fixe constitue un coût de production » (paragraphe 6.5). Après avoir fortement privilégié la valeur ajoutée nette, le SCN de 1993, par souci de souplesse, permet de mesurer la valeur ajoutée brute. Il y est précisé qu'« il peut toutefois se révéler difficile, dans la pratique, de mesurer la consommation de capital fixe et il n'est pas toujours possible de faire une estimation satisfaisante de sa valeur et, partant la valeur ajoutée nette. Il convient alors de prévoir la possibilité de calculer la valeur ajoutée brute aussi bien que nette... » (paragraphe 6.5). De nombreux pays s'appuient sur cette disposition souple pour ne calculer que la valeur ajoutée brute. Du point de vue conceptuel, il aurait été approprié pour le SCN de 1993 d'insister sur la valeur ajoutée nette comme mesure principale. En outre, étant donné que de nouveaux types de biens d'équipement comme les ordinateurs et les logiciels ont une courte durée de vie (de 3 à 5 ans ou même moins), il aurait été approprié même du point de vue opérationnel pour le SCN de 1993 d'insister sur l'adoption du concept de la valeur ajoutée nette.

8.2 La pratique canadienne

Les tableaux d'entrées-sorties du Canada n'ont jamais compris une estimation distincte de la consommation de capital fixe par branche d'activité, la consommation de capital fixe a toujours fait partie de l'excédent d'exploitation. Toutefois, tel qu'il a été indiqué ci-dessus, dans les comptes macro-économiques des revenus et des dépenses, la consommation de capital fixe est estimée pour l'agriculture, le logement pour compte propre et le secteur des administrations publiques et elle est calculée d'après les prix du marché. De plus, pour le reste de l'économie, la dépréciation est fondée sur le coût historique de la valeur du stock de capital et déterminée par des considérations fiscales. La DISC calcule le stock de capital et la consommation de capital fixe par branche d'activité aux prix courants du marché, le concept recommandé dans le SCN de 1993. Il faudra affecter d'autres ressources, toutefois, pour apporter des modifications aux frontières des branches d'activité utilisées dans les calculs de la DISC de manière à ce qu'elles correspondent à la définition des industries dans les tableaux d'entrées-sorties. Lorsque ces estimations de la consommation de capital fixe par branche d'activité seront intégrées aux tableaux canadiens d'entrées-sorties, nous disposerons de données sur la valeur ajoutée brute et la valeur ajoutée nette par branche d'activité. À notre avis, ce détail supplémentaire accroîtra considérablement l'unité de nos statistiques sur les branches d'activité.

8.3 La pratique aux États-Unis

La consommation de capital fixe est publiée dans les comptes nationaux des revenus et produits (CNRP), tel qu'indiqué à la section 7 ci-dessus, seulement selon la forme juridique, c'est-à-dire selon qu'il s'agit d'une entreprise constituée en société, d'une entreprise non financière constituée en société, d'une exploitation agricole, d'un logement non agricole, d'une administration publique, etc., mais non selon la branche d'activité. Les CNRP et les comptes du PIB par branche d'activité indiquent la provision pour consommation de capital par branche, pour les sociétés dans le premier cas (voir le tableau 6.22) et dans le deuxième cas, pour les établissements. Les comptes d'entrées-sorties ne contiennent de données ni sur la consommation de capital fixe, ni sur la provision pour consommation de capital.

Le BEA publie la consommation de capital fixe par branche d'activité, pour les établissements, dans ses comptes d'actifs fixes. Ces estimations de la consommation de capital fixe n'ont pas été utilisées pour calculer le PIB par branche en raison a) des inquiétudes du BEA quant à la fiabilité de la distribution par branche d'activité de l'investissement fixe utilisée dans la méthode de l'inventaire perpétuel et b) de divergences éventuelles entre la provision pour consommation de capital tiré du stock de capital et les bénéfices avant impôts convertis de la base des sociétés à celle des établissements dans les comptes du PIB par branche d'activité.

8.4 Conclusions

Comme les comptes d'entrées-sorties et les comptes des branches d'activité dans le SCNC ne contiennent pas d'estimations de la consommation de capital fixe et que les comptes des branches d'activité du BEA ne contiennent que des estimations de la provision pour consommation de capital, ni l'un ni l'autre pays ne produit la consommation de capital fixe préférée par branche d'activité. À Statistique Canada, la Division de l'investissement et du stock de capital calcule déjà la consommation de capital fixe par branche d'activité, mais la classification par branche d'activité n'est pas identique à celle utilisée dans le SCNC; ce rapprochement est toutefois possible avec l'affectation de quelques ressources additionnelles. Le BEA ne croit pas que la conversion de la consommation de capital fixe de la base des sociétés à celle des établissements (si des estimations pour les sociétés étaient disponibles) est la meilleure façon d'obtenir le résultat voulu, soit des estimations de la consommation de capital fixe par branche d'activité. Lorsque des données de base permettant au BEA d'estimer la valeur ajoutée directement à partir de la production brute des établissements et des facteurs de production intermédiaires seront disponibles, le BEA pourra songer à utiliser la consommation de capital fixe découlant des données sur les actifs fixes comme mesure de la consommation de capital fixe des établissements par branche d'activité.

Nous sommes fermement d'avis que l'inclusion des estimations de la consommation de capital fixe accroîtra considérablement l'utilité des statistiques des branches d'activité, puisqu'elle permettra de calculer à la fois la valeur ajoutée brute et la valeur ajoutée nette par branche d'activité.

Section B : Compte de production pour les secteurs institutionnels, mise en œuvre partielle

Dans les comptes nationaux, on a toujours attribué une importance primordiale au compte de production. Il s'agit du premier d'une série de comptes compilés pour une économie, ainsi, sa compilation a une incidence sur tous les comptes subséquents dans le système. Les comptes de production peuvent être compilés selon les branches d'activité puis agrégés au niveau de l'ensemble de l'économie ou bien des comptes de production distincts peuvent être établis pour les secteurs institutionnels puis agrégés au niveau de l'ensemble de l'économie. Dans le SCN, le compte de production comprend, outre le solde comptable, trois postes agrégés, soit la production, la consommation intermédiaire et la consommation de capital fixe. Le solde comptable est la valeur ajoutée, qui peut être mesurée brute ou nette, c'est-à-dire avant ou après déduction de la consommation de capital fixe. Ces comptes de production devraient-ils être établis à la fois par branche d'activité et par secteur institutionnel? La plupart des pays ont établi depuis longtemps des comptes de production par branche d'activité; ce n'est que récemment qu'il a été recommandé d'établir des comptes de production par secteur institutionnel de sorte que ceux-ci sont établis depuis peu. Dans la présente section, nous examinerons les frontières des secteurs utilisées par le Canada et les États-Unis dans ce domaine par rapport aux recommandations internationales et leur incidence sur la comparabilité entre les pays et au niveau international.

9. Secteur des entreprises

Il est assez naturel de songer à établir des estimations de la production d'une économie selon deux grands secteurs, soit celui des producteurs marchands et celui des producteurs non marchands, puisque leurs motifs respectifs de production de biens et services sont très différents. Les producteurs marchands ou les producteurs dans le secteur des entreprises doivent au moins couvrir tous leurs coûts de production et, si possible, réaliser des bénéfices, tandis que les producteurs non marchands peuvent offrir leurs produits gratuitement ou à des prix qui ne couvrent pas les coûts de production. Examinons les lignes directrices sur l'agrégation des unités institutionnelles pour les comptes de production dans le SCN de 1993.

9.1 Le SCN de 1993

Selon le SCN de 1993, « le compte de production est le premier de la séquence des comptes élaborés pour les unités et pour les secteurs institutionnels, ainsi que pour l'ensemble de l'économie. Les revenus engendrés par la production étant reportés aux comptes suivants, la manière dont ce compte est élaboré peut exercer une influence considérable sur l'ensemble du Système » (paragraphe 6.1). Il précise que, les comptes de production sont compilés aussi bien pour les établissements et les branches d'activité que pour les unités institutionnelles et les secteurs institutionnels. Afin de garantir la cohérence numérique d'ensemble, la production – c'est-à-dire une entreprise - d'une unité institutionnelle engagée dans la production C'est-à-dire une entreprise doit être égale à la somme de la production des différents établissements qui la composent (voir le paragraphe 6.2).

Le premier document des Nations Unies sur les comptes nationaux, produit au milieu des années 50, ne mentionnait pas expressément l'établissement de comptes de production pour les branches d'activité ou pour les secteurs puisqu'il ne portait que sur l'établissement de macro-estimations des comptes nationaux. Le manuel du SCN de 1968 des Nations Unies allait beaucoup plus loin, précisant que des comptes de production distincts devaient être établis pour les branches d'activité mais non pour les différents secteurs institutionnels; un seul compte de production consolidé était recommandé pour l'ensemble de l'économie. Le SCN de 1993, quant à lui, établit le cadre d'une séquence **complète** de comptes; la seule unité qui se retrouve dans tous les comptes est l'unité institutionnelle ou le secteur institutionnel, puisque seuls les secteurs institutionnels peuvent être utilisés pour établir le compte des revenus et dépenses, le compte de financement du capital et le compte du bilan. Il est tout à fait logique d'utiliser la même unité pour la séquence des comptes et pour une évaluation complète du rendement. Comparativement au SCN de 1993, le SCN de 1968 ne prévoyait pas un ensemble complet de comptes, de sorte qu'il permettait d'ignorer l'établissement d'un compte de production pour les secteurs institutionnels.

Le SCN de 1993 exige l'établissement de comptes de production pour cinq secteurs mutuellement exclusifs. Il définit l'unité institutionnelle comme « une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités » (paragraphe 4.2). Les unités institutionnelles résidentes qui constituent l'ensemble de l'économie sont regroupées en cinq secteurs institutionnels mutuellement exclusifs (paragraphe 4.6) :

- i) le secteur des sociétés non financières;
- ii) le secteur des sociétés financières;
- iii) le secteur des administrations publiques;
- iv) le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM);
- v) le secteur des ménages.

9.2 La pratique canadienne

Le SCNC produit des comptes de production pour toutes les années pour lesquelles des tableaux d'entrées-sorties sont établis, mais la classification des secteurs diffère de celle du SCN de 1993. Un secteur des entreprises existe et comprend toutes les unités de production du secteur des sociétés non financières, du secteur des sociétés financières et du secteur des ménages du SCN de 1993. Deux autres secteurs, celui des administrations publiques et celui des ISBLSM (voir les détails sur leurs frontières ci-dessous) produisent des biens et services principalement pour leur propre consommation et non pour vente sur le marché. Toutes les unités productrices de l'économie canadienne sont donc incluses dans les comptes de production du secteur des entreprises et des deux secteurs non marchands. Le secteur des entreprises n'est pas défini dans le SCN de 1993 mais il est utilisé aux États-Unis ainsi qu'au Canada. Sa frontière est fort semblable à la production marchande d'une économie, mais non identique à celle-ci, puisque les secteurs non marchands peuvent produire et produisent effectivement une production secondaire mineure pour vente sur le marché. Nous n'avons pu donner suite à la recommandation du SCN de 1993 concernant l'établissement d'un ensemble intégré de comptes de production pour les secteurs institutionnels et pour les branches d'activité. Il convient de signaler que les entreprises publiques entrent dans le secteur des entreprises et sont classées par branche d'activité.

Notre présentation diffère principalement en raison de la façon dont nos enquêtes sur la production ont été menées historiquement. Elles ont toujours recueilli des renseignements sur la production, les entrées intermédiaires, etc., des établissements sans vraiment tenir compte de leur relation avec les unités institutionnelles (souvent appelées sociétés ou entreprises au Canada) dont ils faisaient partie. Ainsi, il n'était pas possible de réattribuer les renseignements recueillis des établissements à leurs unités institutionnelles. Toutefois, l'approche adoptée récemment qui consiste à recueillir des données sur toutes les entrées et sorties de biens et services des unités unifiées d'entreprises et à classer ces unités en les reliant à leurs établissements dans notre registre des entreprises élargi nous permettra peut-être de réexaminer notre approche de l'établissement de comptes de production pour les secteurs institutionnels en sus de nos comptes de production par branche d'activité.

Même si nous n'avons pas encore mis en œuvre la recommandation du SCN de 1993 concernant l'établissement de comptes de production complets pour chacun des trois secteurs dont se compose notre secteur des entreprises, il est possible grâce à un travail supplémentaire de délimiter le secteur des sociétés financières. La frontière du secteur des finances et des assurances, secteur n° 52 dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), est fort semblable à celle du secteur des sociétés financières dans le SCN de 1993, sauf pour la classe 5242 du SCIAN, Agences et courtiers d'assurance et autres activités liées à l'assurance, qui comprend des services importants fournis par les entreprises non

constituées en société. La classe 5242 du SCIAN est identifiée séparément dans le SCNC au niveau de travail. Le secteur Finance et assurances du SCIAN moins la classe 5242 du SCIAN est presque identique au secteur des sociétés financières du SCN de 1993.

Les unités de production dans le secteur des ménages mènent leurs activités presque entièrement dans le volet non financier de l'économie canadienne. On peut soutenir que ces unités de production, également appelées entreprises non constituées en société, ressemblent davantage à des quasi-sociétés selon la terminologie du SCN de 1993 et sont donc classées dans les secteurs des sociétés dans les comptes de production. Selon la définition qui en est donnée dans le SCN de 1993, « les quasi-sociétés sont des entreprises non constituées en sociétés qui fonctionnent comme si elles étaient des sociétés. Une telle entreprise doit, bien entendu, tenir un ensemble complet de comptes » (paragraphe 4.49). Au Canada, toutes les entreprises non constituées en société remettent une déclaration T-1 de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, et donc ont des comptes distincts, ce qui remplit l'une des conditions du SCN de 1993 concernant les comptes de production. Toutefois, elles ne sont pas capables de posséder des actifs et de prendre des engagements de leur propre chef, même si elles appartiennent à des ménages : ainsi, elles ne sont pas des quasi-sociétés ou des sociétés en bonne et due forme. Dans la séquence subséquente de comptes, c'est-à-dire le compte de revenus et dépenses, le compte de financement du capital et le compte du bilan, nous reconnaissons cette caractéristique des entreprises non constituées en société appartenant à des ménages et nous les incluons dans le secteur des ménages plutôt que dans le secteur des entreprises. Séparer les entreprises non constituées en société du compte de production du secteur des entreprises entraînera un travail considérable qui ne sera possible que lorsque les données tirées des enquêtes unifiées auprès des entreprises nous fourniront ces détails séparément pour les deux types d'unités, c'est-à-dire les entreprises constituées en société et les entreprises non constituées en société.

9.3 La pratique aux États-Unis

Le BEA produit des comptes nationaux des revenus et de la production (CNRP) qui comprennent des tableaux contenant des renseignements sur les comptes de production des secteurs. La définition générale et la frontière de ces secteurs sont semblables à celles au Canada mais les détails sont différents. Ces secteurs sont : (1) le secteur des entreprises, (2) le secteur des ménages et des institutions sans but lucratif et (3) le secteur des administrations publiques (voir le tableau 1.7 qui donne le produit intérieur brut par secteur). Le secteur des entreprises mesure la production de tous les producteurs marchands (entités qui produisent des biens et services pour vente à un prix censé couvrir approximativement les coûts de production), y compris la production des entreprises publiques ainsi que certains autres types de production des institutions sans but lucratif au service des entreprises, la production du Federal Reserve Bank et les services des logements occupés par le propriétaire ainsi que des bâtiments et de l'équipement appartenant à des institutions sans but lucratif. À noter que la mesure de la production se limite à la valeur ajoutée (appelée également « produit brut » ou « produit intérieur brut » dans divers tableaux du BEA) et ne porte pas sur le compte de production intégral qui comprend aussi la production et la consommation intermédiaire. Il convient sans doute de signaler que le sous-secteur du logement dans le secteur des entreprises au tableau 1.7 inclut les entreprises publiques qui mènent des activités de logement.

Les entreprises publiques ne sont pas classées au niveau de détail de la branche d'activité dans les comptes du PIB par branche d'activité ou les tableaux d'entrées-sorties; plutôt, elles sont agrégées dans le groupe des branches d'activité spéciales en deux parties, soit d'une part au niveau fédéral et, d'autre part, au niveau local et de l'État. Cette présentation comporte un avantage en ce que les utilisateurs peuvent très rapidement évaluer l'importance des entreprises publiques dans l'économie, mais aussi un inconvénient en ce que les données sur les branches d'activité des CNRP ou les données sur les entrées-sorties ne sont pas comparables sur le plan détaillé avec les données sur la même branche publiées par d'autres départements qui classent ces entreprises selon la branche d'activité.

Outre les données portant sur l'ensemble du secteur des entreprises, la valeur ajoutée de toutes les entreprises constituées en société (en prix courants seulement) et des entreprises non constituées en société (en prix courants et en chaîne) est présentée au tableau 1.16 des CNRP. Ainsi, aux États-Unis, le PIB des sociétés financières peut être calculé de façon résiduelle. De même, la valeur ajoutée du secteur des entreprises non constituées en société (principalement des entreprises non constituées en société appartenant au secteur des ménages) peut aussi être calculée de façon résiduelle au sein du secteur des entreprises. Les macro-agrégats par secteur présentés aux tableaux 1.7 ou 1.16 des CNRP (ou qui peuvent être calculés de façon résiduelle à partir du tableau 1.16) sont fondés sur les données sur la forme juridique. Ces données selon l'organisation juridique sont ajustées aux données repères des estimations obtenues d'échantillons d'unités institutionnelles individuelles du Internal Revenue Service (IRS) concernant les bénéficiaires, l'intérêt net et la provision pour consommation de capital ou des données sur les établissements classés selon leur forme juridique obtenues du recensement économique concernant la rémunération des employés. Ces estimations sont aussi disponibles selon la branche. Les données du IRS sont

disponibles sur une base annuelle, mais les données sur la rémunération des employés selon la forme juridique sont disponibles tous les cinq ans seulement et doivent être interpolées.

La production (appelée production brute dans les comptes des États-Unis) et la consommation intermédiaire ne figurent pas dans les tableaux des CNRP, mais peuvent être calculées annuellement pour la plupart des secteurs à partir des tableaux du PIB par branche d'activité et des tableaux d'entrées-sorties. On peut calculer la production agricole brute (qui comprend le logement agricole) directement à partir du PIB par branche d'activité et du tableau 8.10 sur la production du secteur agricole des CNRP. On peut calculer la production brute de logements directement à partir du tableau 8.10 sur la production du secteur du logement des CNRP, mais l'estimation du PIB par branche d'activité publiée diffère légèrement puisque les entreprises publiques sont exclues. Il n'y a pas de poste pour la production des administrations publiques générales et des ménages privés puisque la production est égale à la valeur ajoutée par définition. L'ajustement le plus difficile concerne les ISBLSM. Dans les comptes du PIB par branche d'activité, les estimations de ces organisations sont incluses dans les données de plusieurs branches d'activité et ne sont pas facilement séparables.

9.4 Conclusions

Le Canada et les États-Unis compilent des comptes de production pour des secteurs institutionnels ayant des frontières semblables mais non identiques, soit le secteur des entreprises, le secteur des administrations publiques et le secteur des ISBLSM. Comme on peut le constater, ni l'un ni l'autre pays ne se conforme entièrement aux lignes directrices du SCN de 1993 à cet égard. Au Canada, le compte de production établi pour les trois secteurs comprend la production, la consommation intermédiaire de biens et services et la valeur ajoutée calculée de façon résiduelle. Aux États-Unis, des détails supplémentaires sont inclus pour ces trois secteurs et la valeur ajoutée est établie pour chacun d'eux; toutefois, il est facile de déterminer la production brute de tous les trois secteurs à partir des comptes annuels du PIB par branche d'activité ou des tableaux d'entrées-sorties, sauf pour les ISBLSM. En outre, les États-Unis peuvent fournir une ventilation sectorielle de la valeur ajoutée dans le secteur des entreprises tandis que le Canada ne produit pas actuellement ces estimations.

Pour se conformer à la recommandation du SCN de 1993, le Canada et les États-Unis doivent tous deux établir des comptes de **production** pour les secteurs institutionnels. Ces comptes s'intégreront au compte des revenus et dépenses, au compte de financement du capital et au compte du bilan que nous construisons déjà pour les secteurs institutionnels et qui sont conformes aux lignes directrices du SCN de 1993. L'établissement de comptes de production par secteur est l'une des recommandations cruciales du SCN de 1993 et il faudrait lui accorder une priorité élevée. Au Canada, nous pourrions élaborer cette base de données au cours des prochaines années au fur et à mesure que nous obtiendrons les données des enquêtes unifiées sur la production et il est assez probable que le BEA, à la suite de la révision complète prévue pour 2003, s'oriente vers une présentation sectorielle davantage alignée sur le SCN de 1993. Ultérieurement, nous utiliserons les mêmes frontières sectorielles pour tous les comptes (le compte de production, le compte des revenus et dépenses, le compte de financement du capital ainsi que d'autres comptes), ce qui fournira une riche base de données nous permettant d'analyser le rendement de chaque secteur de l'économie dans toutes ses activités.

L'analyse de la productivité, au Canada comme aux États-Unis, porte dans une large mesure sur le secteur des entreprises. À notre avis, il sera utile de le conserver aux fins d'une présentation sectorielle de rechange ou supplémentaire.

10. Secteur des administrations publiques

Les unités institutionnelles qui remplissent des fonctions d'administration publique, de maintien de l'ordre public et de la sécurité, de défense, de protection sociale et de sécurité sociale, par exemple, sont classées sans équivoque dans le secteur des administrations publiques dans tous les pays. Toutefois, dans de nombreux pays, les fonctions dans des domaines comme ceux de l'enseignement, de la santé, des loisirs et de la culture sont remplis par des unités des administrations publiques et par des institutions sans but lucratif, et ces dernières peuvent être contrôlées et financées, ou financées en partie, par les administrations publiques. La classification sectorielle de ces institutions sans but lucratif varie d'un pays à l'autre, selon les conventions, les traditions et l'interprétation des lignes directrices internationales, ce qui rend les comparaisons internationales difficiles.

10.1 Le SCN de 1993

Dans le SCN de 1993 (paragraphe 4.113), le secteur des administrations publiques se compose des groupes d'unités institutionnelles résidentes suivantes :

- a) toutes les unités d'administration : au niveau central, au niveau des États dans une fédération ou au niveau local;
- b) toutes les administrations de sécurité sociale à chaque niveau administratif;
- c) toutes les institutions sans but lucratif non marchandes qui sont contrôlées et principalement financées par des administrations publiques.

Le secteur ne comprend pas les sociétés publiques (appelées entreprises publiques au Canada), même quand la totalité du capital de ces entreprises est détenue par des administrations publiques. Ces sociétés font partie du secteur des sociétés.

10.2 La pratique canadienne

On suit les mêmes règles dans le SCNC que dans le SCN de 1993 pour attribuer les unités au secteur des administrations publiques, avec toutefois une modification se rapportant aux institutions sans but lucratif. Nous n'avons pas fait la différence entre les institutions sans but lucratif contrôlées et financées principalement par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif financées principalement par des administrations publiques. Nous avons décidé d'attribuer un maximum d'importance à l'aspect « financement principal » aux fins de la classification des unités puisqu'il existe d'excellentes données vérifiables permettant de mesurer la part de financement. Toutefois, nous ne disposons pas de données facilement accessibles pour mesurer le degré de contrôle afin de reclassifier une institution sans but lucratif d'un secteur à un autre au besoin. Par conséquent, nous avons classé toutes les institutions sans but lucratif financées principalement par une administration publique dans le secteur des administrations publiques, indépendamment du niveau de contrôle. La plupart de ces institutions sont classées dans les secteurs de la santé et de l'enseignement.

L'évaluation de la production dans le secteur des administrations publiques est égale à sa consommation intermédiaire, à la rémunération des salariés, à la consommation de capital fixe et aux impôts sur les facteurs de production (principalement sur les biens immobiliers). Comme la méthode d'estimation de la consommation de capital fixe pour le secteur des administrations publiques utilisée au Canada diffère de celle utilisée aux États-Unis et influe sur la valeur de la production, cette question est examinée séparément à la section 11 ci-dessous.

10.3 La pratique aux États-Unis

On constate d'importantes différences entre la pratique canadienne et la pratique aux États-Unis. Dans le compte de production de ce pays, le secteur des administrations publiques se limite essentiellement à l'administration publique et à la défense. Aux États-Unis comme dans de nombreux autres pays de l'OCDE, on a attribué le maximum d'importance à l'aspect contrôle aux fins du classement des institutions sans but lucratif. Les hôpitaux et les universités contrôlés par l'administration publique sont classés dans le secteur des administrations publiques. En revanche, les institutions sans but lucratif financées principalement mais non contrôlées par l'administration publique ne sont pas classées dans le secteur des administrations publiques.

Pour bien comprendre la situation, il faut savoir que certaines conventions sont utilisées dans l'estimation et la présentation des tableaux sur les branches d'activité. Dans les comptes des États-Unis, selon la convention appliquée **actuellement**, les achats de biens et services par les administrations publiques constituent des dépenses de consommation finale; donc, la production brute des administrations publiques est égale à la valeur ajoutée seulement et la consommation intermédiaire est nulle. En revanche, le SCN de 1993 recommande que ces achats soient classés à titre de consommation intermédiaire et que la consommation finale se compose des services collectifs produits par ces institutions.

Il y a lieu de noter qu'aux fins de la révision complète des CNRP prévue pour 2003, le BEA prépare des comptes qui permettront de présenter l'administration publique comme un fournisseur de services. On prévoit (pour de plus amples renseignements, voir le numéro de janvier 2003 de *Survey of Current Business*) indiquer la production brute des administrations publiques et ses composantes (la valeur ajoutée et la consommation intermédiaire) ainsi que son utilisation aux fins du calcul des dépenses de consommation finale, des ventes et de la formation de capital pour compte propre, une présentation entièrement conforme au SCN de 1993 et à la pratique en vigueur au Canada. Dans les tableaux d'entrées-sorties de référence pour 1997 publiés en décembre 2002, les données sur le secteur des administrations publiques incluent maintenant la construction et les logiciels produits pour compte propre, en plus de la rémunération du travail et de la consommation de capital fixe.

10.4 Conclusions

Le secteur des administrations publiques est relativement grand dans l'un et l'autre pays, mais particulièrement au Canada où de nombreuses institutions sans but lucratif (qui sont financées principalement mais non contrôlées par les administrations publiques) sont classées dans ce secteur. Par exemple, le secteur des administrations publiques au Canada représente environ 16 % de la valeur ajoutée totale, comparativement à environ 10 % aux États-Unis. Cette énorme différence tient principalement aux différentes conventions de classification utilisées par les deux pays. Au Canada, le secteur des administrations publiques englobe, outre les activités relevées dans le cas des États-Unis, les services de santé et les universités, et ces ajouts expliquent la plus grande partie de la différence dans les valeurs publiées pour le secteur des administrations publiques dans les deux pays. Ainsi, les valeurs des seules activités se rattachant aux administrations publiques et à la défense sont tout à fait comparables dans les deux pays lorsqu'on entre dans le détail mais ces données détaillées habituellement ne sont pas présentées ni publiées dans nos agrégats réguliers. Quoiqu'il en soit, ce sont les chiffres agrégés publiés qui donnent le ton aux analyses économiques, politiques et dans les médias.

Comme on l'a déjà indiqué, il est recommandé dans le SCN de 1993 d'inclure dans la valeur de la production du secteur des administrations publiques tous leurs coûts, leur consommation intermédiaire et tous les éléments de la valeur ajoutée; le Canada se conforme à cette recommandation. Le BEA entend s'y conformer également dans la révision complète des comptes nationaux prévue pour 2003, et il a déjà intégré certaines de ces recommandations dans ses tableaux d'entrées-sorties de référence de 1997 publiés en décembre 2002.

11. Consommation de capital fixe, secteur des administrations publiques

La valeur de la consommation de capital fixe incluse dans la valeur ajoutée du secteur des administrations publiques au Canada représente environ 13 %; il s'agit donc d'une valeur assez importante dans ce secteur et d'importance analogue dans le reste de l'économie. Il convient de préciser qu'un changement dans la valeur de la consommation de capital fixe durant une période donnée a une incidence sur le niveau des bénéfices ou du revenu net mais n'a pas d'incidence sur le niveau de la valeur ajoutée brute et donc pas d'effet sur le PIB. Toutefois, une modification de la valeur de la consommation de capital fixe dans les secteurs non commerciaux (les secteurs des administrations publiques et des ISBLSM) a une incidence sur le niveau de la valeur ajoutée brute puisqu'il s'agit d'un poste supplémentaire imputé pour les coûts, et donc une incidence sur le niveau du PIB du secteur ainsi que de l'ensemble de l'économie. Il y a deux méthodes très répandues de calcul de la consommation de capital fixe, l'une linéaire et l'autre, géométrique, qui donnent des valeurs différentes.

11.1 Le SCN de 1993

Comme nous l'avons déjà mentionné, le SCN de 1993 ne privilégie pas l'une de ces méthodes par rapport à l'autre. Selon le SCN de 1993, « la méthode d'amortissement linéaire et la méthode d'amortissement géométrique ou dégressif sont toutes deux faciles à appliquer. Le choix de la méthode dépend de la façon dont est connu le profil implicite des loyers qui sous-tend la méthode ou des hypothèses faites sur ce profil. *A priori* il est impossible de recommander le recours à une méthode plutôt qu'à l'autre en toutes circonstances. Il se peut, par exemple, que l'amortissement linéaire soit plus réaliste dans le cas des infrastructures alors que l'amortissement géométrique, le soit dans le cas de machines et des équipements (paragraphe 6.197). Dans les études économiques, particulièrement dans les analyses de la productivité, on constate une préférence pour la dépréciation géométrique; en outre, l'évaluation des biens d'occasion sur le marché laisse supposer qu'on privilégie les taux géométriques.

11.2 La pratique canadienne

La Division de l'investissement et du stock de capital (DISC) de Statistique Canada établit des estimations de la consommation de capital fixe pour toutes les branches d'activité à l'aide de trois méthodes, dont les deux qui sont les plus populaires, soit le taux de dépréciation linéaire et le taux de dépréciation géométrique. La DISC a publié des séries pour le secteur des administrations publiques remontant à 1961 à l'aide des deux méthodes. Chaque année, la série fondée sur le taux géométrique donne une estimation qui correspond à environ 75 % de l'estimation fondée sur le taux linéaire. Par exemple, en 2001 la valeur de dépréciation selon la méthode géométrique était de 16,6 milliards de dollars, comparativement à 21 milliards de dollars selon la méthode de dépréciation linéaire, soit une différence de 4,6 milliards de dollars. Le SCNC a continué d'utiliser la méthode de dépréciation linéaire plutôt que la méthode préférée de dépréciation géométrique pour ce secteur, peut-être pour des raisons de continuité historique. Il y a quelques dizaines d'années, le SCNC incluait la consommation de

capital fixe dans le secteur des administrations publiques et n'utilisait que la méthode linéaire. Le SCNC a continué d'établir des estimations linéaires même lorsque la méthode de calcul préférée est devenue disponible, vers 1996, soit avant la révision historique de 1997 du SCNC. Cette estimation de la consommation de capital fixe plus élevée de 4,6 milliards de dollars en 2001 s'est traduite par une augmentation du même montant de la valeur de la production et de la valeur ajoutée du secteur des administrations publiques. Ainsi, la part du secteur des administrations publiques dans l'économie globale est supérieure d'environ un demi pour cent, entièrement à cause de la convention choisie pour le SCNC, et cette différence n'est pas négligeable.

11.3 La pratique aux États-Unis

Le BEA applique la méthode de dépréciation géométrique à la plupart des actifs de tous les secteurs et les branches d'activité, y compris le secteur des administrations publiques; il y a toutefois certaines exceptions, comme les automobiles, les ordinateurs, les missiles et les barres de combustible nucléaire. Pour de plus amples renseignements, voir la plus récente méthodologie établie pour les estimations des actifs fixes. Si le taux de dépréciation géométrique produit une estimation plus faible de la consommation de capital fixe, comme c'est le cas au Canada, la part publiée du secteur des administrations publiques dans l'économie des États-Unis est inférieure par rapport à celle dans les pays qui utilisent un taux de dépréciation linéaire.

11.4 Conclusions

La question qui se pose ici n'est pas celle de la conformité au SCN de 1993, puisqu'il n'est pas recommandé dans celui-ci *a priori* d'utiliser une méthode (mettons, la méthode linéaire) de préférence à l'autre (mettons, la méthode géométrique) pour calculer la consommation de capital fixe, mais celle de la différence entre les méthodes employées dans les deux pays (la méthode linéaire au Canada et le plus souvent la méthode géométrique aux États-Unis) qui influe sur la part de la valeur de la production et de la valeur ajoutée du secteur des administrations publiques dans l'économie. De nombreux économistes et analystes en Amérique du Nord préfèrent les estimations fondées sur la dépréciation géométrique. En principe, la durée de vie utile selon la méthode de dépréciation géométrique est infinie mais, dans la pratique, elle est tronquée et, au Canada, elle est tronquée en l'année qui représente cinq fois la durée de vie utile moyenne de l'actif. Supposons un actif dont la durée de vie utile est 10 ans. Selon la méthode linéaire, l'actif est éliminé de l'inventaire en sa 10^e année de vie utile tandis que selon la méthode géométrique, il est éliminé en sa 50^e année de vie utile. Bien entendu, la valeur de la dépréciation selon la méthode géométrique sera très faible vers la fin de la période.

Le rôle comparatif du secteur des administrations publiques dans l'une et l'autre économie est un sujet assez délicat. Comme nous l'avons signalé à la section 10 sur le secteur des administrations publiques, les valeurs publiées sont proportionnellement beaucoup plus élevées au Canada qu'aux États-Unis puisque le SCNC inclut la plupart des institutions sans but lucratif dans le secteur des administrations publiques alors que dans les comptes nationaux du BEA, elles sont classées dans le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages. La différence de méthode de calcul de la consommation de capital fixe du secteur des administrations publiques vient aggraver encore la situation, puisque la méthode linéaire utilisée au Canada produit une valeur de la consommation de capital fixe plus élevée que la méthode géométrique.

Il est fortement recommandé que le SCNC réexamine sa préférence actuelle pour les estimations de la consommation de capital fixe fondées sur la méthode linéaire pour le secteur des administrations publiques, étant donné les nombreux avantages que présente la méthode géométrique : a) elle est la méthode privilégiée par de nombreux analystes; b) elle est utilisée par le BEA pour la plupart des actifs, de sorte que nos deux pays utiliseront des méthodes similaires; et c) son application réduira l'écart apparent du rôle du secteur des administrations publiques dans l'une et l'autre économie.

12. Secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

Les institutions sans but lucratif (ISBL) fournissent des services aux entreprises et aux administrations publiques et sont donc classées dans ces secteurs. Il y a aussi des ISBL qui fournissent des services uniquement aux ménages. Il s'agit des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) que nous examinerons ici.

12.1 Le SCN de 1993

Il est précisé dans le SCN de 1993 que : « les institutions sans but lucratif sont des entités juridiques ou sociales, créées dans le but de produire des biens ou des services, auxquelles leur statut interdit d'être une source de revenu, de profit ou d'autre gain financier pour les unités qui les créent, les contrôlent ou les financent » (paragraphe 4.161). Or, certaines institutions

sans but lucratif font payer des prix et des frais qui sont significatifs du point de vue économique. Dans le SCN de 1993, on entend par prix significatifs des « prix qui ont une influence significative à la fois sur les quantités que les producteurs veulent offrir et sur celles que les acquéreurs souhaitent acheter » (paragraphe 4.161). Les institutions sans but lucratif qui font payer des prix économiquement significatifs font ordinairement partie du secteur des sociétés et comprennent, par exemple, des chambres de commerce, des associations corporatives et des associations industrielles. Cependant, la majorité des ISBL sont vraisemblablement des producteurs non marchands qui fournissent des biens et des services à d'autres unités institutionnelles, soit gratuitement, soit à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Les ISBL qui sont des producteurs non marchands et qui sont **contrôlées et financées principalement** par les administrations publiques sont classées dans le secteur des administrations publiques; la plupart de celles qui ne sont pas classées dans ce secteur sont classées dans celui des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Ainsi, le secteur des ISBLSM est un secteur « résiduel ».

12.2 La pratique canadienne

Le SCN de 1993 met l'accent sur le double critère de contrôle et de financement principal aux fins du classement des institutions sans but lucratif dans le secteur des administrations publiques tandis que le SCNC ne comprend qu'un seul critère de classement, soit le financement. Dans le SCNC, le secteur résiduel des ISBLSM ne comprend que les institutions sans but lucratif qui ne sont pas principalement financées par les administrations publiques, alors qu'en application stricte du double critère prévu dans le SCN de 1993, il faudrait inclure également de nombreuses institutions sans but lucratif principalement financées par les administrations publiques à la condition qu'elles ne soient pas contrôlées par les administrations publiques.

Dans le compte de production, la valeur de la production du secteur des ISBLSM est égale à sa consommation intermédiaire, la rémunération des salariés, la consommation de capital fixe et les impôts sur les facteurs de production, tel qu'il est recommandé dans le SCN de 1993. Soulignons que le secteur des ISBLSM est séparé du secteur des ménages dans le compte de production alors que dans le SCNC, il n'est pas séparé de ce secteur dans le compte des revenus et dépenses, le compte de financement du capital et le compte du bilan.

12.3 La pratique aux États-Unis

Aux États-Unis, toutes les institutions sans but lucratif non principalement financées par les administrations publiques sont classées dans le secteur des ISBLSM, comme au Canada, mais ce secteur comprend également toutes les institutions sans but lucratif principalement financées par les administrations publiques à la condition qu'elles ne soient pas contrôlées par elles. Il faut préciser le sens de l'expression « principalement financées ». Au Canada, les hôpitaux sont des hôpitaux publics, entièrement financés par les administrations publiques, tandis qu'aux États-Unis, ils sont financés à moins de 50 % par les administrations publiques. De même, les administrations publiques subventionnent environ 70 % des dépenses des universités au Canada mais fournissent un financement nettement plus faible aux États-Unis, inférieur même à celui accordé au secteur des hôpitaux dans ce pays. Ainsi, les critères appliqués par le BEA pour classer les institutions sans but lucratif dans le secteur des ISBLSM reflètent la structure institutionnelle et les modalités de financement dans ce pays qui permettent d'inclure un beaucoup plus grand nombre d'institutions sans but lucratif dans le secteur des ISBLSM qu'au Canada.

Les comptes CNRP du BEA (tableau 1.7) publient la valeur ajoutée des ISBLSM mais ne comprennent pas d'estimation de leur production et de leurs dépenses intermédiaires. En outre, la valeur ajoutée du sous-secteur des institutions sans but lucratif n'inclut que la rémunération versée aux employés de ces institutions, mais la valeur ajoutée associée à leur propriété d'actifs fixes, c'est-à-dire la consommation de capital fixe, est **actuellement** indiquée dans les comptes du secteur des entreprises. Le BEA précise que cette valeur est indiquée dans les comptes du secteur des entreprises par analogie avec le traitement des logements occupés par le propriétaire. Dans l'un et l'autre cas, on considère que le ménage ou l'ISBLSM exploite une entreprise de location distincte (dans le secteur de l'immobilier) dans laquelle les actifs fixes sont loués au ménage ou à l'ISBLSM propriétaire. Dans le cadre de la révision complète prévue pour 2003, le BEA prévoit modifier ce traitement et commencer à indiquer la valeur locative des actifs fixes des ISBLSM dans les comptes du secteur des ISBLSM. En outre, la valeur locative des actifs fixes des ISBLSM sera attribuée à la branche d'activité pertinente au lieu d'être attribuée au secteur de l'immobilier. Ces changements sont décrits dans l'article intitulé *Preview of the Revised NIPA Estimates for 1997* publié dans le numéro de janvier 2003 de *Survey of Current Business*.

Il convient de signaler que le BEA s'écarte des lignes directrices du SCN de 1993 dans l'imputation de la valeur locative des actifs fixes appartenant aux ISBLSM et utilisés par elles puisqu'il inclut l'**intérêt net** de même que la consommation de

capital fixe, convention qui rend la valeur ajoutée des ISBLSM plus élevée aux États-Unis que dans d'autres pays, y compris le Canada, qui se conforment au SCN de 1993. On peut juger de l'importance de cet ajout d'après les données suivantes. En 2000, la valeur ajoutée brute des ISBLSM (tableau 1.7) était de 418 milliards de dollars US; la valeur imputée de la consommation de capital fixe était de 40 milliards de dollars US et celle de l'intérêt net, de 17 milliards de dollars US (tableau 8.21). Ces deux imputations font partie maintenant des comptes du secteur des entreprises mais seront ajoutées aux comptes des ISBLSM dans les révisions complètes à venir, de sorte que la valeur ajoutée pour les ISBLSM augmentera de 14 %, dont 4 % au titre de l'intérêt net ne seront applicables qu'aux États-Unis, puisque aucun autre pays jusqu'ici n'a adopté cette convention. L'application du même ratio au Canada aurait pour effet d'augmenter son PIB global de deux dixièmes de un pour cent.

Dans les comptes du PIB par branche d'activité et les tableaux d'entrées-sorties, les ISBLSM sont classées par branche d'activité, comme les autres producteurs; des données distinctes sur leur production et les entrées intermédiaires ne sont donc pas disponibles. Plusieurs hôpitaux sans but lucratif ainsi que les hôpitaux locaux et des États qui font partie actuellement du secteur des ISBLSM pourraient être reclassifiés comme producteurs marchands mais on ne l'a pas encore fait puisqu'en général leurs recettes correspondent à peu près à leurs dépenses.

12.4 Conclusions

Les conclusions concernant le secteur des administrations publiques s'appliquent aussi ici. Aux États-Unis, les universités et les hôpitaux financés par les administrations publiques locales et des États font partie du secteur des administrations publiques mais tous les autres hôpitaux et universités font partie du secteur du ISBLSM, tandis qu'au Canada, toutes les institutions sans but lucratif dans les sous-secteurs des hôpitaux et de l'enseignement sont incluses dans le secteur des administrations publiques. Le secteur des ISBLSM représente environ 1 % du PIB global au Canada mais 4 % aux États-Unis, ce qui, de nouveau, explique l'énorme différence entre les données publiées par les deux pays. Cependant, la différence quant à la part de la valeur ajoutée du secteur des ISBLSM dans l'un et l'autre pays tient non seulement aux différences de classification mais à ce qu'aux États-Unis, la consommation de capital fixe du secteur des ISBLSM est actuellement attribuée au secteur des entreprises tandis qu'au Canada, elle est attribuée au secteur des ISBLSM; cette situation changera toutefois, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, à la suite des révisions complètes à venir. Si nous agrégeons les données sur les deux secteurs non marchands, soit le secteur des administrations publiques et celui des ISBLSM, leur part de la valeur ajoutée représente 17 % au Canada comparativement à 14 % aux États-Unis. Il reste un écart de 3 %, dont environ 0,5 % s'explique par la différence dans la méthode de calcul de la valeur de la consommation de capital fixe dans le secteur des administrations publiques et 0,4 % est attribuable à l'allocation actuelle de la consommation de capital fixe du secteur des ISBLSM au secteur des entreprises aux États-Unis. Le reste de l'écart s'explique principalement par le rôle beaucoup plus important des administrations publiques au Canada, comparativement aux États-Unis, dans la fourniture de services de santé publique à la population dans son ensemble.

Les chiffres publiés encouragent les utilisateurs à tirer des conclusions erronées, à savoir, que les administrations publiques jouent un rôle plus important et les organismes de bienfaisance, un rôle moindre au Canada comparativement aux États-Unis, ce qui est faux. Une solution éventuelle pourrait consister à participer à des discussions détaillées avec nos collègues au BEA et convenir conjointement des règles de classification à adopter par nos deux pays. Entre-temps, mettons davantage l'accent sur les résultats des deux secteurs non commerciaux mis ensemble et publions, dans les comptes du secteur des administrations publiques, des données au niveau des sous-secteurs pour a) l'administration publique et la défense et b) les autres activités des administrations publiques, y compris dans le domaine de l'enseignement, de la santé, etc.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il est recommandé dans le SCN de 1993 d'inclure dans la valeur de la production du secteur des ISBLSM tous leurs coûts, la consommation intermédiaire et tous les éléments de la valeur ajoutée. Le Canada a déjà donné suite à cette recommandation et le BEA prévoit modifier sa pratique actuelle dans le cadre de la révision complète à venir de manière à la rendre conforme au SCN de 1993.

Il est encourageant de constater qu'il est proposé dans le Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le Système de comptabilité nationale des Nations Unies qui doit paraître en 2003 (rédigé en collaboration avec le Centre for Civil Society Studies, Institute for Policy Studies, The Johns Hopkins University, Baltimore, É.-U.) de produire un compte satellite des institutions à but non lucratif dont la frontière ressemblera beaucoup à l'agrégation de toutes les institutions sans but lucratif dans le SCN de 1993. Par exemple, le Manuel des Nations Unies sur les institutions sans but lucratif (voir le paragraphe 2.14) définit le secteur à but non lucratif comme étant composé d'organisations qui a) sont sans but lucratif et, d'après la loi ou l'usage, ne distribuent pas tout excédent éventuel à ceux à qui ils appartiennent ou qui les contrôlent; b) sont sans

lien avec les administrations publiques sur le plan institutionnel; c) sont autonomes et d) sont non coercitives. Un tel compte satellite éliminera certaines des différences dans les décisions en matière de classification que nous avons relevées entre les deux pays.

13. Secteur des ménages

L'un des principaux objectifs de la production économique est de satisfaire aux besoins des ménages et, dans les pays en développement, la plus grande partie de cette production est produite par les ménages eux-mêmes. Même dans les pays développés, les ménages produisent une part significative de la production économique. Par conséquent, il importe de comprendre exactement ce qui devrait être inclus dans le champ de la production du secteur des ménages dans les comptes nationaux.

13.1 Le SCN de 1993

Selon le SCN de 1993 (paragraphe 4.151), « le secteur des ménages regroupe tous les ménages résidents. Définis comme des unités institutionnelles, les ménages comprennent les entreprises non constituées en sociétés — qu'elles soient des producteurs marchands ou qu'elles produisent pour leur usage final propre — qui leur appartiennent : elles constituent une partie intégrante de ces ménages ».

13.2 La pratique canadienne

Dans le compte de production du SCNC, comme nous l'avons déjà mentionné, toutes les unités de production du secteur des ménages sont fusionnées avec les deux secteurs des sociétés pour former le secteur des entreprises. Même lorsque les ménages embauchent des travailleurs domestiques, comme des gardiennes et des bonnes d'enfants, leur activité est classée dans « autres services personnels et domestiques » selon la Classification type des industries de 1980 ou dans la classe des « ménages privés » dans le SCIAN, mais toujours dans le secteur des entreprises. Ainsi, dans le compte de production du Canada, le secteur des ménages n'est pas une entité distincte. Notre écart par rapport à la ligne directrice du SCN de 1993 tient à la façon dont nous réalisons nos enquêtes sur la production. La distinction juridique entre les établissements de production constitués ou non constitués en société n'a qu'une importance secondaire en ce qui concerne les statistiques sur les branches d'activité. Donc, même si elles existent pour certaines branches, les données sur les entrées et les sorties au niveau du secteur des entreprises non constituées en société sont d'une qualité nettement inférieure lorsqu'il s'agit d'établir le compte de production pour le secteur des ménages. Deux mesures ont été prises qui devraient nous aider à faire la distinction entre les entreprises non constituées en société dans le compte de production du secteur des entreprises. La première est l'amélioration du registre des entreprises de Statistique Canada, qui comprend maintenant la classification double des entreprises et des établissements qui en font partie, de sorte que tous les établissements sont classés selon le secteur. La deuxième est l'utilisation des données des enquêtes unifiées auprès des entreprises, qui sont disponibles au niveau de l'entreprise et au niveau des établissements qui la composent. Il convient de signaler qu'en regard du compte des revenus et dépenses, du compte de financement du capital et du compte du bilan, le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en société du SCNC correspond à peu près à la définition du SCN de 1993, sauf que, dans le SCNC, ce secteur inclut aussi les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

13.3 La pratique aux États-Unis

Aux États-Unis comme au Canada, les entreprises non constituées en société appartenant au secteur des ménages sont fusionnées avec le secteur des sociétés pour former le secteur des entreprises. Les tableaux d'entrées-sorties pour l'année de référence 1992 comprenaient une branche d'activité des ménages dans laquelle entrait l'embauche par des ménages privés de travailleurs domestiques comme les bonnes d'enfants et les gardiennes d'enfants et dont la production était la rémunération versée à ces travailleurs domestiques. La valeur de cette activité était non significative, représentant moins de deux dixièmes de 1 % du PIB. Toutefois, cette activité était traitée comme produite par le secteur des ménages et non par le secteur des entreprises. Dans les tableaux d'entrées-sorties de référence de 1997, cette branche d'activité a été reclassée dans le secteur des Autres services, conformément au SCIAN. Il convient de signaler que, dans la révision complète des CNRP à venir, le BEA prévoit d'ajouter la branche d'activité des logements occupés par le propriétaire au secteur des ménages. Pour le compte des revenus et dépenses et le compte de financement du capital, la frontière du secteur des ménages se rapproche davantage de celle dans le SCN de 1993.

13.4 Conclusion

Le Canada et les États-Unis s'écartent tous deux de la procédure recommandée dans le SCN de 1993 pour établir la frontière du secteur des ménages pour le compte de production. La part de la valeur ajoutée par le secteur des ménages dans l'économie est nulle au Canada et inférieure à deux dixièmes de 1 % aux États-Unis. Le secteur des ménages dans les tableaux d'entrées-sorties des États-Unis a été reclassifié dans le secteur des Autres services, en application du SCIAN, aux fins des tableaux d'entrées-sorties de référence pour 1997. Dans tous les pays de l'OCDE, les services de logement pour compte propre (logements occupés par le propriétaire) sont imputés comme étant exécutés par le secteur des ménages; la plus grande partie du travail agricole, une part importante du commerce de détail, les services de réparation et les services professionnels sont exécutés par les ménages. Dans les données publiées, la part de la production des ménages représente habituellement plus de 20 % de la production totale dans la plupart des pays de l'OCDE, comparativement à zéro au Canada et à un montant négligeable aux États-Unis, de sorte qu'il est très difficile de faire des comparaisons internationales par secteur. Il devrait être possible au cours des prochaines années d'établir la frontière de la production dans le SCNC pour les entreprises non constituées en société appartenant aux ménages dans toutes les branches d'activité. Le BEA prévoit attribuer les logements occupés par le propriétaire au secteur des ménages en 2003 et le SCNC pourrait fort bien lui emboîter le pas, ce qui aurait pour effet d'améliorer les comparaisons entre les deux pays ainsi que sur le plan international.

Section C : Problèmes d'évaluation et niveau de détail de la branche d'activité, pratiques diverses

Contrairement au compte de production par secteur institutionnel, le compte de production par branche d'activité existe depuis longtemps. De nombreux pays produisent des comptes de production par branche d'activité en utilisant des pratiques et des conventions d'évaluation qui leur sont propres, certains les produisent au moyen des tableaux d'entrées-sorties et tous se trouvent aux prises avec la nécessité de maintenir de longues séries chronologiques cohérentes. Dans la présente section, nous examinons la plupart de ces questions au Canada et aux États-Unis, nous comparons les pratiques de ces deux pays et nous signalons tout écart par rapport au SCN de 1993 et l'un à l'autre.

14. Valorisation de la production

La production peut être évaluée départ usine de l'unité de production, incluant les impôts sur les produits, excluant les impôts sur les produits, incluant les revenus reçus sous forme de subventions, excluant les revenus reçus sous forme de subventions à l'endroit où se trouve l'unité qui fait l'achat, etc. Différents pays peuvent choisir différentes conventions d'évaluation pour motifs valables, comme leurs règles de comptabilité d'entreprise ou les principes particuliers applicables aux fins des enquêtes statistiques; toutefois, cela rendrait les comparaisons au niveau international très problématiques. Par conséquent, les versions des manuels internationaux sur le SCN des différentes années contiennent des lignes directrices sur l'évaluation de la production de manière à permettre les comparaisons au niveau international.

14.1 Le SCN de 1993

Dans le SCN de 1993, il est recommandé d'évaluer la production de biens et services destinés au marché aux prix de base, particulièrement lorsqu'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est imposée ou qu'il existe un régime fiscal similaire (paragraphe 6.218). Ce prix de base est défini comme suit : « Le prix de base est le montant que le producteur reçoit de l'acquéreur pour une unité de bien ou de service produite, diminué de tout impôt à payer et augmenté de toute subvention à recevoir sur cette unité, du fait de sa production ou de sa vente. Il exclut tous frais de transport facturés séparément par le producteur » (paragraphe 6.205a). Il existe des taxes sur les produits et d'autres impôts sur la production; pareillement, il existe des subventions sur les produits et d'autres subventions sur la production. Comme il n'est peut-être pas clair de quels impôts ou subventions il s'agit dans la définition donnée dans le SCN de 1993, le Système européen de comptes économiques intégrés (SEC) de 1995 fournit plus de précisions : « le prix de base est le prix que le producteur reçoit de l'acheteur pour une unité d'un bien ou d'un service duquel on soustrait l'impôt exigible sur cette unité de fait de sa production ou de sa vente (c'est-à-dire les taxes ou impôts sur les produits) et auquel on ajoute toute subvention à recevoir sur cette unité du fait de sa production ou de sa vente (c'est-à-dire les subventions sur les produits). Ce prix n'inclut pas les frais de transport facturés séparément par le producteur. Il exclut tout frais de transport facturés séparément par le producteur. Par contre, il inclut toute marge de transport facturée par le producteur sur la même facture, même si elle représente un poste distinct » (paragraphe 3.48). Pour résumer, donc, la valeur de la production d'un produit aux prix de base représente la valeur de la production départ usine de l'unité de production excluant tout impôt à payer et incluant toute subvention à recevoir sur le produit du fait de sa production ou de sa vente.

14.2 La pratique canadienne

Dans les enquêtes sur les branches d'activité menées par Statistique Canada, les unités de production sont priées d'évaluer les ventes en excluant tout impôt sur les produits à payer et toute subvention sur les produits à recevoir. Au Canada, les taxes sur les produits sont beaucoup plus nombreuses et plus élevées que les subventions versées sur une poignée de produits. Par conséquent, la valeur de la production de la plupart des produits est indiquée dans nos enquêtes sur les branches d'activité aux prix de base, conformément à la définition donnée dans le SCN de 1993. Nous nous écartons des lignes directrices du SCN seulement dans le cas de la poignée de produits pour lesquels des subventions sont reçues puisque notre valeur de la production dans ces cas n'inclut pas les subventions reçues. Nous avons modifié les lignes directrices du SCN de 1993 en matière d'évaluation en pareil cas et nous avons parlé d'évaluation aux prix de base modifiés, la modification consistant en l'exclusion des subventions à recevoir sur les produits. La raison d'être de cette modification est que nous la trouvons utile pour enregistrer la valeur de la production fondée sur les prix des opérations reçus par les producteurs, payés par les acheteurs et indiqués sur les factures, de sorte qu'ils peuvent être vérifiés. Nos prix de base modifiés sont toujours inférieurs aux prix de base selon le SCN de 1993, étant diminués du montant de la subvention sur les produits à recevoir par le producteur et ces prix modifiés sont ceux utilisés dans les tableaux d'entrées-sorties du SCNC. La définition du prix de base modifié appliquée dans le SCNC est la suivante :

« Le prix de base modifié est le prix que le producteur reçoit de l'acheteur pour une unité de bien ou de service produite duquel on soustrait tout impôt ou taxe à percevoir sur cette unité en raison de sa production ou de sa vente (c'est-à-dire les impôts ou taxes sur les produits). Il exclut les frais de transport facturés séparément par le producteur».

Le prix de base modifié utilisé dans les tableaux d'entrées-sorties du SCNC équivaut au prix départ usine de l'établissement producteur. Il présente l'avantage que l'évaluation des opérations entre producteur et acheteur est transparente et vérifiable. L'évaluation de la production aux prix de base, recommandée dans le SCN de 1993, ne présente pas ces importantes caractéristiques comptables. Dans ce cas, les opérations sont déclarées non aux prix qui prévalent sur le marché mais à des prix **fictifs** plus élevés (prix du marché plus la subvention par unité), que l'acheteur ne paye pas et n'inscrit pas; selon nous, cette méthode n'est pas très convainquante.

Autre avantage encore plus important, notre approche fondée sur les prix de base modifiés permet de produire facilement et efficacement des tableaux d'entrées-sorties en prix constants. Nous produisons des tableaux de l'offre en prix courants calculés aux prix de base modifiés ainsi que des tableaux de l'utilisation en prix courants calculés aux prix d'achat et aux prix de base modifiés. Nous prenons les tableaux de l'utilisation en prix d'achat tel que recommandé dans le SCN de 1993, puis nous les convertissons aux prix de base modifiés, les mêmes prix que ceux utilisés dans les tableaux de l'offre. Une fois nos tableaux de l'utilisation en prix d'achat convertis en tableaux en prix de base modifiés, les tableaux de l'utilisation et de l'offre sont disponibles selon les mêmes prix. Ce calcul supplémentaire n'est pas mentionné dans le SCN de 1993. Au Canada, nous recueillons les prix de vente des produits excluant les taxes sur les produits et sans inclure les subventions sur les produits. Cet ensemble de prix est applicable immédiatement aux valeurs dans les tableaux de l'utilisation qui sont déjà convertis aux prix de base modifiés.

Il serait difficile de déflater les tableaux de l'offre en prix de base puisque ce prix n'est pas observable sur le marché du point de vue des acheteurs et qu'il faudrait par conséquent invoquer des hypothèses audacieuses. En outre, déflater les tableaux de l'utilisation en prix d'achat sera très coûteux car, en principe, chaque cellule de ces tableaux a un déflateur de prix qui lui est particulier. À Statistique Canada, il nous est difficile d'appliquer de façon rentable les lignes directrices du SCN de 1993, puisque nous produisons des tableaux de l'offre et de l'utilisation en prix courants et en prix constants ainsi que la valeur ajoutée par branche d'activité en prix constants, en utilisant la méthode recommandée de double déflation, comme repères aux fins de nombreuses séries du SCNC. Étant donné que les prix de base modifiés sont transparents et, surtout, vu leur utilité aux fins du calcul des tableaux d'entrées-sorties en prix constants, le SCNC n'a pas intégré la recommandation du SCN de 1993 de présenter la valeur de la production aux prix de base pour les produits qui font l'objet de subventions.

14.3 La pratique aux États-Unis

Dans les comptes des branches d'activité et les comptes d'entrées-sorties des États-Unis, la production est évaluée aux prix à la production. Ces prix présentent les caractéristiques suivantes : a) ils excluent les marges sur le commerce de gros et de détail ainsi que les frais de transport; b) ils incluent tous les droits de douane fédéraux ainsi que toutes les taxes d'accise et les taxes de vente générales fédérales, locales et des États perçues par les producteurs et remis ultérieurement aux administrations pertinentes; et c) ils n'incluent pas les subventions gouvernementales reçues par les producteurs dans l'évaluation

de leur production. Comme l'évaluation de la production des producteurs influe sur la production de leur valeur ajoutée et d'autres postes dans tous les comptes, il est crucial de bien comprendre ces répercussions ainsi que la frontière de la production pour pouvoir faire des comparaisons valables entre pays ou au niveau international. L'évaluation de la production dans les comptes des branches d'activité et dans les comptes d'entrées-sorties des États-Unis est plus élevée du montant des taxes moins les subventions sur les produits comparativement à l'évaluation de la production aux prix de base dans le SCN de 1993, et elle est majorée du montant des impôts sur les produits comparativement à l'évaluation de la production aux prix de base modifiés dans les statistiques sur les branches d'activité du SCNC. Ces impôts sur les produits représentent des montants importants, environ 5 % de la valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie et, surtout, ils ont des répercussions très considérables dans les branches d'activité comme le commerce de gros et de détail ainsi que les restaurants et les hôtels, où ils sont actuellement inclus dans l'évaluation de la production. Les différentes conventions d'évaluation utilisées aux fins de l'évaluation de la production aux États-Unis et au Canada créent de graves difficultés pour la comparaison des statistiques des branches d'activité des deux pays. Les spécialistes de la comptabilité nationale au BEA sont au courant de ce problème et ils pourraient convertir leurs comptes des branches d'activité actuellement en prix à la production en comptes en prix de base, conformément à la recommandation du SCN de 1993 sur l'utilisation des prix de base. Comme la valeur de la production est évaluée aux prix de production dans les comptes d'entrées-sorties de référence de 1997 publiés en décembre 2002, les comptes d'entrées-sorties annuels subséquents, de même que la révision complète du PIB par branche d'activité à venir, continueront d'être présentés également en prix à la production. On pourrait songer à les convertir aux prix de base pour la prochaine révision repère qui aura lieu en 2007. Entre-temps, le personnel du BEA préposé au calcul du PIB par branche d'activité a pu fournir des estimations aux prix de base aux fins de certaines présentations internationales en excluant les impôts sur les produits de la production brute et de la valeur ajoutée mais en incluant les subventions aux produits.

14.4 Conclusions

Nous appuyons la méthode privilégiée dans le SCN de 1993 d'évaluation de la production aux prix de base. Dans le cas du petit nombre de branches d'activité qui reçoivent des subventions sur les produits, nous trouvons utile de modifier la définition donnée dans le SCN de 1993 en **n'incluant pas** les subventions sur les produits dans l'évaluation et ce, pour deux raisons : a) l'évaluation selon le SCN de 1993 n'est pas transparente et donc elle n'est pas vérifiable d'après les dossiers des acheteurs et b) notre modification permet de produire très efficacement des tableaux d'entrées-sorties en prix constants, un sujet qui n'est pas discuté dans le SCN de 1993. Le SCN de 1993 privilégie la méthode d'évaluation de la production aux prix de base mais précise également que « les prix du producteur peuvent être utilisés quand la valorisation aux prix de base n'est pas réalisable » (paragraphe 6.218). Dans les pays où les enquêtes sur les branches d'activité peuvent recueillir des renseignements sur la valeur de la production **seulement** aux prix à la production, il n'y a pas d'autre choix que de calculer la production aux prix à la production. Toutefois, il est difficile de faire des comparaisons au niveau international lorsque les pratiques d'évaluation diffèrent entre les pays d'un même bloc comme l'OCDE ou entre deux pays voisins comme le Canada et les États-Unis. Bien que le SCN de 1993 ne porte pas sur ce point, on peut raisonnablement soutenir que les impôts sur les produits ne constituent pas un poste de revenus puisqu'ils n'ajoutent pas à la valeur nette du producteur qui perçoit de tels impôts et les transmet ensuite aux administrations publiques. Selon les principes de comptabilité d'entreprise, ces impôts perçus pour le compte des administrations publiques ne sont pas déclarés comme revenus des producteurs. L'évaluation aux prix à la production se traduit par une augmentation très importante de la production des branches du commerce, ce qui rend les comparaisons internationales de statistiques sur les branches d'activité et les calculs de la productivité qui en résultent problématiques.

Lorsque les valeurs de la production dans les statistiques sur les branches d'activité des États-Unis seront produites aux prix de base, ou de préférence aux prix de base modifiés, les séries de données sur les branches d'activité se prêteront facilement aux comparaisons entre branches d'activité et au niveau international, particulièrement aux fins d'analyse de la productivité multifactorielle. Pour plus ample examen de cette question, voir la section 15 ci-dessous sur l'évaluation de la valeur ajoutée selon la branche d'activité.

15. Valorisation de la valeur ajoutée selon la branche d'activité

La valeur ajoutée vise à permettre de mesurer la valeur supplémentaire créée par un processus de production. Comme il s'agit de l'un des plus importants résultats dans les comptes nationaux, il faut en analyser l'évaluation avec soin. En théorie économique, on parle traditionnellement de valeur ajoutée au coût des facteurs ou de PIB au coût des facteurs. Certains économistes ont préféré utiliser le concept de la valeur ajoutée aux prix du marché selon lequel la frontière d'évaluation est un peu plus large. Comme il s'agit d'un résultat très important, examinons-en le sens tel qu'il est précisé dans le SCN de 1993.

15.1 Le SCN de 1993

Le SCN de 1993 privilégie l'évaluation de la production et du solde comptable, la valeur ajoutée, aux prix de base. Selon le SCN de 1993 : « La valeur ajoutée brute aux prix de base se définit comme la production valorisée aux prix de base moins la consommation intermédiaire valorisée aux prix d'acquisition » (paragraphe 6.226). La préférence accordée à la valeur ajoutée aux prix de base plutôt qu'à la traditionnelle valeur ajoutée au coût des facteurs est fondée sur la proposition selon laquelle il faut tenir compte du coût **intégral** des facteurs de production dans toute analyse de la production. La valeur ajoutée aux prix de base est plus élevée que la traditionnelle valeur ajoutée au coût des facteurs, l'écart correspondant au montant des autres impôts sur la production (comme l'impôt foncier et les impôts sur la masse salariale) moins les autres subventions à la production (comme la formation de la main-d'œuvre). La valeur de la production de toute unité de production doit être suffisamment élevée pour payer le coût intégral de la consommation intermédiaire des biens et services et le coût intégral des facteurs de production, le travail et le capital, utilisés pour sa production, pour que l'unité puisse survivre à long terme.

15.2 La pratique canadienne

Durant toute la période allant des années 50 à l'an 2000, le SCNC a produit, pour son programme de statistiques sur les branches d'activité, la valeur ajoutée par branche (appelée aussi PIB par branche d'activité) au coût des facteurs. Nos utilisateurs étaient à l'aise avec notre concept de la valeur ajoutée au coût des facteurs, qu'ils connaissaient bien et qui était d'ailleurs celui utilisé dans les manuels d'économie. Malgré cette longue tradition, nous avons maintenant mis en œuvre la recommandation du SCN de 1993 de calculer la valeur ajoutée aux prix de base. Lors de la révision historique du SCNC de 2001, nous avons révisé notre série de données sur le PIB par branche d'activité rétroactivement jusqu'en 1961 aux prix de base. Il convient peut-être de réitérer que nos séries de données sur la production par branche d'activité ne sont pas établies aux prix de base mais aux prix de base modifiés (tel qu'indiqué à la section 14 ci-dessus sur l'évaluation de la production) mais que notre valeur ajoutée par branche d'activité est calculée aux prix de base. La valeur ajoutée aux prix de base d'une unité de production au Canada est égale à sa production évaluée aux prix de base modifiés diminuée de sa consommation intermédiaire aux prix d'achat et **augmentée** de toute subvention à recevoir par cette unité, du fait de sa production ou de sa vente (c.-à-d. les subventions sur les produits). Au lieu d'ajouter les subventions sur les produits à la valeur de la production, nous les ajoutons à notre valeur ajoutée calculée aux prix de base modifiés. Notre mesure de la valeur ajoutée aux prix de base est identique à celle produite selon les conventions du SCN de 1993.

Au Canada, les plus importants impôts sur les facteurs de production sont les impôts fonciers et les impôts sur la masse salariale. Les impôts sur la masse salariale sont imposés par quatre provinces (le Manitoba, l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve), payés par les employeurs, et l'impôt à payer est calculé en proportion du total des salaires et traitements, dans chaque branche d'activité. Avant la révision historique du SCNC de 1997, ces impôts étaient traités comme des versements d'assurance sociale et donc inclus dans le revenu supplémentaire du travail (RST). Le SCNC a discuté en 1997 de la question de savoir si ces impôts devraient continuer d'être incluses dans le RST ou traitées comme impôts sur la production. Le personnel du SCNC était d'avis que toute cotisation de l'employeur qui n'offre pas un avantage économique **précis** à l'employé ou aux personnes à sa charge devrait être traitée comme un impôt sur la production et non faire partie du RST. Les paiements obligatoires faits par les employeurs à l'administration publique pour couvrir les prestations de retraite, l'assurance-emploi, etc., offrant un avantage précis aux employés font toutefois partie du RST. Par conséquent, il a été décidé de modifier la classification des impôts sur la masse salariale qui de RST deviennent des impôts sur la production aux fins de la révision historique de 1997 du SCNC. On peut juger de l'incidence de notre décision sur les impôts sur la masse salariale d'après les données suivantes recueillies pour 1998 : le total des salaires et traitements s'élevait à 419 milliards de dollars, le RST total s'élevait à 56 milliards de dollars et le total des impôts sur la masse salariale (non incluses dans le RST) s'élevait à 7 milliards de dollars. Si nous avons ajouté les impôts sur la masse salariale au RST, la rémunération totale du travail aurait augmenté de 1,5 %.

Contrairement aux impôts sur la masse salariale qui touchent toutes les branches d'activité, l'impôt foncier touche principalement le secteur des services immobiliers. Cet impôt est assez important, représentant plus de 5 % du PIB global, mais, dans le secteur des services immobiliers, il représente environ 20 % de la valeur ajoutée. Les subventions sur les facteurs de production, principalement pour la formation de la main-d'œuvre, ne sont pas très importantes, représentant à peine deux dixièmes de 1 % des coûts de la main-d'œuvre, et elles sont établies au prorata des traitements et salaires par branche d'activité.

15.3 La pratique aux États-Unis

Aux États-Unis, les statistiques sur le PIB par branche d'activité et les tableaux d'entrées-sorties sont fondés sur un autre concept de la valeur ajoutée par branche : la valeur ajoutée aux prix du marché ou aux prix à la production. Comme nous l'avons déjà mentionné, la valeur de la production des branches d'activité aux États-Unis est calculée aux prix à la production, qui comprennent toutes les taxes de vente et d'accise des administrations publiques fédérale, locales et des États. La valeur ajoutée par branche d'activité est égale à sa production aux prix à la production diminuée de sa consommation intermédiaire de biens et services aux prix d'achat. Ce calcul produit une valeur ajoutée par branche d'activité qui, au total, est égale au PIB aux prix du marché. Cette présentation convient assez bien aux utilisateurs puisqu'elle cadre avec la notion selon laquelle les dépenses finales au titre du PIB aux prix du marché doivent être égales à la valeur ajoutée par branche d'activité aux prix du marché. De nombreux utilisateurs aux États-Unis connaissent bien cette présentation et les États-Unis ne sont d'ailleurs pas le seul pays à l'adopter. Cette évaluation est supérieure aux prix de base, l'écart correspondant au montant des impôts sur les produits perçus par les branches d'activité moins les subventions sur les produits reçues par elles. La plupart des impôts sur les produits, comme les taxes de vente et d'accise des administrations fédérale, locales et des États aux États-Unis (les taxes équivalentes au Canada sont la taxe sur les produits et services ou TPS et la taxe de vente provinciale ou TVP) sont perçus principalement par les établissements commerciaux. La valeur ajoutée aux prix du marché pour le secteur commercial est donc beaucoup plus élevée que son évaluation aux prix de base ou au coût des facteurs. En revanche, la valeur ajoutée aux prix du marché pour les branches d'activité fortement subventionnées, comme l'agriculture, est inférieure à celle calculée aux prix de base.

Il y a une petite différence statistique et conceptuelle dans le calcul de la valeur ajoutée selon les deux programmes, le PIB par branche d'activité et les tableaux d'entrées-sorties. Dans le programme du PIB par branche d'activité, l'ajustement de la valeur des stocks (AVS) est réparti selon la branche; dans les tableaux d'entrées-sorties, cependant, l'AVS est indiqué seulement au niveau de l'ensemble de l'économie, au moyen d'une branche spéciale d'ajustement de la valeur des stocks dans la matrice des utilisations, dont le seul facteur de production est l'AVS qui apparaît dans la rangée de la valeur ajoutée. Cette convention utilisée aux fins des tableaux d'entrées-sorties est unique en son genre, puisque à notre connaissance, elle n'est utilisée par aucun autre pays. Si elle n'exige pas l'affectation de ressources importantes, son application actuelle pourrait être réexaminée et elle pourrait être remplacée par la répartition de l'AVS par branche d'activité, de manière à faciliter les comparaisons au niveau international.

Les États-Unis fournissent à l'OCDE la valeur ajoutée brute aux prix de base pour l'ensemble de l'économie et au niveau de détail de six grands groupes de branches d'activité. (Voir le tableau 2 sur le produit intérieur brut : approche de la production, dans l'édition de 2002 de la publication de l'OCDE intitulée Comptes nationaux des pays de l'OCDE : Principaux agrégats). Les six groupes de branches d'activité sont : 1. Agriculture, chasse et sylviculture; pêche; 2. Industrie, y compris l'énergie; 3. Construction; 4. Commerce de gros et de détail, réparations, hôtels et restaurants, transports; 5. Intermédiation financière, services immobiliers et, location et activités commerciales; et 6. Autres services. Le BEA pourrait, dans un avenir rapproché, adopter la recommandation du SCN de 1993 et convertir aux prix de base ses comptes des branches d'activité actuellement établis aux prix à la production.

15.4 Conclusions

En 2001, 24 pays membres de l'OCDE (tous les 15 pays membres de l'Union européenne, le Canada, plus huit autres pays) utilisaient l'évaluation aux prix de base recommandée pour les séries de données sur la valeur ajoutée par branche d'activité. Les autres six pays membres (le Japon, la Corée, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, la Turquie et les États-Unis) utilisaient l'évaluation aux prix à la production pour la production et, par conséquent, l'évaluation résiduelle aux prix à la production/prix du marché pour la valeur ajoutée par branche d'activité.

Voyons l'importance sur le plan statistique des diverses évaluations, d'après les données du SCNC. En 2001, le PIB au coût des facteurs s'élevait à 964 milliards de dollars; l'ajout de 53 milliards de dollars pour les impôts moins les subventions aux facteurs de production a donné un PIB aux prix de base de 1 017 milliards de dollars; l'ajout d'un autre 75 milliards de dollars pour les impôts moins les subventions sur les produits a donné un PIB aux prix du marché de 1 092 milliards de dollars. Ces ajouts non seulement influent sur le niveau du PIB global par branche d'activité, mais les effets sont répartis de façon inégale entre les branches. Comme nous l'avons déjà mentionné, les impôts moins les subventions pour les facteurs de production ont une incidence surtout sur le secteur de l'immobilier. Toutefois, les impôts moins les subventions aux produits ont une incidence sur les secteurs du commerce et des services de réparation de même que sur les restaurants et les hôtels. Les différentes évaluations rendent très problématiques les comparaisons entre branches d'activité et entre pays de la valeur ajoutée par unité de travail ou les mesures de productivité du travail selon la branche d'activité.

La valeur ajoutée aux prix du marché pour les secteurs du commerce est beaucoup plus élevée par rapport à la valeur ajoutée aux prix de base à cause d'une convention selon laquelle les impôts perçus par les établissements dans ces secteurs pour le compte des administrations publiques sont inclus dans leur valeur ajoutée. Les commentaires ci-dessus sur l'évaluation de la production s'appliquent également ici. Il faut évaluer l'avantage que semble présenter la valeur ajoutée par branche d'activité totale indiquée comme étant égale au PIB aux prix du marché par rapport à la non comparabilité de ces données à l'échelle internationale et à la difficulté sur le plan conceptuel que présente le traitement de la perception d'impôts par les entreprises comme un poste de revenus.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les États-Unis fournissent déjà à l'OCDE la valeur ajoutée aux prix de base pour six grands groupes de branches d'activité et ils pourraient, dans un proche avenir, adopter la recommandation du SCN de 1993 concernant l'utilisation des prix de base et convertir aux prix de base leurs comptes des branches d'activité actuellement établis aux prix à la production. Lorsque les États-Unis et, espère-t-on, les cinq pays restants qui utilisent encore l'évaluation aux prix à la production, auront adopté l'évaluation aux prix de base recommandée, non seulement leurs comptes mais ceux d'autres pays seront comparables et donc plus utiles aux fins d'analyse.

En outre, il y a une différence dans le traitement de l'impôt sur la masse salariale au Canada et aux États-Unis. Comme nous l'avons déjà mentionné, dans quatre provinces au Canada, les impôts sur la masse salariale versés par les employeurs sont classés comme impôts sur les facteurs de production tandis qu'aux États-Unis, les mêmes types d'impôts sont classés comme des cotisations aux régimes d'assurance sociale et sont donc inclus dans le revenu supplémentaire du travail et dans la rémunération du travail. Cette différence dans le traitement n'a pas d'incidence sur la valeur ajoutée aux prix de base mais elle a une incidence sur la part de la rémunération du travail qui est un concept important dans l'analyse de la productivité. L'application de la convention en vigueur aux États-Unis aurait pour effet d'augmenter la part de la rémunération du travail au Canada d'environ 1,5 %. Il serait utile de discuter de ce sujet avec nos collègues au BEA.

16. Tableaux des ressources et des emplois

Il y a longtemps que de nombreux pays produisent des tableaux des ressources et des emplois (également appelés tableaux d'entrées-sorties ou matrices de production et des utilisations); dans la plupart des pays, ces tableaux sont produits par l'organisme de statistique officiel et dans d'autres, par quelques instituts de recherche privés. Le nom le plus connu dans ce domaine est celui du professeur Wassily Leontief de l'Université Harvard qui a fait les premières études importantes sur cette question et a reçu le prix Nobel en 1973 pour ses travaux. Les tableaux d'entrées-sorties étaient très populaires dans la plupart des économies planifiées puisqu'ils étaient utilisés aux fins de planification économique. Dans le cas des économies de marché, ils n'étaient pas inclus dans le premier manuel du Système de comptabilité nationale (SCN) publié sous l'égide des Nations Unies au milieu des années 50. Au début des années 60, on trouvait que le manuel sur le SCN des Nations Unies ne répondait pas aux besoins croissants d'analyses au niveau des branches d'activité et concernant des questions liées aux revenus et dépenses, à l'accumulation de la formation de capital et au financement du capital, etc. Pour tenir compte de ces besoins analytiques, les Nations Unies ont publié un SCN révisé, le Système de comptabilité nationale de 1968. Ce document a été préparé par un groupe exceptionnel de spécialistes en comptabilité nationale et la plupart de ses séances ont été présidées par le professeur Richard Stone de l'Université Cambridge. Les tableaux d'entrées-sorties occupaient dans ce rapport une place très importante, trop importante selon certains pays, ces tableaux jouant un rôle de premier plan dans les comptes de production du SCN. Une excellente annexe liée à la mathématique du cadre des entrées-sorties y a été ajoutée.

16.1 Le SCN de 1993

Le SCN de 1993 comprend une gamme complète de comptes. Il début par le compte de production puis passe aux résultats de la production (la valeur ajoutée et les dépenses finales) et enregistre leurs répercussions sur l'épargne de chacun des intervenants importants, appelés secteurs de l'économie. Puis il fait un lien entre ces résultats et leurs acquisitions de capital et note leur incidence sur leur prêt net. Il examine ensuite comment le prêt net est financé et produit enfin un bilan pour chaque secteur de l'économie. Il est recommandé d'établir un compte de production par secteur et par branche d'activité, mais il s'agit de séries macro-économiques qui fournissent peu de données au niveau de détail des branches d'activité et des biens ou services. Ce niveau de détail est recommandé au chapitre 15 qui porte sur les tableaux des ressources et des emplois et les tableaux d'entrées-sorties et qui suit l'exposition et l'explication de la séquence des comptes.

Selon le SCN de 1993, « les tableaux d'entrées-sorties et en particulier les tableaux des ressources et des emplois servent à des objectifs à la fois statistiques et analytiques. Ils fournissent un cadre approprié pour la vérification de la cohérence des statistiques des flux de biens et services obtenues de sources très différentes : enquêtes sur l'industrie, les dépenses des

ménages ou les investissements, statistiques du commerce extérieur, etc. Grâce notamment à ses tableaux entrées-sorties, le Système, permet de coordonner les statistiques économiques tant du point de vue conceptuel, en garantissant la cohérence des définitions et des classifications utilisées, que du point de vue comptable, en assurant la cohérence numérique des données tirées de diverses sources. Le cadre des entrées-sorties permet également de calculer la plupart des données économiques contenues dans les comptes nationaux et de déceler les lacunes existantes » (paragraphe 15.3).

Le SCN de 1993 comprend un ensemble intégré de tableaux des ressources et des emplois ainsi que des tableaux symétriques d'entrées-sorties. Dans ces derniers, le nombre de lignes et de colonnes sont les mêmes et les classifications ou les unités utilisées dans les lignes et dans les colonnes sont également les mêmes — ces tableaux présentent les comparaisons entre branches d'activité par branche d'activité et entre biens et services par biens ou services. Selon le SCN de 1993, « Le Système recommande que les tableaux statistiques des ressources et des emplois servent de fondement aux tableaux entrée-sortie analytiques » (paragraphe 15.7).

16.2 La pratique canadienne

Le SCNC produit des tableaux annuels des ressources et des emplois, ou des tableaux d'entrées-sorties, depuis l'année de référence 1961. Les tableaux canadiens sont rectangulaires, le nombre de produits étant supérieur au nombre de branches d'activité. Au moment de l'établissement du programme d'entrées-sorties à Statistique Canada au début des années 60, il a été décidé de produire des tableaux de format rectangulaire parce que, dans le monde réel, il y a beaucoup plus de produits que de branches d'activité et nos enquêtes sur les branches d'activité ont toujours été menées dans cette optique. Pour que les tableaux d'entrées-sorties servent de cadre d'intégration, il est essentiel de toujours respecter cette présentation rectangulaire. Nous étions probablement le premier organisme de statistique à l'adopter. Nous ne pourrions avoir un meilleur défenseur de son utilité que le père de l'étude de l'économie des entrées-sorties, le professeur Leontief. Le professeur Leontief et Anne Carter ont mentionné deux avantages très importants de la présentation rectangulaire des tableaux d'entrées-sorties par rapport aux tableaux carrés traditionnels : a) elle permet de fournir tous les détails tirés de recensements de base ou des enregistrements des enquêtes et b) le sens de chaque donnée entrée est clair, puisque les opérations observées ne sont pas combinées à des transferts fictifs, comme dans le cas des tableaux carrés qui présentent des comparaisons entre branches d'activité. (Voir Anne Carter et Wassily Leontief, *Goals for the Input-Output Data System in the Seventies*, publié dans le numéro de juillet 1971 de *Survey of Current Business* du BEA, à la page 31).

Dans le SCNC, nous produisons des tableaux annuels d'entrées-sorties depuis 1961; le dernier tableau est celui de 1999. Avant la mise en place du programme actuel avec effet rétroactif à 1961, Statistique Canada (alors appelé le Bureau fédéral de la statistique) a publié, en 1958, le premier tableau d'entrées-sorties, appelé *Inter-Industry Flow of Goods and Services, Canada, 1949*. Il s'agissait d'un tableau carré de 42 par 42 des branches d'activité. Ce tableau présentait les données de base (coût des facteurs et provisions pour consommation de capital) ainsi que les poids des branches d'activité visées dans la première publication, diffusée en 1963, sur les indices du produit intérieur brut, 1946-1961. Les tableaux d'entrées-sorties ont été utilisés comme repères pour d'autres sous-systèmes des comptes nationaux pour la première fois lors de l'établissement de notre premier tableau d'entrées-sorties pour 1949 et cette pratique s'est maintenue depuis. À partir de 1961, la présentation des tableaux d'entrées-sorties a été fort différente de celle du tableau de 1949. Non seulement les dimensions des tableaux d'entrées-sorties ont été beaucoup élargies, mais la matrice carrée a été remplacée par une matrice rectangulaire.

Les tableaux actuels d'entrées-sorties au niveau de la feuille de travail portaient sur 204 branches d'activité et 650 biens et services pour 1961-1980, sur 243 branches et 650 biens et services pour 1981-1996 et, à compter de 1997, sur 300 branches et 727 biens et services. Depuis 1996, nous avons produit des tableaux d'entrées-sorties provinciaux (dix provinces et trois territoires) ayant les mêmes dimensions que les tableaux d'entrées-sorties nationaux. Nos tableaux d'entrées-sorties servent les mêmes fins statistiques que celles notées dans le SCN de 1993. Les tableaux nationaux annuels d'entrées-sorties en prix courants sont produits 29 mois après l'année de référence mais leur diffusion est retardée de quatre à cinq mois pour permettre d'achever les tableaux provinciaux d'entrées-sorties en prix courants ainsi que de convertir les tableaux nationaux aux prix constants; tous sont ensuite diffusés simultanément au public, 34 mois après l'année de référence.

Les tableaux statistiques d'entrées-sorties du Canada portent sur trois grands secteurs de l'économie, à savoir le secteur des entreprises, le secteur des administrations publiques et le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Le secteur des entreprises coïncide avec l'agrégation des unités de production de trois secteurs du SCN de 1993, à savoir le secteur des sociétés non financières, le secteur des sociétés financières et le secteur des ménages. Le secteur des entreprises est ventilé par branche d'activité. Le secteur des ISBLSM est ventilé par branche d'activité sauf pour une

branche de services divers; le secteur des administrations publiques, en revanche, est ventilé non par branche d'activité mais par grandes fonctions, comme l'enseignement, la santé, les services récréatifs, l'administration, etc.

Dans le SCNC, nous ne produisons pas les tableaux d'entrées ou de sorties aux prix de base, conformément à la recommandation du SCN de 1993, mais aux prix de base modifiés. (Consulter aussi la section 14 sur l'évaluation de la production.) Au Canada, les prix de base modifiés ont l'avantage d'être observés (et de pouvoir être vérifiés) dans les enregistrements des opérations des unités de production. Le prix de base défini dans le SCN de 1993 nécessite des renseignements que ne possèdent pas les unités de production; par conséquent, il doit être imputé pour les utilisateurs des produits. Le fait que nous préférons établir un lien entre nos données et les enregistrements comptables des unités institutionnelles et de production assure la transparence de nos produits statistiques.

16.3 La pratique aux États-Unis

L'histoire de la production de tableaux d'entrées-sorties aux États-Unis commence par la publication en 1936 de l'article initial du professeur Leontief intitulé *Quantitative Input and Output Relations in the Economic System of the United States*, vol. 18, n° 3 (août 1936), contenant un tableau pour 1919. Il a produit ensuite un tableau pour 1929, puis pour 1939. Ces tableaux ont été inclus dans son ouvrage le plus connu, **The Structure of the American Economy, 1919-1939**, publié en 1951. Sous le gouvernement Eisenhower, les travaux liés aux tableaux entrées-sorties officiels ont été interrompus de 1954 à 1959, ces tableaux étant considérés comme un outil lié au socialisme. Fait ironique, cette même méthode était considérée comme un outil lié au capitalisme en République populaire de Chine. (Pour plus de détails, voir l'article de Karen Polenske intitulé *Historical and New International Perspectives on Input-Output Accounts*, publié dans *Frontiers of the Input-Output Analysis*, Oxford University Press, 1989.)

Le BEA construit tous les cinq ans des tableaux d'entrées-sorties détaillés **de référence** à l'échelle nationale (tableaux des ressources et des emplois) portant sur environ 500 branches d'activité et 500 biens et services; ces tableaux comprennent les données des enquêtes économiques disponibles pour les années en question et sont habituellement produits environ cinq ans après l'année de référence. Les tableaux portant sur les autres années sont des tableaux sommaires fondés sur des méthodes analytiques et des enquêtes sur échantillon plus limitées. Les tableaux sommaires publiés avant les tableaux d'entrées-sorties de 1997 portaient sur 85 branches d'activité et 85 biens et services; la version sommaire du tableau de référence de 1997 porte sur 134 branches d'activité (voir l'annexe A portant sur des branches d'activité visées dans les comptes d'entrées-sorties de référence pour 1997, pages 39 à 43 du numéro de décembre 2002 de la publication *Survey of Current Business*); les tableaux annuels sommaires pourraient donc à l'avenir porter sur 134 branches et 134 biens et services.

Après avoir produit les comptes d'entrées-sorties de référence de 1992, le BEA a commencé à produire des **tableaux d'entrées-sorties alternatifs** qui, à compter des tableaux d'entrées-sorties de référence de 1997, sont appelés tableaux d'entrées-sorties **standards** fondés sur le SCIAN. Les tableaux de référence de 1997 standards se conforment de près aux sources de données statistiques. Le BEA précise que, dans ses tableaux des ressources et des emplois standards, tous les produits — primaires et secondaires — d'une branche d'activité sont attribués à cette branche. Par conséquent, les données dans ces tableaux sont conformes aux données fondées sur les branches d'activité qui sont recueillies et déclarées par les autres organismes statistiques. (Voir l'article d'Ann Lawson et collaborateurs intitulé *Benchmark Input-Output Accounts of the United States, 1997*, publié à la page 27 du numéro de décembre 2002 de la publication *Survey of Current Business*.) Ces tableaux sont davantage conformes aux comptes du PIB par branche d'activité et aux comptes des produits bruts par État ainsi qu'à d'autres données sur les branches d'activité qui sont fondées sur les renseignements recueillis selon le SCIAN. Dans les tableaux standards de 1992, la construction pour compte propre effectuée par des branches d'activité n'entrant pas dans le secteur de la construction a été réaffectée au secteur de la construction mais, dans les tableaux standards de 1997, il est indiqué où le travail a été exécuté. La frontière de la branche d'activité à l'égard des produits secondaires dans les tableaux d'entrées-sorties canadiens est très semblable à celle dans les tableaux d'entrées-sorties standards des États-Unis, sauf pour le secteur de la construction.

Les tableaux d'entrées-sorties de référence de 1992 étaient appelés tableaux d'entrées-sorties **traditionnels** et leur présentation était davantage semblable à celle des tableaux d'entrées-sorties analytiques ou symétriques du SCN de 1993. Le BEA a modifié la terminologie utilisée relativement aux tableaux d'entrées-sorties de référence de 1997. Les anciens tableaux traditionnels sont maintenant appelés tableaux **supplémentaires**. Le BEA précise que, dans les tableaux des ressources et des emplois supplémentaires, certains des produits secondaires sont réattribués aux branches d'activité dont ils sont les produits primaires. Les données dans ces tableaux et dans les tableaux des besoins totaux qui en sont dérivés sont utiles aux

fins d'analyses structurelles de l'économie, d'analyses d'impact et d'autres types de modélisation économique. (Voir l'article d'Ann Lawson et collaborateurs, mentionné ci-dessus, à la page 27 du numéro de décembre 2002 de la publication *Survey of Current Business*.) Les tableaux des ressources et des emplois supplémentaires sont fondés sur les tableaux des ressources et des emplois standards, sauf que certains des produits secondaires sont réaffectés.

16.4 Conclusions

Le Canada est doté d'un programme d'entrées-sorties d'envergure et produit des tableaux nationaux détaillés depuis 1961 et des tableaux provinciaux détaillés, annuellement depuis 1996. Ces tableaux servent de repères annuels pour les séries des comptes nationaux dans tout le SCNC. Précédemment, les tableaux provinciaux d'entrées-sorties n'étaient produits qu'à l'occasion, soit quatre fois durant la période de 1971 à 1992. Le Canada a toujours produit des tableaux des ressources et des emplois de format rectangulaire, le nombre de produits étant nettement supérieur au nombre de branches d'activité. Il peut toujours produire, très rapidement, un tableau carré par branche d'activité, puisqu'il lui suffit de multiplier deux matrices, soit la matrice de la production branche-produit et la matrice des utilisations produit-branche. Le Canada ne produit pas de tableaux symétriques d'entrées-sorties de biens et services de format carré (consulter aussi la section 17 sur les tableaux symétriques d'entrées-sorties). Aux États-Unis, des tableaux d'entrées-sorties détaillés de référence sont préparés tous les cinq ans à partir des données économiques provenant de recensements, et des tableaux sommaires sont préparés pour d'autres années, fondés sur des méthodes analytiques et des enquêtes par échantillon plus limitées. Au Canada, nous ne procédons pas à des recensements économiques quinquennaux, sauf dans le secteur agricole, de sorte que tous les tableaux annuels d'entrées-sorties du Canada sont fondés chaque année sur le même ensemble de données. Les tableaux de référence standards pour 1997 aux États-Unis respectent les mêmes limites des branches d'activité que celles dans le SCIAN, un cadre très semblable à celui adoptée au Canada. De plus, le BEA produit des tableaux d'entrées-sorties supplémentaires où certaines branches d'activité sont redéfinies de telle manière qu'elles conservent de façon générale leur activité principale, de sorte que ces tableaux ressemblent davantage au format symétrique ou analytique, tel qu'indiqué dans le SCN de 1993. Au Canada, seules les activités de construction de toutes les autres branches sont réaffectées au secteur de la construction.

17. Tableaux symétriques d'entrées-sorties

Dans les tableaux d'entrées-sorties ou les tableaux des ressources/de la production et des emplois de format rectangulaire produits au Canada et dans d'autres pays, le nombre de biens et services est de loin supérieur au nombre de branches d'activité. Il faut convertir ces tableaux rectangulaires en tableaux carrés pour pouvoir les inverser et les utiliser pour les besoins de l'analyse entrées-sorties, par exemple pour déterminer les besoins de produits totaux à partir de tout changement donné dans la demande finale. Les tableaux carrés sont appelés tableaux symétriques d'entrées-sorties lorsque le nombre de lignes et de colonnes sont les mêmes et que les classifications ou les unités utilisées dans les lignes et dans les colonnes sont également les mêmes : ces tableaux peuvent être présentés branches par branches ou entre biens ou services par biens ou services. On soutient que, pour les besoins de l'analyse entrées-sorties, les tableaux d'entrées-sorties doivent représenter des relations technologiques stables. Dans les tableaux des ressources et des emplois réguliers produits par tous les pays ou presque, les branches d'activité produisent des produits primaires mais aussi certains produits secondaires qui, bien entendu, sont primaires pour d'autres branches. Si on convertit ces tableaux des ressources et des emplois rectangulaires en tableaux symétriques carrés branche-branche, les relations technologiques représentées par ces derniers doivent se rapporter à la production de tous les produits par la branche d'activité en question. On affirme de façon générale que les relations technologiques stables sont mieux représentées par la technologie axée uniquement sur les produits. À cette fin, il faut éliminer de chaque branche ses produits secondaires et toutes ses entrées et ajouter ces deux éléments à la branche pour laquelle il s'agit de produits primaires. Comme la seule source de renseignements sur la structure des entrées pour les produits secondaires est la branche où ces produits sont des produits primaires, il faut se fonder sur ces renseignements pour supprimer les entrées de la production secondaire. Cette opération donne lieu parfois à des entrées négatives pour les branches d'activité où des entrées sont supprimées. Comme les entrées négatives vont à l'encontre du sens commun et ne peuvent être expliquées, on a recours à des hypothèses et à des méthodes de calcul au prorata pour éliminer ces anomalies. Le résultat est une matrice symétrique produits-produits élaborée au moyen de nombreuses hypothèses. Il reste à déterminer si un organisme de statistique devrait établir un tableau symétrique branche-branche ou un tableau symétrique produit-produit aux fins d'analyse entrées-sorties. Voyons tout d'abord ce que recommande à ce sujet le SCN de 1993.

17.1 Le SCN de 1993

Les unités statistiques, particulièrement les établissements regroupés en branches d'activité, servent de base de données communes pour les comptes de production et les tableaux des ressources et des emplois dans le SCN de 1993. Les branches

d'activité produisent toujours des produits primaires mais elles produisent aussi parfois des produits secondaires qui sont primaires pour d'autres branches. Le SCN de 1993 recommande toutefois une unité analytique différente pour l'analyse entrées-sorties. Selon le SCN de 1993, « pour les besoins de l'analyse entrées-sorties, la solution optimale serait celle dans laquelle chaque unité de production exercerait une seule activité productive, si bien qu'une branche d'activité pourrait être formée en regroupant toutes les unités engagées dans un type particulier d'activité, sans qu'il y ait intrusion d'une activité secondaire. L'unité d'analyse qui convient aux besoins de l'analyse entrées-sorties est, donc, une 'unité de production homogène', qui peut se définir comme une unité de production dans laquelle est exercée une seule activité productive (non auxiliaire). Si une unité de production exerce une activité principale et aussi une ou plusieurs activités secondaires, elle sera partitionnée en autant d'unités de production homogène » (paragraphe 5.46). Le SCN de 1993 précise aussi ce qui suit : « Même si l'unité de production homogène constitue l'unité optimale..., il peut n'être pas toujours possible de découper les établissements... en une série d'unités de production homogène mutuellement exclusives. Dans des situations de ce genre, il n'est pas possible de recueillir directement auprès de l'entreprise ou de l'établissement les données comptables correspondant aux unités de production homogène. Il faut alors estimer ces données en transformant les données fournies par les entreprises sur la base de divers postulats ou hypothèses » (paragraphe 5.47). Toutefois, le SCN précise aussi au (paragraphe 15.14) que « l'unité de production homogène... n'est généralement pas observable et constitue plutôt une unité abstraite ou théorique qui sous-tend les tableaux d'entrées-sorties symétriques (produit par produit) ». Malgré ces difficultés reconnues sur le plan statistique, le SCN de 1993 promeut l'élaboration de tels tableaux analytiques d'entrées-sorties fondés sur une unité de production homogène ou une unité qui se rapproche le plus possible de cette dernière.

17.2 La pratique canadienne

Dans le SCNC, nous produisons (ou nous pouvons facilement produire) des tableaux symétriques d'entrées-sorties branche-branche, mais non des tableaux d'entrées-sorties produit-produit. Il faudrait affecter des ressources considérables et faire de nombreuses hypothèses artificielles pour établir les tableaux symétriques produit-produit. À notre avis, leur utilité analytique est contestable, de sorte qu'il n'est toujours pas considéré rentable de les établir, surtout du fait que nous avons déjà établi des tableaux symétriques détaillés branche-branche.

Dans les tableaux d'entrées-sorties du Canada, nous ne subdivisons pas les établissements de manière à créer des unités de production homogène, sauf dans le cas de la construction pour compte propre. Dans les enquêtes sur les branches d'activité comme dans les enquêtes sur les dépenses en immobilisations, les répondants fournissent une quantité assez importante de renseignements qui nous aident à distinguer la valeur de la construction pour compte propre ainsi que les matières premières et la main-d'œuvre utilisées pour cette activité, qui est alors ajoutée à l'industrie de la construction. Ainsi, dans le cas de l'un des grands secteurs de notre économie, nous procédons de la même façon que celle établie pour les tableaux analytiques d'entrées-sorties dans le SCN de 1993, aussi parce que nous obtenons les renseignements de base nécessaires pour procéder à cette répartition. Ces renseignements ne sont pas recueillis pour d'autres activités secondaires dans les branches de production. Ainsi, dans les tableaux d'entrées-sorties canadiens, chacune des 300 branches d'activité a ses produits principaux et ses produits secondaires. Environ 700 produits sont énumérés dans les tableaux d'entrées-sorties, mais ils sont agrégés à partir de plusieurs milliers de produits déclarés par les répondants. D'ailleurs, plusieurs milliers de technologies distinctes sont intégrées dans les 300 branches d'entrées-sorties, simplement à cause de la façon dont nos données sont recueillies. Nous avons une matrice des entrées ou des utilisations de 300 branches d'activité et de 700 biens et services et nous avons une matrice des sorties ou de la production de dimensions égales. En supposant que les parts des biens et services intérieurs sont constantes et que la technologie des branches demeure constante, nous pouvons rapidement produire un tableau d'entrées pour 300 branches par 300 branches en multipliant les deux matrices, soit la matrice de la production de 300 branches d'activité par 700 biens et services et la matrice des utilisations de 700 biens et services et 300 branches. Dans le cas d'une production homogène, il faudrait une matrice de produits de 700 par 700, chaque colonne montrant une technologie unique servant à produire le produit en question, mais nous devrions construire 700 vecteurs d'entrées à partir des 300 vecteurs d'entrées que nous obtenons au moyen des enquêtes sur les branches. Ce degré d'artificialité rendrait la qualité de tout résultat très douteuse.

17.3 La pratique aux États-Unis

Dans les tableaux d'entrées-sorties supplémentaires (auparavant appelés traditionnels) produits par le BEA, les produits secondaires y compris la construction pour compte propre et leurs entrées sont supprimés de nombreuses branches d'activité dans les tableaux standards et sont ajoutés aux sorties et aux entrées des branches où ils sont des produits primaires. Ces réaffectations visent à garantir que chaque branche a un produit et un processus de production unique, représentés par la combinaison des entrées, comparativement à d'autres branches. Ces changements ne concernent que les sorties et les en-

trées connexes de certains produits secondaires produits par une branche où la combinaison des entrées et le processus de production du produit secondaire sont différents de ceux du produit primaire de la branche. Par exemple, les hôtels et les logements habituellement fournissent des services de restauration et de boisson comme produits secondaires aux hôtels et services d'hébergement qui sont leurs produits primaires. Les entrées et les processus de production pour ces deux activités sont toutefois très différents et doivent être séparés dans les tableaux d'entrées-sorties supplémentaires pour préparer le tableau des besoins totaux. Par conséquent, les sorties et les entrées associées aux services de restauration et aux débits de boisson fournis par les hôtels et l'industrie de l'hébergement sont reclassées dans la branche de la restauration et des débits de boisson aux fins des tableaux d'entrées-sorties supplémentaires. Il convient de signaler que les modifications des sorties et des entrées pour les produits secondaires des branches d'activité sont apportées pour de nombreuses branches mais non pas toutes, même si d'importants ajustements sont apportés dans le cas de quelques-unes seulement, comparativement à une seule modification dans le cas du secteur de la construction au Canada. Ces reclassifications dans les tableaux d'entrées-sorties supplémentaires visent à produire un plus grand degré d'homogénéité dans les entrées requises par une branche pour produire ses biens et services. Nous pouvons donc dire que l'approche adoptée pour la réaffectation des produits secondaires de plusieurs branches d'activité dans les tableaux d'entrées-sorties supplémentaires des États-Unis **se rapprochent** des concepts qui sous-tendent des tableaux analytiques ou symétriques d'entrées-sorties du SCN de 1993.

Les différences entre les tableaux supplémentaires (auparavant appelés traditionnels) d'entrées-sorties et les tableaux standards (auparavant appelés de rechange) d'entrées-sorties tiennent entièrement à l'importance des produits secondaires. Les produits secondaires sont conservés dans les tableaux standards tandis qu'ils sont supprimés pour plusieurs branches d'activité dans les tableaux supplémentaires. La différence entre les tableaux standards et les tableaux supplémentaires était plus importante dans le cas de certaines branches d'activité dans les tableaux d'entrées-sorties de référence de 1992, quand la classification était fondée sur la CTI, comparativement aux tableaux de 1997 qui sont fondés sur le SCIAN. Par exemple, les réparations de véhicules automobiles réaffectés de la branche du commerce de détail représentaient presque 40 % de la production de la branche des services de réparation dans les tableaux d'entrées-sorties de 1992, tandis que maintenant, la classification étant fondée sur le SCIAN, cette différence est beaucoup plus petite dans les tableaux d'entrées-sorties de 1997, les réparations de véhicules automobiles étant classées dans la branche des services de réparation et non dans la branche du commerce de détail.

Jusqu'en 1992, le BEA ne produisait que des matrices des besoins totaux produit par produit ainsi que des matrices des besoins totaux des branches d'activité par produit. Pour les tableaux d'entrées-sorties de référence de 1997, qui ont été publiés en décembre 2002, une matrice des besoins totaux branche par branche a été ajoutée aux autres tableaux existants.

17.4 Conclusions

Le SCN de 1993 favorise l'établissement de tableaux symétriques d'entrées-sorties produit par produit fondés sur une unité de production homogène ou l'unité qui ressemble le plus possible à celle-ci. Eurostat est en faveur de la transformation des tableaux des ressources et des emplois en tableaux symétriques d'entrées-sorties produit par produit (voir le manuel sur les entrées-sorties d'Eurostat, août 2002). Certains spécialistes contestent maintenant le bien-fondé de la recommandation de produire des tableaux symétriques produit par produit faite dans le SCN de 1993 et dans le manuel d'Eurostat (voir le papier de Bent Thage intitulé *Symmetric Input-Output Tables and Quality Standards for Official Statistics* présenté à la 14^e Conférence internationale sur les techniques d'analyse entrée-sortie, octobre 2002, Montréal).

Les tableaux symétriques d'entrées-sorties produit par produit recommandés au niveau international, particulièrement dans les pays de l'Union européenne, sont tout au plus de 100 par 100. Même 300 ou 500 biens et services sont des agrégations de quelques 50,000 biens et services identifiés sur le marché. Le sens de la technologie associée à un bien ou un service est douteux lorsque 50 000 technologies sont agrégées en un ensemble maniable de 100 produits ou même de 300, 500 ou 1 000 produits. On ne peut guère alors parler de création d'unités de production homogène. On ne peut arriver à une interprétation utile de la technologie associée à un produit à partir d'une telle matrice agrégée. Il n'y a donc aucune raison d'affecter de vastes ressources à un exercice de qualité si douteuse.

Une solution de rechange consisterait à produire, à partir des tableaux rectangulaires des ressources et des emplois, des tableaux symétriques d'entrées-sorties branche par branche, dont les dimensions seraient égales au nombre de branches dans les tableaux des ressources et des emplois. La transformation de ces tableaux serait efficace, assez peu coûteuse, transparente et vérifiable à partir des enregistrements, et la qualité des résultats serait la même que celle des tableaux de base. Ce sont là des considérations importantes lorsqu'il s'agit de satisfaire aux exigences croissantes des organisations internationales sur le plan de la qualité des dimensions. On peut aussi songer à suivre l'exemple des États-Unis et, dans une

certaines mesures, celui du Canada, et redéfinir certaines branches d'activité importantes en supprimant leurs produits secondaires et leurs entrées pour les ajouter aux branches d'activité où ils sont primaires. Il importe de bien documenter ces changements afin d'en assurer la transparence pour les utilisateurs des tableaux d'entrées-sorties et des données tirées des enquêtes régulières auprès des branches d'activité. Nous devons fournir à nos utilisateurs des données vérifiables et de qualité, sous une forme démythifiée dans la mesure du possible, afin qu'ils puissent les utiliser avec confiance.

Dans les tableaux supplémentaires d'entrées-sorties de référence de format carré (dimensions 500 par 500) produits aux États-Unis, comme nous l'avons signalé ci-dessus, on a redéfini de nombreuses branches d'activité importantes en supprimant leurs produits secondaires et leurs entrées pour les ajouter aux branches où ils sont primaires, ce qui a permis de se rapprocher des tableaux analytiques d'entrées-sorties du SCN de 1993 sans sacrifier la transparence. Dans les tableaux d'entrées-sorties canadiens, le secteur de la construction est redéfini comme aux États-Unis, et tous les changements sont bien documentés. Les tableaux d'entrées-sorties canadiens sont rectangulaires mais peuvent facilement être transformés en tableaux carrés (dimensions 300 par 300) branche par branche. Le Canada produit une matrice des besoins totaux branche par branche, tandis que les États-Unis produisent des matrices des besoins totaux branche par branche (ainsi que branche par produit et produit par produit) pour répondre aux besoins des utilisateurs d'analyses entrées-sorties. Nous pouvons affirmer sans hésitation que la mesure relative à la technologie tirée des tableaux d'entrées-sorties de 300 par 300 branches d'activité est au moins aussi bonne et très probablement fort supérieure à celle qu'on peut tirer des tableaux d'entrées-sorties de 100 par 100 produits établis par certains pays à l'aide de nombreuses hypothèses et de ressources importantes.

18. Compte de production par branche d'activité

Le compte de production par branche d'activité ou un quelconque segment important de ce compte, comme l'indice de la productivité industrielle bien connu, est établi depuis longtemps; il date d'avant le système de comptabilité nationale moderne qui a été créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Même les pays qui n'établissent pas encore de comptes nationaux recueillent au moins des données sur la production des branches d'activité d'importance nationale, pour des raisons administratives et stratégiques, et donc possèdent certains renseignements sommaires pour le compte de production par branche d'activité. Dans de nombreux pays, ce compte est établi au moyen des tableaux d'entrées-sorties mais il n'est pas essentiel de procéder de la sorte. Bien entendu, les tableaux d'entrées-sorties fournissent un cadre conceptuel utile pour la compilation de pareilles statistiques; toutefois, les pays qui ne produisent pas régulièrement de tels tableaux peuvent néanmoins établir un compte de production par branche d'activité. Cette section peut reprendre plusieurs arguments déjà avancés ci-dessus à la section portant sur les tableaux des ressources et des emplois pour alimenter la discussion.

18.1 Le SCN de 1993

Il convient de souligner de nouveau qu'il est recommandé dans le SCN de 1993 d'établir des comptes de production (produits, entrées intermédiaires, valeur ajoutée) pour les établissements et les branches d'activité, ainsi que pour les unités institutionnelles et les secteurs. Il y est précisé « afin de garantir la cohérence numérique d'ensemble, la production d'une unité institutionnelle engagée dans la production – c'est-à-dire une entreprise – doit être égale à la somme des productions des différents établissements qui la composent. Les livraisons de biens ou de services entre les établissements d'une même entreprise faisant partie de leurs productions respectives, elles sont comptabilisées dans la production de l'entreprise considérée dans son ensemble, bien qu'elles ne quittent pas cette dernière » (paragraphe 6.2). À l'instar des secteurs institutionnels, les établissements qui constituent l'ensemble de l'économie sont regroupés en branches d'activité conformément aux manuels de la classification type des industries (CTI) internationaux ou particuliers au pays. La recommandation du SCN de 1993 selon laquelle il faut toujours, quel que soit le niveau d'agrégation, comptabiliser les biens et services fournis par un établissement à un autre dans la même branche d'activité est très importante du point de vue statistique. Certains pays produisaient ou produisent peut-être encore des statistiques sur les branches d'activité dans lesquelles la valeur totale de la production était différente pour chaque agrégation du même secteur, mettons le secteur de la fabrication, selon le niveau d'agrégation des branches d'activité détaillées.

18.2 La pratique canadienne

Dans le SCNC, nous produisons les comptes annuels de production pour les branches d'activité au moyen des tableaux d'entrées-sorties (également appelés tableaux des ressources et des emplois) aux prix courants et aux prix constants, et le PIB mensuel par branche d'activité aux prix constants seulement. Les tableaux annuels d'entrées-sorties fournissent des points de repère pour le calcul du PIB mensuel par branche d'activité. La valeur de la production est établie aux prix de base modifiés pour la série annuelle et celle de la valeur ajoutée est établie aux prix de base pour les séries annuelles et mensuel-

les sur les branches d'activité. Il convient de noter que la production par branche d'activité n'est pas calculée aux fins du calcul du PIB mensuel par branche. Les biens et services fournis par un établissement à un autre dans la même entreprise sont comptabilisés comme des produits, au Canada comme aux États-Unis. Au niveau de détail le plus fin de la feuille de travail, le nombre de branches d'activité était 204 de 1961 à 1980, 243 de 1981 à 1996 et 300 à partir de 1997.

Les tableaux d'entrées-sorties comprennent trois grands agrégats : les branches d'activité selon les établissements du secteur des entreprises, les branches d'activité du secteur des ISBLSM et les sous-secteurs (pas les branches) faisant partie du secteur des administrations publiques. Le secteur des entreprises comprend plus de 150 branches d'activité mais tous les établissements faisant partie de l'un ou l'autre des deux secteurs non commerciaux — les ISBLSM et les administrations publiques — sont exclus puisqu'ils figurent dans leur propre secteur. Le secteur des ISBLSM comprend cinq catégories distinctes : les organisations religieuses, les organismes d'assistance sociale, les clubs sportifs et de loisirs, les établissements d'enseignement et les autres organisations. Les quatre premières catégories dans le secteur des ISBLSM sont classées conformément à la classification des industries. La catégorie des autres organisations, pour sa part, n'est pas un agrégat d'unités institutionnelles mais plutôt de nombreuses branches d'après les établissements qui en font partie. Le secteur des administrations publiques comprend huit sous-secteurs : hôpitaux, établissements de soins prolongés, études universitaires, autres services d'enseignement, services de défense, autres administrations municipales, autres administrations provinciales et territoriales et autres services de l'administration publique fédérale. Ainsi, dans le SCNC, la présentation des branches d'activité dans le compte de production diffère du regroupement des branches d'activité dans les données publiées par les divisions qui mènent des enquêtes sur les branches d'activité à Statistique Canada. Le compte de production de chaque branche dans le secteur des entreprises ou le secteur des ISBLSM et de chaque sous-secteur dans le secteur des administrations publiques contient des données détaillées sur la production de biens et de services, la consommation intermédiaire de biens et de services et la plupart des composantes de la valeur ajoutée.

Même si les sorties et les entrées détaillées de biens et services dans le secteur des administrations publiques ne sont pas classées par branche d'activité, la valeur ajoutée et ses composantes le sont. Cela nous permet de produire le PIB par branche d'activité où chaque branche comprend tous les établissements, commerciaux et non commerciaux; toutefois, la production brute correspondante et les entrées intermédiaires de biens et services correspondants par branche d'activité ne sont pas indiquées par branche d'activité dans le secteur des administrations publiques. De même, la rémunération du travail des établissements qui font partie des « autres organisations » dans le secteur des ISBLSM est attribuée aux branches d'activité pour les estimations du PIB par branche d'activité, mais les autres dépenses de fonctionnement sont regroupées principalement parce que les établissements sont petits et nombreux et leurs données ne sont pas de qualité optimale. Toutefois, étant donné que la rémunération du travail représente une partie très importante des dépenses totales dans la catégorie des autres organisations, on pourrait tout aussi bien établir les dépenses de fonctionnement au prorata des coûts du travail.

18.3 La pratique aux États-Unis

Aux États-Unis, le compte de production par branche d'activité est établi au moyen de deux programmes : les comptes d'entrées-sorties annuels et de référence et le PIB par branche d'activité. Les tableaux d'entrées-sorties de référence sont établis tous les cinq ans pour environ 500 branches d'activité d'après les données des recensements économiques qui portent sur la plupart des branches d'activité. Les tableaux d'entrées-sorties annuels sont préparés pour les autres quatre années pour environ 85 branches d'activité (134 branches à compter des tableaux de référence de 1997) d'après les relations repères extrapolés à partir de données d'enquête moins complètes. On prépare des estimations détaillées de la consommation intermédiaire des biens et services, ainsi que de la valeur ajoutée, pour chaque branche d'activité (sauf les administrations publiques générales, les entreprises publiques) pour sa production. La valeur ajoutée est indiquée pour trois composantes, soit la rémunération des employés, les taxes d'affaires indirectes et les obligations non fiscales, et pour d'autres composantes, pour les tableaux de référence seulement. L'expression « obligation non fiscale » n'est pas utilisée dans le SCN de 1993 ni dans les comptes nationaux d'autres pays. Dans les CNRP, les obligations non fiscales comprennent les autres obligations des entreprises envers les administrations publiques générales comme les frais réglementaires et d'inspection, les frais d'évaluation spéciale, les amendes et les déchéances, les loyers et les redevances ainsi que les dons. Au Canada, ces postes ne sont pas indiqués séparément mais font partie de l'autre excédent de fonctionnement par branche d'activité.

Au lieu d'être classées par branche d'activité, toutes les entreprises de l'administration fédérale sont regroupées sous trois rubriques, soit service postal, services publics d'électricité et autres entreprises de l'administration fédérale. Toutes les entreprises des administrations locales et de l'État, au lieu d'être classées par branche d'activité, sont également regroupées

sous trois rubriques, soit services de transport en commun des administrations locales et des États, services publics d'électricité des administrations locales et des États et autres entreprises des administrations locales et des États. Il y a aussi une branche d'activité appelée administration publique générale. Auparavant, la valeur de la production des branches de l'administration publique générale se limitait à la seule valeur ajoutée et une valeur nulle était déclarée comme consommation intermédiaire. Dans les tableaux d'entrées-sorties de référence de 1997, la branche de l'administration publique générale inclut les entrées intermédiaires pour la construction regroupée (appelée pour compte propre au Canada) et les logiciels pour compte propre dans les tableaux standards. Toutefois, les autres éléments de la consommation intermédiaire aux fins des activités des administrations publiques générales ne sont pas couverts dans les tableaux des emplois mais indiqués dans les dépenses de consommation finale. Il convient de noter que le BEA, dans le cadre de la révision complète des CNRP prévue pour 2003, entend réviser la présentation de la production des administrations publiques de manière à ce qu'elle montre les entrées intermédiaires et la production de services. Cette modification apportée aux CNRP se reflétera dans les comptes d'entrées-sorties et du PIB par branche d'activité à l'avenir.

Il convient de souligner que, depuis juin 2000, les comptes du PIB par branche d'activité fournissent des séries chronologiques annuelles des comptes de production nominaux et réels par branche d'activité qui remontent jusqu'en 1987 pour toutes les branches et jusqu'en 1977 pour la plupart des branches. Il convient de noter en outre qu'il existe une différence importante sur le plan de la méthodologie entre les comptes d'entrées-sorties et les comptes du PIB par branche d'activité et que seul ce dernier programme fournit des estimations réelles pour les branches d'activité.

18.4 Conclusions

Le Canada et les États-Unis ont tous deux d'importants programmes de statistiques sur les branches d'activité et leurs tableaux d'entrées-sorties respectifs jouent un rôle crucial. Les deux pays ont classé leurs branches d'activité par secteur, mais les frontières des secteurs diffèrent, comme nous l'avons mentionné à la section B qui porte sur le compte de production pour les secteurs institutionnels.

Aux États-Unis, tous les établissements faisant partie du secteur des entreprises et du secteur des ISBLSM sont classés par branche d'activité, ce qui n'est pas le cas des entreprises publiques. Toutes les entreprises publiques sont agrégées en deux groupes, celui des entreprises de l'administration fédérale et celui des entreprises des administrations locales et des États, et leurs établissements respectifs ne font pas partie de leur groupe industriel. Au Canada, les entreprises publiques font partie du secteur des entreprises et sont classées avec des unités de production similaires. Par exemple, les services d'électricité des administrations fédérale, locales et des États sont affectés à la même branche d'activité que les entreprises du secteur privé au Canada mais non aux États-Unis. Aux États-Unis, les universités financées par des administrations publiques sont classées dans le secteur des administrations publiques générales et les autres universités sont classées dans le secteur des ISBLSM, tandis qu'au Canada toutes les universités sont classées dans le secteur des administrations publiques. Les établissements dans le secteur des administrations publiques ne sont classés par branche d'activité dans ni l'un ni l'autre pays. Au Canada, toutefois, la valeur ajoutée pour les deux secteurs non commerciaux est attribuée à la branche d'activité pertinente, puis ajoutée à la valeur ajoutée des branches qui composent le secteur des entreprises, ce qui donne des estimations complètes du PIB par branche d'activité.

La valeur de la production du secteur des administrations publiques générales aux États-Unis comprend la valeur ajoutée et (à compter des tableaux d'entrées-sorties de référence de 1997) la construction et les logiciels qui sont produits pour compte propre ainsi que leurs entrées intermédiaires, mais les entrées intermédiaires pour d'autres activités des administrations publiques générales sont indiquées directement comme dépenses finales. Au Canada et dans d'autres pays, la valeur de cette production comprend la valeur ajoutée ainsi que la consommation intermédiaire correspondante, de sorte que la présentation actuelle utilisée aux États-Unis diffère de celle des autres pays. Il convient de signaler, toutefois, que le BEA, dans le cadre de la révision complète des CNRP prévue pour 2003, entend réviser la présentation de la production des administrations publiques de manière à ce qu'elle montre les entrées intermédiaires et la production de services. Cette modification apportée aux CNRP se reflétera dans les comptes d'entrées-sorties et les comptes du PIB par branche d'activité à l'avenir. Ainsi, selon l'approche du calcul du PIB selon les dépenses adoptée aux États-Unis, les dépenses finales des administrations publiques comprennent tous les achats détaillés de biens et services plus la valeur des services des administrations publiques, qui sont égaux à leur valeur ajoutée. Au Canada et dans d'autres pays, par contre, les dépenses finales des administrations publiques ne comprennent qu'un poste, qui est égal à la valeur de la production des services des administrations publiques qui sont égaux à leur consommation intermédiaire plus la valeur ajoutée. La présentation de la valeur ajoutée totale et des dépenses finales totales est identique dans l'un et l'autre pays, mais les détails diffèrent, ce qui peut être une source de confusion pour l'utilisateur.

Au Canada, il sera utile (et sans doute peu coûteux) d'indiquer par branche d'activité les sorties ainsi que les entrées intermédiaires du secteur des administrations publiques dans la composante des autres organisations dans le secteur des ISBLSM. Nous pourrions ensuite réagrèger les branches d'activité des trois secteurs selon la même classification des branches que celle utilisée aux fins du programme de calcul du PIB mensuel par branche d'activité. Nous disposerons alors d'un compte de production **complet** par branche d'activité pour les trois secteurs ainsi que pour l'économie dans son ensemble. Une fois mise en œuvre, cette mesure permettra une meilleure utilisation de nos statistiques sur les branches d'activité, à Statistique Canada ainsi que par les analystes de l'extérieur.

19. Longue série chronologique de statistiques sur les branches d'activité

Au Canada comme aux États-Unis, il y a eu de nombreuses versions de la Classification type des industries (CTI) au cours des cinquante dernières années et la dernière, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 1997 (SCIAN) est fondée sur des principes d'organisation fort différents de ceux des CTI qui l'ont précédé. Comment les deux organismes chargés de produire des statistiques sur les branches d'activité devraient procéder pour tenir une longue série chronologique de ces statistiques et en même temps mettre en vigueur le SCIAN est une question importante qui mérite mûre réflexion. La mise en œuvre de classifications des industries révisées donne lieu inévitablement à des bris statistiques, ce qui n'entraîne pas cependant de baisse de la demande des utilisateurs de séries chronologiques continues.

19.1 La pratique canadienne

À compter de 1961, les statistiques détaillées sur les branches d'activité produites par le SCNC se fondent sur trois manuels de classification type des industries (CTI), tous trois publiés par Statistique Canada ou par son prédécesseur, le Bureau fédéral de la statistique. Le premier, intitulé « Manuel de Classification type des industries » a été publié en décembre 1960. Le deuxième, « Classification des activités économiques », était la version révisée de 1970; le troisième s'intitulait « Classification type des industries, 1980 ». Tous trois étaient fondés sur les mêmes principes de classification, les nouvelles versions comprenant toutefois plus de détails étant donné le nombre croissant de nouvelles branches d'activité comparables. Il n'a pas été très difficile de produire des données sur la structure industrielle au Canada au fil des ans. Dans les tableaux d'entrées-sorties comme dans les mesures mensuelles du PIB par branche d'activité du SCNC, des séries chronologiques des statistiques sur les branches d'activité sont produites pour quelque 150 branches (niveau commun L d'agrégation) définies de façon uniforme durant toute la période allant de 1961 à 1997. Au niveau de la feuille de travail (W), on dispose de données encore plus détaillées, soit de statistiques sur environ 200 branches d'activité pour la période 1961-1980 et sur environ 240 branches pour la période 1981-1997.

Le SCIAN a été élaboré conjointement par trois pays, le Canada, le Mexique et les États-Unis. Il est entré en vigueur pour l'année de référence 1997 au Canada et aux États-Unis et pour 1998 au Mexique. Le SCIAN diffère sensiblement des CTI en ce qu'il est fondé sur **un seul** principe organisateur. Le SCIAN s'appuie sur un cadre conceptuel fondé sur la production ou l'offre, qui regroupe les unités de production qui utilisent des processus de production identiques ou similaires. Dans les CTI, certaines branches d'activité étaient regroupées selon les principes qui sous-tendent la production et d'autres, selon les principes qui sous-tendent la demande. Des orientations différentes expliquent le problème de la discontinuité des séries chronologiques sur le plan de la comparabilité des estimations fondées sur la CTI et de celles fondées sur le SCIAN. Même au niveau des grands secteurs, comme le commerce de détail et le commerce de gros, les différences entre les deux nomenclatures sur le plan des valeurs sont considérables, ce qui pose un problème tant aux compilateurs qu'aux utilisateurs de statistiques détaillées sur les branches d'activité.

Même s'il était possible, le recodage selon le SCIAN des établissements dans tous les secteurs de l'économie ou dans la plupart de ces secteurs pour la période de rétropolation serait très coûteux. Et puis, jusqu'où faudrait-il remonter en arrière? Par exemple, dans le secteur de la fabrication, les établissements ont été recodés selon le SCIAN à compter de 1992, mais peu a été fait dans les autres secteurs. Même dans le secteur de la fabrication, que convient-il de faire pour la période antérieure à 1992? Étant donné les contraintes de temps et de ressources, il faut élaborer d'autres options pour servir les utilisateurs qui ont besoin de longues séries chronologiques de données.

À la suite de la mise en œuvre du SCIAN à compter de l'année de référence 1997, nous avons produit des données au niveau commun d'agrégation pour toute la période à partir de 1961 pour 119 branches d'activité seulement. Le niveau d'agrégation de 119 branches d'activité est conforme à la structure hiérarchique du SCIAN. Les branches d'activité au niveau de la feuille de travail selon la CTI ont été classées au nouveau niveau de lien sans égard à leurs propres structures hiérarchiques. Des concordances très détaillées ont été établies entre les deux séries et des notes ont été rédigées. Ces renseignements sont

mis à la disposition des utilisateurs pour leur permettre de rapprocher les estimations pour chacune des 119 branches d'activité selon l'une et l'autre classification pour l'année 1997.

Nous avons regroupé environ 700 industries fondées sur le SCIAN (codes de 5 et de 6 chiffres) en 300 branches au niveau de détail de la feuille de travail pour le SCNC pour 1997 et les années subséquentes. Nous avons mis en place une concordance entre ce niveau de détail et la CITI3 aux fins de la présentation de nos données sur les comptes nationaux, les branches d'activité et la productivité à l'OCDE et à d'autres organismes internationaux.

Bien qu'il n'y ait pas de solution facile au problème des bris statistiques, la demande des utilisateurs pour des séries chronologiques continues n'a pas diminué. Un groupe de travail mixte composé de compilateurs et d'importants utilisateurs a été créé et chargé d'élaborer une technique méthodologique (fondée sur le jugement et les statistiques) répondant aux besoins tant des utilisateurs que des compilateurs. Notre méthode a consisté, essentiellement, à examiner la composition en biens et services de la production de chaque branche d'activité au niveau commun d'agrégation. Notre examen n'a porté que sur la composition en biens et services parce qu'il existe une série chronologique de données sur les biens et services pour toute la période étudiée. En outre, nous avons décidé d'apporter des ajustements seulement dans le cas des branches d'activité dont la composition en biens et services selon la CTI et le SCIAN présente une différence statistiquement significative (dans la plupart des cas, de plus de 2 %). Nous avons éliminé **l'ensemble ou une partie** d'un bien ou service d'une branche d'activité afin d'uniformiser la production de biens et services selon le SCIAN et nous avons ajouté la même valeur à une autre branche d'activité afin qu'elle soit le plus conforme possible à la définition donnée dans le SCIAN.

L'application de cette méthode **couper-coller** dans le cas tant des sorties que des entrées qui y sont associées, les deux étant toujours de valeur égale, a permis de maintenir l'équilibre des comptes et d'exercer un contrôle sur nos calculs. Nous avons appliqué la méthode couper-coller comme il suit : pour chaque branche appariée, nous avons déterminé quels biens ou services supplémentaires ont été produits et quelle quantité a été éliminée de la production selon la CTI et ajoutée à la production selon le SCIAN. Nous avons aussi déterminé à partir de la matrice des utilisations la structure des entrées (les composantes détaillées de la consommation intermédiaire et de la valeur ajoutée) de cette production de biens et services. Ce sont ces détails qui ont été coupés et collés.

Sur le plan des opérations, il s'agissait de déterminer lesquelles branches niveau de la feuille de travail, devraient être subdivisées de manière à ce que chaque subdivision puisse être classée dans l'une des 119 branches d'activité au niveau d'agrégation selon le SCIAN, c'est-à-dire à celle dont la production de biens et services est similaire ou la plus rapprochée (différence d'au plus 2 %). Notre examen nous a permis de conclure que 204 des 243 branches d'activité au niveau de la feuille de travail pourraient être classées dans l'une des 119 branches d'activité au niveau commun d'agrégation pour toute la période allant de 1961 jusqu'ici et que les 39 autres branches d'activité (38 dans le secteur des entreprises et une dans le secteur des administrations publiques) devraient être subdivisées de manière à ce que chaque subdivision puisse être classée dans l'une des 119 branches d'activités au niveau commun d'agrégation. Le code de trois chiffres indiqué pour chacune des 39 branches d'activité ci-dessous est le code d'industrie des entrées-sorties selon la CTI :

- 002. Fermes de grandes cultures
- 003. Industries des services connexes agricoles
- 004. Industries de la pêche et du piégeage
- 006. Industrie des services forestiers
- 008. Autres mines de métaux
- 013. Autres mines de minerais non métalliques (sauf le charbon)
- 016. Industries des carrières et des sablières
- 172. Industries du transport aérien et des services connexes
- 173. Industrie du transport ferroviaire et des services connexes
- 174. Industrie du transport par eau et des services connexes
- 175. Industries du camionnage
- 178. Industrie du taxi et autres industries des services relatifs aux transports
- 179. Industries du transport scolaire et des autres services de transport par autobus
- 184. Autres industries d'entreposage et d'emmagasinage
- 185. Industrie de la radiodiffusion et télédiffusion
- 188. Industries des services postaux et services de messagers
- 191. Industrie de la distribution d'eau et autres industries de services publics n.c.a.
- 192. Industries du commerce de gros

- 193. Commerce de détail
- 196. Caisses d'épargne et de crédit
- 197. Autres industries d'intermédiaires financiers
- 198. Industries des services immobiliers
- 199. Industries des agences d'assurances et agences immobilières
- 202. Industries des services d'informatique et services connexes
- 204. Bureaux d'architectes, d'ingénieurs et autres services scientifiques et techniques
- 205. Services de publicité
- 206. Divers services aux entreprises
- 207. Industries des services d'enseignement
- 208. Autres services de santé et services sociaux
- 209. Praticiens du domaine de la santé et laboratoires médicaux
- 210. Services d'hébergement
- 212. Production et distribution de films et de matériel audiovisuel
- 214. Autres services de divertissement et de loisir n.c.a.
- 216. Services de blanchissage et de nettoyage à sec
- 217. Autres services personnels
- 219. Services de location (et bail) de machines et matériel, d'automobiles et camions
- 222. Autres services n.c.a.
- 223. Autres services de réparation et services relatifs aux bâtiments et aux habitations
- 239. Secteur non commercial — services gouvernementaux, autres services d'enseignement

Ces modifications ont été bien étayées et accompagnées de notes et de commentaires et elles sont mises à la disposition des utilisateurs. Nous fournissons en réalité ce qui suit : des matrices de production et des utilisations fondées sur la CTI au niveau commun d'agrégation de 119 branches d'activité; une nouvelle matrice de production des 39 branches d'activité sélectionnées, les valeurs exprimées avec un signe négatif et toutes leurs subdivisions (qui sont conformes à la classification selon le SCIAN) comme valeurs positives de sorte que la somme des valeurs obtenues au moyen de cette matrice est égale à zéro, au total et dans le détail; une matrice des utilisations similaires pour les mêmes 39 branches d'activité sélectionnées, dont la somme des valeurs est aussi égale à zéro, au total et dans le détail. Lorsqu'on fait la somme de ces deux matrices de production, on obtient une nouvelle matrice fondée sur le SCIAN ; de même, faire la somme des deux matrices des utilisations produit une nouvelle matrice des utilisations fondée sur le SCIAN.

19.2 La pratique aux États-Unis

Dans le cadre du système statistique en vigueur aux États-Unis, plusieurs organismes fournissent des séries chronologiques sur les branches d'activité. Ces statistiques sont généralement classées selon l'établissement, mais certaines sont classées selon la société ou l'entreprise. Le BEA prépare différentes séries chronologiques sur les branches d'activité à partir de données de base classées à la fois selon l'établissement et selon l'entreprise.

Le programme du PIB par branche d'activité du BEA fournit des estimations annuelles en dollars courants à compter de 1947 et des estimations réelles annuelles à compter de 1977. Des estimations réelles ne sont pas établies pour les années précédant 1977 en raison de l'absence des données de base nécessaires pour appliquer la méthode de double déflation. Les estimations établies à compter des années 1947-1987 sont classées selon la Classification type des industries (CTI) de 1972 (révision de 1977) et les estimations à compter de 1987, selon la CTI de 1987. Les estimations portant sur les années précédant 1987 n'ont pas été converties à la CTI de 1987 en raison de l'absence de données de base adéquates. Les estimations pour 1987 sont établies plutôt sur la base de la CTI de 1972 et de la CTI de 1987.

Les deux systèmes de classification se ressemblent beaucoup sur le plan de la structure et du contenu, malgré l'absence d'un seul principe organisateur. La révision de 1987 de la CTI n'a pas entraîné de changement net du nombre de branches d'activité au niveau de quatre chiffres; toutefois une restructuration mineure s'est traduite par 34 nouvelles branches d'activité alors que 34 ont été supprimées. La plus importante modification apportée par la CTI de 1987 a été la création d'un nouveau groupe majeur pour l'ingénierie, la comptabilité, la recherche, la gestion et les services connexes (groupe majeur 97). Cette modification a été contrebalancée par une réduction significative de la taille des services aux entreprises (groupe majeur 73) et des services divers (groupe majeur 89). Entre autres modifications importantes, citons le transfert de certains types d'équipement du groupe des appareils électriques et électroniques (groupe majeur 36) à celui des instruments et des produits connexes (groupe majeur 38) et à celui des machines et matériel d'usage industriel (groupe majeur 35), ainsi que la reclassification des associations d'épargne et de prêt et des coopératives d'épargne et de crédit du groupe

des agences d'évaluation du crédit autre que les banques (groupe majeur 61) à celui des institutions de dépôt (groupe majeur 60).

Au niveau de détail le plus fin, les estimations du PIB par branche d'activité sont publiées pour 66 branches à peu près au niveau à deux chiffres de la CTI, des détails supplémentaires étant fournis dans certaines divisions et moins de détails dans d'autres. Des résultats plus agrégés qu'au niveau à deux chiffres sont fournis pour les exploitations agricoles, les services agricoles, la foresterie, la pêche, la construction, le commerce de gros, le commerce de détail et les autres services. Des estimations plus détaillées sont fournies au niveau de la branche d'activité pour le matériel de transport, les communications et les services immobiliers. La décision du BEA de ne pas mettre en œuvre la révision de 1987 de la CTI avant 1987 a créé certaines difficultés pour les utilisateurs des données sur les branches d'activité qui s'intéressaient principalement aux tendances économiques à long terme au niveau des branches d'activité. Le BEA a aidé à combler cette lacune non seulement en fournissant des estimations établies selon les deux systèmes de la CTI pour 1987, mais en fournissant des estimations établies pour différentes combinaisons de branches d'activité selon des définitions maintenues constantes au fil du temps. Par exemple, il a fourni des valeurs du PIB par branche d'activité en dollars courants et des indices de quantité en chaîne pour la combinaison des institutions de dépôt et des institutions n'acceptant pas de dépôts en remontant jusqu'en 1947 en dollars courants et jusqu'en 1977 pour les indices de quantité. Le BEA n'a pas fourni d'estimations en dollars de 1996 enchaînés pour les années précédant 1987 à cause de la non-additivité des dollars enchaînés.

La conversion des données sur les branches d'activité au nouveau Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) en est à ses premières étapes dans le système statistique des États-Unis. Les données tirées du recensement économique de 1997 ont été classées selon le SCIAN 1997 et les comptes d'entrées-sorties de référence de 1997 du BEA publiés en décembre 2002 étaient fondés sur le SCIAN 1997. Plusieurs estimations selon la branche d'activité dans les CNRP, y compris les ventes et les stocks des secteurs de la fabrication et du commerce, sont maintenant fondées sur le SCIAN. La plupart des enquêtes mensuelles et annuelles menées par le Bureau of the Census sont maintenant fondées sur le SCIAN. Le BEA doit achever la conversion de ses estimations selon la branche d'activité au SCIAN dans le cadre de la révision complète prévue pour 2003. D'ici là, la plupart des données de base utilisées pour les CNRP et pour le PIB par branche d'activité, sinon toutes, seront classées selon le SCIAN, la seule exception importante étant l'indice des prix à la production préparé par le Bureau of Labor Statistics (BLS). On trouvera plus de détails sur la mise en œuvre du SCIAN aux États-Unis dans l'article de John Kort intitulé *The North American Industry Classification System in BEA's Economic Accounts* publié dans le numéro de mai 2001 de la publication *Survey of Current Business*.

La méthode actuelle d'établissement du PIB par branche d'activité limite sensiblement la capacité de faire porter la conversion au SCIAN rétroactivement sur plus de quelques années. Les estimations en dollars courants sont fondées principalement sur les données administratives du BLS sur les traitements et les salaires et sur les données des déclarations d'impôt de l'Internal Revenue Service (IRS) sur les bénéfices des sociétés et autres composantes du revenu liés au revenu de la propriété. Les répartitions par branche d'activité de ces composantes du revenu sont tirées des CNRP et, après certains ajustements, utilisées directement pour calculer le PIB par branche d'activité. Les estimations du PIB réel par branche d'activité selon la méthode de double déflation sont principalement fondées sur les estimations de la production nominale brute et les indices des prix pour les sorties brutes et les entrées intermédiaires.

L'absence de données de base historiques uniformes nuit à la possibilité de fournir des séries chronologiques sur le PIB par branche d'activité, au moyen de la méthode d'estimation actuelle, pour les années précédant 2000. Les estimations pour l'an 2000 seront fournies sur la base du SCIAN et sur la base de la CTI; toutefois, étant donné les importantes différences entre les deux systèmes de classification, il sera difficile d'assurer la conformité même à des niveaux très élevés d'agrégation. Les composantes du revenu intérieur brut dans les CNRP ne seront disponibles qu'à compter de 2000. La production brute par branche d'activité et la composition des biens et services des entrées intermédiaires seront disponibles sur la base du SCIAN, à compter de 1997, à partir des comptes d'entrées-sorties. Il serait extrêmement difficile et coûteux de reproduire les procédures sur la base du SCIAN, principalement en raison de l'absence de données de base fondées sur le SCIAN pour les années précédant 1997. Le BEA examine des options en matière de conversion au SCIAN des données des années précédentes; toutefois, étant donné les engagements actuels du BEA au titre des programmes, on estime que les coûts de cette conversion seront très élevés à moins qu'elle ne fasse l'objet d'un processus hautement automatisé.

19.3 Conclusions

Au SCNC, un projet a été mis sur pied pour produire une série chronologique continue au niveau commun d'agrégation de 119 branches d'activité, **approximativement** conforme au SCIAN, rétroactivement à 1961. Le BEA songe à convertir au

SCIAN les données sur des années antérieures mais il n'a pas encore pris de décision quant au niveau de détail ou à la période qui sera visée. Notre méthode couper-coller s'applique principalement aux changements dans la production de biens et services des branches d'activité à la suite de différentes versions des systèmes de classification. Nous aimerions faire connaître notre méthode à nos collègues aux États-Unis et dans d'autres pays de l'OCDE, espérant qu'ils la trouveront rentable. À notre avis, nos utilisateurs ont besoin de longues séries chronologiques sur les branches d'activité, définies, dans toute la mesure du possible, d'une manière uniforme. Si les organismes de statistiques ne fournissent pas ces séries, la plupart des importants utilisateurs établiront leurs propres estimations qui différeront fort probablement, ce qui sera une source de grande confusion.

Il importe d'assurer une transparence complète, d'étayer tout changement apparié (à noter qu'un changement dans une branche d'activité peut entraîner une reclassification dans plus d'une branche d'activité) de notes et de commentaires et de mettre à la disposition de tous les utilisateurs ces renseignements sur toutes les branches d'activité devant être subdivisées de manière à obtenir une série uniforme. Cela permettra aux utilisateurs de comprendre tous les changements apportés et ils pourront choisir, s'ils le veulent, de faire abstraction de certains renseignements appariés dans leurs analyses tout en maintenant l'équilibre entre toutes les branches d'activité et tous les biens et services.

20. Divergence statistique

Les séries de macrodonnées dans les comptes nationaux sont créées à partir d'un vaste éventail de sources. Le PIB fondé sur les dépenses est calculé à partir des données tirées des enquêtes sur les dépenses des ménages, des ventes des établissements de vente au détail, des dossiers des administrations publiques sur leurs dépenses détaillées, des enquêtes sur l'investissement des entreprises, des exportations, des importations, etc. Le PIB fondé sur le revenu est calculé d'après les données tirées des enquêtes sur la rémunération du travail, les bénéfices, le revenu net, la consommation de capital, etc. Le PIB est aussi calculé en faisant la somme de la valeur ajoutée de toutes les unités de production et ces renseignements sont tirés des enquêtes sur la production des branches d'activité, leurs dépenses intermédiaires et leur valeur ajoutée. Ces trois méthodes d'estimation du PIB doivent, en principe, produire les mêmes résultats; dans la pratique, cependant, les résultats ne sont pas identiques, de sorte qu'on constate une divergence statistique entre ces trois estimations.

20.1 Le SCN de 1993

Le SCN de 1993 est un document conceptuel dans lequel toutes trois méthodes produisent les mêmes résultats. Par conséquent, l'éventualité d'une divergence statistique n'étant pas prévue, il ne comprend pas de lignes directrices sur la marche à suivre en pareil cas dans l'univers statistique réel. On s'en remet à cet égard aux conventions, aux décisions et à l'imagination des comptables nationaux dans chaque pays. Certains pays additionnent les niveaux de PIB obtenus par les trois méthodes, divisent le chiffre obtenu par trois et le résultat devient le PIB **officiel**. D'autres pays utilisent seulement deux méthodes, soit celle du PIB fondé sur les dépenses et celle du PIB fondé sur le revenu; ils peuvent additionner les deux niveaux de PIB et diviser le total par deux, le résultat obtenu étant alors le PIB officiel. D'autres pays encore peuvent considérer l'un comme étant plus correct que l'autre et ajouter la divergence statistique au côté moins correct pour qu'il soit égal à celui considéré comme davantage correct.

20.2 La pratique canadienne

Le PIB agrégé trimestriel est produit au moyen de la méthode fondée sur les dépenses et de la méthode fondée sur le revenu. La divergence statistique entre les deux séries est divisée par deux, la moitié étant ajoutée d'un côté et l'autre, de signe inverse, de l'autre côté de sorte que les deux côtés deviennent égaux. Au Canada, c'est ce PIB équilibré qui est le PIB officiel. Les tableaux d'entrées-sorties produits annuellement deviennent des points de repère pour les estimations du PIB agrégé. Tous les éléments des séries de macrodonnées sauf l'excédent d'exploitation côté revenu et la valeur de la variation matérielle des stocks côté dépenses sont identiques à ceux dérivés des tableaux d'entrées-sorties. Dans les séries de macrodonnées, la valeur de la divergence statistique plus la variation matérielle des stocks est rendue égale à la valeur de la variation matérielle des stocks dans les tableaux d'entrées-sorties; de même, la valeur de la divergence statistique plus l'excédent d'exploitation est établie à un niveau égal à l'excédent d'exploitation dans les tableaux d'entrées-sorties. L'éventualité d'une divergence statistique dans les tableaux d'entrées-sorties n'est pas prévue.

Au moment de l'établissement des comptes, la divergence statistique peut être importante initialement et nous amener à réexaminer nos estimations, nos méthodes, nos hypothèses, nos jugements, etc. Nous réexaminons alors les enregistrements et apportons les corrections nécessaires. Lorsque nous avons fini de poser toutes nos questions, il reste une divergence, mais

elle est probablement moins importante que la divergence initiale. Alors, nous supposons simplement que la divergence résiduelle est sans biais et nous ajoutons la moitié d'un côté de nos comptes et l'autre moitié, de l'autre côté en inversant le signe, de manière à ce que les deux côtés soient de valeur identique.

20.3 La pratique aux États-Unis

Dans les CNRP des États-Unis, on calcule la divergence statistique entre le PIB fondé sur les dépenses et le PIB fondé sur le revenu et on ajoute le montant intégral côté revenu comme poste distinct, de sorte que les deux côtés sont de valeur identique.

20.4 Conclusions

Le Canada et les États-Unis appliquent différentes conventions pour traiter la divergence statistique entre les deux côtés des comptes, qui, en principe, doivent être identiques. Peu importe quelle mesure prennent les spécialistes de la comptabilité nationale pour traiter la divergence statistique, elle devient problématique lorsque l'économie affiche un taux de croissance ou de décroissance très faible, c'est-à-dire se situant dans la fourchette restreinte autour de zéro. En pareil cas, les taux de croissance du PIB déclarés pourraient facilement être attribuables à la façon dont la divergence est traitée plutôt qu'à la façon dont l'économie réelle fonctionne. S'il n'y a pas de biais, la différence de traitement de la divergence statistique n'a pas beaucoup d'effet sur l'évolution à long terme de l'économie mais, à court terme, son traitement influe sur les taux de croissance publiés et probablement sur les questions de politique économique qui en découlent.

Section D : La frontière de la production dans le SCN de 1993, expansion éventuelle

Dans cette section, nous examinerons plus minutieusement certaines des importantes lignes directrices du SCN de 1993 dont la mise en œuvre nous semble assez difficile. Dans certains domaines, la frontière de la production dans le SCN de 1993 a déjà été repoussée et dans d'autres, nous aimerions qu'elle le soit.

21. Valorisation des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)

Les banques et les autres institutions financières offrent toute une gamme de services. Pour certains, dont le change de devises ou le traitement de chèques, ces institutions perçoivent explicitement des frais et les revenus correspondants font partie de leur production. Elles tirent aussi une autre partie, très importante, de leurs revenus en faisant payer aux emprunteurs un intérêt plus élevé et en versant aux déposants un intérêt plus faible qu'il ne serait nécessaire si elles exigeaient des frais explicites pour tous leurs services. Ces frais « cachés » (dénommés « services bancaires imputés » dans le SCN de 1968) sont appelés « services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) » dans le SCN de 1993.

21.1 Le SCN de 1993

Les SIFIM sont définis dans le SCN de 1993 comme suit : « Dans le Système, la valeur totale des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) est égale au total des revenus de la propriété à recevoir par les intermédiaires financiers, moins le total des intérêts à payer : des revenus à recevoir il faut exclure la valeur de tout revenu de la propriété provenant du placement des fonds propres car ce type de revenu ne produit pas d'intermédiation financière. Chaque fois qu'il y a un enregistrement d'une production dans le Système, il faut explicitement comptabiliser une utilisation de cette production ailleurs dans le Système. Il faut donc enregistrer le fait que les SIFIM donnent lieu à l'une ou l'autre des utilisations suivantes : consommation intermédiaire des entreprises, consommation finale des ménages ou exportations des non-résidents. » (paragraphe 6.125).

Il y a lieu de signaler que le SCN de 1993 n'inclut pas les gains ou les pertes de détention dans l'évaluation de la production d'une entreprise financière ou non financière. Cette restriction est imposée explicitement aux fins de l'évaluation de la production de certaines institutions financières comme celles dans la branche des assurances (voir le paragraphe 6.138) et implicitement dans d'autres cas, comme dans celui des SIFIM. On peut en trouver confirmation dans la définition du revenu de la propriété donnée dans le SCN de 1993 (paragraphe 7.89) dans laquelle les gains de détention ne sont pas inclus. On conteste maintenant le bien-fondé de cette restriction et nous y reviendrons plus loin.

On s'interroge sur la façon de mesurer la valeur des SIFIM et la façon de la répartir entre tous les utilisateurs au moins depuis l'adoption du système de comptabilité nationale. Dans l'histoire sociale et religieuse, ce départ remonte jusqu'au

Moyen-Âge quand l'intérêt était considéré comme usuraire et donc réclamer de l'intérêt était un péché. Même aujourd'hui, il n'est pas permis d'imposer des intérêts dans certains pays. Pour en revenir à l'histoire des comptes nationaux, il était recommandé dans le SCN de 1968 d'imputer une production du secteur bancaire mais non de l'attribuer aux utilisateurs. On a créé une branche fictive avec une production nulle mais qui utiliserait comme dépenses intermédiaires tous les services bancaires imputés, générant ainsi une valeur ajoutée négative équivalente. Cet arrangement recommandé a produit pour les banques une valeur ajoutée assez semblable à celle qu'elles déclareraient dans leurs états financiers; toutefois, il n'y avait pas d'allocation à la consommation intermédiaire de toute branche d'activité utilisant des services bancaires, de sorte que leur valeur ajoutée était exagérée et contrebalancée par une valeur ajoutée négative identique dans la branche fictive susmentionnée. En outre, il n'y avait pas d'allocation pour utilisation dans la consommation finale ou les exportations, de sorte que l'utilisation de services bancaires n'était pas déclarée et que les dépenses totales au titre du PIB étaient sous-estimées. Dans les discussions qui ont abouti à l'élaboration du SCN de 1993, de nombreux spécialistes de la comptabilité nationale, particulièrement ceux des États-Unis et du Canada, ont considéré la recommandation du SCN de 1968 déficiente. Par conséquent, il a été recommandé (voir le paragraphe 6.125 du SCN de 1993 cité ci-dessus) que la production de SIFIM soit répartie entre tous les utilisateurs.

Au moment de la présentation de l'ébauche du SCN de 1993 à la Commission de statistique des Nations Unies en mars 1993 pour approbation, certains représentants ont soulevé de nouveau la question des difficultés que présente d'allocation des SIFIM aux utilisateurs. Pour ne pas retarder encore davantage l'approbation du SCN de 1993, on y a ajouté la précision suivante qui assure une plus grande souplesse : « En principe, il faudrait donc répartir la production totale entre les différents bénéficiaires ou les différents utilisateurs des services qui ne font pas l'objet d'une facturation explicite. En pratique, toutefois, il peut être difficile, pour répartir la production totale entre les différents utilisateurs, de trouver une méthode qui soit conceptuellement satisfaisante d'un point de vue économique et pour laquelle les données requises soient disponibles. Il faut dès lors faire preuve d'une certaine flexibilité dans le choix de la méthode de répartition. Certains pays préféreront peut-être continuer à appliquer la convention proposée dans la version de 1968 du SCN, convention selon laquelle la totalité de la production est enregistrée en consommation intermédiaire d'une branche fictive » (paragraphe 6.126). Cette souplesse a créé des problèmes pour la présentation de nos données sur les comptes nationaux à l'OCDE, étant donné que certains pays de l'Union européenne se conforment encore à la ligne directrice du SCN de 1968 tandis que les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande allouent les SIFIM aux utilisateurs.

21.2 La pratique canadienne

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le SCN de 1993 recommande que la valeur totale des SIFIM soit mesurée comme le total des revenus de la propriété à recevoir par les intermédiaires financiers, moins le total des intérêts à payer, **excluant la valeur du revenu de la propriété provenant du placement de fonds propres**. Dans le SCNC, nous n'avons accepté cette restriction concernant les fonds propres dans le calcul des SIFIM ni sur le plan conceptuel, ni sur le plan méthodologique (consulter la section 22 sur les SIFIM pour fonds propres). Dans le cas des institutions financières, la disponibilité de fonds propres pour les prêts n'est pas très importante. Au Canada, comme dans la plupart des autres pays, les fonds propres sont utilisés pour les immobilisations et autres investissements et seulement ce qui reste est disponible pour les prêts, etc. Pour mettre la question en perspective, examinons le bilan des banques en 1993 au Canada : leur actif total s'établissait à 548 milliards de dollars, dont les titres autres que les actions représentaient 527 milliards de dollars, et leurs immobilisations et investissements s'établissaient à 21 milliards de dollars; le passif total au titre des fonds faisant l'objet d'intermédiation s'établissait à 507 milliards de dollars et les fonds propres, à 41 milliards de dollars, le passif total étant égal à 548 milliards de dollars. Ainsi, les fonds propres ne représentaient que 20 milliards de dollars (41 milliards de dollars moins 21 milliards de dollars) ou 4 % du total des prêts consentis, les autres 96 % venant des déposants. Pour notre calcul des revenus de la propriété à recevoir du placement de fonds propres disponibles (20 milliards de dollars dans notre exemple), nous avons élaboré une méthode qui, à notre avis, **clarifie** la définition des SIFIM dans le SCN de telle manière que la mesure indirecte de la production de services attribuée aux déposants demeure égale à zéro (puisque'il n'y a pas de déposants) mais que la production de services attribuée aux emprunteurs demeure positive. Ainsi, la définition canadienne des SIFIM reprend celle dans le SCN de 1993 avec l'ajout de la précision insérée entre parenthèses en caractères gras et se lit comme suit : « Dans le Système, la valeur totale des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) est égale au total des revenus de la propriété à recevoir par les intermédiaires financiers, moins le total des intérêts à payer : des revenus à recevoir il faut exclure la valeur (**calculée au taux d'intérêt pur**) de tout revenu de la propriété provenant du placement des fonds propres ». Le sens du taux d'intérêt pur utilisé dans notre définition ressemble assez à la définition du taux de référence dans le SCN de 1993, selon laquelle il s'agit d'un taux qui « représente un coût d'emprunt de fonds qui est pur — c'est-à-dire que c'est un taux dont il faut avoir, dans la mesure du possible, éliminé toute prime de risque et qui ne comporte aucun service d'intermédiation » (paragraphe 6.128). Aux fins de nos calculs, nous avons utilisé les taux d'intérêt débiteur

et d'intérêt créditeur moyens pour des émissions de valeurs mobilières ayant des échéances similaires comme approximation du taux d'intérêt pur.

Au Canada, nous allouons des SIFIM à tous les utilisateurs, les emprunteurs et les déposants ainsi qu'aux entreprises et aux dépenses de demande finale (personnes, administrations publiques et reste du monde) toujours sur la base de leur actif et de leur passif respectifs (répartis au moyen d'instruments financiers détaillés). La valeur du montant total des prêts devrait être similaire à celle du montant total des dépôts, sauf lorsque des fonds propres, bien que limités, sont disponibles. Dans ces conditions, la répartition du total des SIFIM entre les emprunteurs et les déposants devrait aussi être de valeur égale. En 1998, la valeur de la production de SIFIM des intermédiaires de dépôt (banques et caisses populaires) était de 23 milliards de dollars et celle des sociétés de prêt à la consommation (utilisant principalement des fonds propres) s'établissait à 3 milliards de dollars, soit 26 milliards de dollars en tout. On a alloué environ 13 milliards de dollars de SIFIM aux entreprises et un montant semblable aux dépenses finales, principalement à la consommation des ménages. En 1998, la répartition était de moitié-moitié, bien qu'un peu différente dans le cas de chaque ensemble d'entreprises financières; par exemple, dans le cas des banques, 54 % des SIFIM étaient alloués aux entreprises et 46 %, aux dépenses finales. Cette répartition a été stable au fil des ans. L'argent emprunté pour les hypothèques immobilières est alloué à l'immobilier ou au logement pour compte propre et non aux dépenses de demande finale, puisque cette activité est considérée comme faisant partie du secteur des entreprises. Nous éliminons cette allocation de SIFIM aux dépenses finales dans les données du SCN que nous présentons à l'OCDE afin qu'elles soient conformes aux séries du SCN fournies par d'autres pays membres de l'OCDE qui n'ont pas encore alloué de SIFIM aux utilisateurs, y compris à la consommation finale. Ainsi, notre PIB global dans la publication de l'OCDE sur les comptes nationaux, mettons pour 1998, est de 13 milliards de dollars ou d'environ 1,4 % inférieur à celui que nous publions au Canada; des déductions similaires sont faites pour toutes les années. Dans le SCNC cette part de la production a toujours été attribuée aux utilisateurs, y compris les utilisateurs finals, même quand le SCN de 1968 recommandait un autre traitement.

21.3 La pratique aux États-Unis

Aux États-Unis, la valeur de la production de SIFIM est calculée selon une méthode semblable à celle utilisée au Canada. Elle est allouée aux utilisateurs, tant branches d'activité que secteurs de dépenses de demande finale (soit particuliers, administrations publiques et reste du monde). Toutefois, la méthode d'allocation aux États-Unis diffère sensiblement de celle employée au Canada. Dans les comptes du BEA, tous les SIFIM sont alloués actuellement aux déposants seulement, tandis qu'au Canada ils sont répartis entre les déposants et les emprunteurs, presque à parts égales. Les détails figurent au tableau 8.21 des CNRP qui porte sur les imputations dans les comptes nationaux des revenus et de la production. Par exemple, en 2000, la production de SIFIM s'établissait à 373,3 milliards de dollars US et était répartie comme suit : 265,4 milliards de dollars aux particuliers, 9,7 milliards de dollars aux administrations publiques, 77,1 milliards de dollars aux entreprises et 21,2 milliards de dollars au reste du monde. Le PIB global cette année-là s'établissait à 9 810 milliards de dollars. Cette allocation diffère de celle au Canada, où environ 50 % des SIFIM sont alloués aux entreprises, comparativement à 20 % seulement aux États-Unis. Cette situation tient presque entièrement à la formule d'allocation appliquée aux États-Unis qui suppose que les services aux emprunteurs égalent zéro. Les emprunts les plus importants sont faits habituellement par le secteur des entreprises (y compris sous forme d'hypothèques immobilières) et les dépôts les plus importants sont faits par les ménages. L'effet de l'allocation des SIFIM sur le PIB global est égal à leur allocation à la demande finale qui était de 296,2 milliards de dollars ou égal à 3 %, proportion considérablement plus élevée que celle de 1,3 % au Canada.

Dans les données des comptes nationaux qu'ils soumettent à l'OCDE, les États-Unis n'apportent pas de rajustement à leur PIB publié. Ainsi, comparativement aux pays qui n'allouent pas de SIFIM aux utilisateurs et à ceux qui procèdent à cette allocation mais apportent des rajustements pour les comptes de l'OCDE, le PIB des États-Unis était plus élevé, par exemple de 296 milliards de dollars US en 2000, soit d'environ 3 %, et dans une proportion semblable toutes les autres années.

21.4 Conclusions

Le Canada et les États-Unis allouent des SIFIM aux utilisateurs et ce, depuis bien avant l'adoption du SCN de 1993. La production totale de SIFIM, en proportion du PIB, est très similaire, soit d'environ 3 %, dans l'un et l'autre pays. Tous deux regrettent la précision prévoyant une certaine souplesse, dans l'allocation des SIFIM, apportée au SCN de 1993 à la dernière minute (paragraphe 6.126) selon laquelle les pays ne peuvent allouer de SIFIM aux utilisateurs, branches d'activité et secteurs de demande finale. À l'heure actuelle, tous les pays de l'UE se conforment à cette recommandation du SCN de 1968 et n'allouent pas de SIFIM aux utilisateurs, tant branches d'activité que secteurs de demande finale. Par conséquent, dans le questionnaire SCN/SEC, les pays membres sont priés de supprimer toute allocation de SIFIM aux dépenses finales,

réduisant de ce fait la valeur du PIB, même si cette allocation figure dans les comptes officiels du pays. Le PIB fourni à l'OCDE par le Canada est inférieur à celui publié par lui, l'écart correspondant à la valeur des SIFIM alloués à la demande finale. Cette situation qui laisse à désirer pourrait être résolue au cours des prochaines années si, comme cela semble probable, les pays membres de l'UE commencent à allouer des SIFIM à tous les utilisateurs.

Le BEA est en train de réexaminer la formule d'allocation actuelle qui suppose une allocation nulle aux emprunteurs. Il examine l'utilisation d'un taux de référence pour l'allocation de certains services aux emprunteurs et il pourrait décider de modifier l'allocation dans la révision complète prévue pour 2003. Cela fait, il aura éliminé une autre différence dans la méthode d'allocation et la variation importante de la valeur par secteur entre les deux pays.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, quatre pays, soit l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, allouent des SIFIM à tous les utilisateurs (branches d'activité et secteurs de demande finale). Dans leurs présentations à l'OCDE, l'Australie et les États-Unis n'apportent pas de rajustement à cet égard à leur PIB publié, contrairement au Canada et à la Nouvelle-Zélande. L'OCDE doit se pencher sur cette question dans le contexte des comparaisons États-Unis-Canada.

Dans la mesure de la production de SIFIM, le SCN de 1993 recommande d'éliminer tous gains ou pertes de capital du revenu de la propriété reçu par les banques. Toutefois, les institutions financières reçoivent des revenus provenant de l'investissement de leur propriété financière dans les obligations, les prêts, les actions, les titres et le capital-actions, et il s'agit du revenu collectif de toutes ces sources qui doit être versé en intérêt aux déposants et servir à assumer les coûts d'exploitation de leurs institutions. C'est le **revenu collectif** qui détermine le taux d'intérêt qu'elles paient à leurs déposants. En tant que comptable national, nous ne pouvons accepter le taux de dépôt sans accepter en même temps toutes les composantes du revenu des institutions financières qu'elles utilisent pour établir ces taux. Une part considérable du revenu d'un nombre croissant d'intermédiaires financiers provient des gains de capital associés à l'achat et à la vente de titres et d'autres actifs financiers. En raison de l'adoption de la ligne directrice de 1993, leur production est nettement sous-estimée. Il convient de réexaminer la recommandation de 1993 d'exclure les gains de capital des institutions financières, puisqu'elle produit des résultats qui, pour un nombre croissant d'intermédiaires financiers, vont à l'encontre du sens commun.

Une autre anomalie peut se produire lorsque les intermédiaires financiers gèrent des portefeuilles d'actifs pour le compte de leurs clients ou pour compte propre. Lorsque les banques entreprennent de gérer des portefeuilles d'actifs pour des clients, elles reçoivent un revenu de commission, de sorte qu'il y a production. Toutefois, lorsqu'elles gèrent des actifs pour compte propre, aucune production n'est enregistrée selon les normes du SCN de 1993 puisque le revenu provient de gains en capital et n'entraîne aucune intermédiation. La même activité produit deux chiffres différents, selon qu'elle est entreprise pour compte propre ou pour le compte d'un tiers, ce qui crée un problème.

Le groupe de travail de l'OCDE sur la mesure de la production du secteur bancaire examine ces deux problèmes ainsi que d'autres. Les États-Unis et l'Australie ont fortement recommandé de réexaminer la restriction quant aux gains en capital dans l'évaluation des SIFIM. À cet égard, voir les documents intitulés **Beyond 1993: The System of National Accounts and the New Economy**, de Rob Edward et collaborateurs du Australian Bureau of Statistics et **System of National Accounts for the New Economy: What Should Change**, de Brent Moulton du BEA, présentés à la réunion de l'Association internationale pour les statistiques officielles qui a eu lieu en août 2002 à Londres. Les positions adoptées par l'Australie et les États-Unis sont très bien exposées et nous les appuyons sans réserve. Bon nombre d'entre nous recommandons maintenant vivement que la restriction du SCN de 1993 quant à l'inclusion des gains en capital dans le calcul de la valeur de la production des institutions financières soit réexaminée.

22. SIFIM pour fonds propres

Dans les pays en développement, où le système bancaire est généralement moins bien établi que dans les pays développés, les emprunteurs s'adressent à des prêteurs ou des compagnies de prêts aux consommateurs qui ne disposent que de leurs fonds propres pour consentir des prêts. Même dans les pays développés, il y a des entreprises financières, habituellement dans le domaine des finances des consommateurs, qui ont leurs propres fonds (la loi leur interdit d'accepter des dépôts) qu'ils utilisent pour consentir des prêts hypothécaires aux ménages et des prêts pour autres besoins financiers personnels. Ces entreprises ne sont pas des intermédiaires financiers, puisqu'elles ne font pas d'intermédiation entre les déposants et les emprunteurs, étant donné qu'il n'y a pas de déposants. Elles mènent des activités sur le marché, ont des dépenses intermédiaires, peuvent recruter des employés, réaliser des bénéfices et couvrent toutes leurs dépenses en prêtant de l'argent. Comment faut-il évaluer leur production?

22.1 Le SCN de 1993

On recommande dans le SCN de 1993 d'exclure tout revenu de la propriété provenant du placement des fonds propres du calcul des SIFIM, puisque ce type de revenu ne produit pas d'intermédiation financière (voir le paragraphe 6.125). Le SCN de 1993 ne prévoit pas de production de ces entreprises financières, mais aucun système équilibré ne peut faire abstraction de leurs dépenses, ce qui crée un dilemme. L'importance de cette branche d'activité diffère selon le pays, puisqu'elle joue un rôle important dans les pays en développement et beaucoup moins important dans les pays développés où le secteur bancaire fonctionne bien.

22.2 La pratique canadienne

Nous avons signalé dans notre discussion des SIFIM ci-dessus la modification que nous avons insérée à la définition des SIFIM dans le SCN de 1993. D'après cette définition, la production des firmes de crédit à la consommation, qui ne disposent que de leurs fonds propres, est calculée comme suit : total des revenus de la propriété à recevoir des emprunteurs moins le coût imputé du revenu de la propriété des fonds propres (égal aux fonds propres multipliés par le taux d'intérêt pur). Toute la production est allouée aux emprunteurs, puisqu'il n'y a pas de déposants. En 1998, la valeur de cette production s'établissait à environ 3 milliards de dollars. Nous avons classé cette production comme production de SIFIM aux seules fins de commodité et elle représentait en 1998 environ 11 % de la production totale de SIFIM de 26 milliards de dollars, tel qu'indiqué ci-dessus.

Formellement, nous sommes délibérément allés au-delà de la recommandation faite dans le SCN de 1993 et élargi la définition dans le SCN de 1993 de manière à éviter le dilemme signalé ci-dessus qui tient à la prise en compte des dépenses mais non de la production. L'intérêt versé à la banque par un emprunteur a deux composantes : l'intérêt pur et les frais de service. De même, l'intérêt que l'emprunteur verse à une firme de crédit financier se compose également de deux éléments : l'intérêt pur et les frais de service. Les emprunteurs paient des frais, cachés dans le taux d'intérêt plus élevé, peu importe où ils s'adressent. Nous considérons que les emprunteurs de ces fonds retirent un service des institutions qui utilisent leurs fonds propres. Nous appelons ces services SIFIM, mais nous aurions pu tout aussi facilement les appeler SFIM, soit services financiers indirectement mesurés, plutôt que services d'intermédiation financière indirectement mesurés. Nous avons regroupé ensemble les SFIM et les SIFIM.

22.3 La pratique aux États-Unis

Comme nous l'avons mentionné dans notre examen des SIFIM ci-dessus, le BEA alloue l'entière production de SIFIM aux déposants. Comme il n'y a pas de déposants dans le cas des sociétés de financement qui n'utilisent que leurs fonds propres, il n'y a simplement pas de SIFIM pour ce compte dans les CNRP. Le BEA songe à allouer des SIFIM également aux emprunteurs dans la prochaine révision complète des comptes nationaux. Lorsque ce sera fait, le BEA aura aussi une production de SIFIM pour toutes les sociétés qui utilisent leurs fonds propres pour faire des prêts à des tiers.

22.4 Conclusions

Le Canada estime des SIFIM pour toutes les sociétés de financement qui consentent des prêts à des tiers mais qui n'utilisent que leurs fonds propres et toute leur production est allouée aux emprunteurs. Les emprunteurs payent les frais de service implicites (cachés dans le taux d'intérêt), que les fonds qu'ils reçoivent proviennent des déposants ou des propriétaires eux-mêmes. Lorsque le BEA commencera à allouer des SIFIM aux emprunteurs, il appliquera peut-être une méthode semblable à celle prévue dans le SCNC pour établir les SIFIM associés aux fonds propres.

La recommandation dans le SCN de 1993 selon laquelle la production des sociétés de financement n'est pas prise en compte tandis que leurs dépenses le sont a créé un dilemme. Pour y échapper, le SCN de 1993 peut adopter la modification apportée par le Canada, qui est la suivante : « Dans le Système, la valeur totale des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) est égale au total des revenus de la propriété à recevoir par les intermédiaires financiers, moins le total des intérêts à payer : des revenus à recevoir, il faut exclure la valeur (**calculée au taux d'intérêt pur**) de tout revenu de la propriété provenant du placement des fonds propres ». En outre, dans le SCN de 1993, on peut parler de SFIM, et non de SIFIM. Nous attendons avec impatience les délibérations du groupe de travail de l'OCDE sur la production bancaire, qui doit examiner la question des gains et de l'enregistrement du revenu provenant de fonds propres.

23. Production des banques centrales

L'intermédiation financière n'est que l'une des nombreuses fonctions que remplissent les autorités monétaires centrales dans la plupart des pays et elle n'est pas nécessairement la plus importante. Leurs autres fonctions consistent notamment à formuler et à mettre en œuvre la politique monétaire, à émettre et à remplacer les billets de banque et à gérer la dette publique. Il est toujours difficile d'établir la structure des coûts de l'une quelconque des activités et pas nécessairement de la plus importante. Quelle est la meilleure façon de procéder pour évaluer la production des banques centrales?

23.1 Le SCN de 1993

Il est déclaré dans le SCN de 1993 que « les services d'intermédiation financière fournis par les banques centrales doivent être mesurés de la même façon que ceux fournis par les autres intermédiaires financiers » (paragraphe 6.132).

Le Canada a demandé en 1995 à l'Inter-Secretariat Working Group on National Accounts (ISWGNA) de réexaminer la recommandation du SCN de 1993 à ce sujet, puisque nous avons de la difficulté à l'appliquer. Notre difficulté tenait à ce qu'une proportion très importante du passif d'une banque centrale se compose de billets de banque en circulation (dans le cas de la Banque du Canada, plus de 90 % de son passif) et que son revenu de la propriété provient de son actif sous forme de bons et d'obligations du Trésor fournis par l'administration centrale afin d'avoir accès à ces billets de banque. Les banques centrales diffèrent des banques commerciales dans la mesure où, en plus de fournir des services de banque centrale, elles remplissent de nombreuses autres fonctions comme celles liées à l'établissement de la politique monétaire et à la gestion de la dette. Après mûre délibération, l'ISWGNA a fourni des précisions sur les modalités d'évaluation de la production des banques centrales. Dans le numéro de janvier 1996 de SNA News and Notes, il est précisé que l'ISWGNA a aussi examiné la méthode de mesure de la production des banques centrales prévue dans le SCN de 1993, qui a donné lieu à un certain nombre d'inquiétudes en raison des importants chiffres positifs ou négatifs obtenus pour la production brute et de la volatilité éventuelle de la production. L'ISWGNA a convenu que le traitement prévu dans le SCN devrait continuer d'être recommandé comme la méthode à privilégier mais que, lorsque cette méthode donne uniformément des résultats inappropriés, la production pourrait être mesurée au coût, comme dans le cas des autres producteurs non marchands. Toutefois, en aucun cas ne peut-on conclure que la banque centrale fait partie de l'administration centrale, quelle que soit la façon dont on mesure sa production.

23.2 La pratique canadienne

La banque centrale du Canada, appelée Banque du Canada, a quatre grandes fonctions : formuler et mettre en œuvre la politique monétaire, émettre et remplacer des billets de banque, fournir des services bancaires centralisés et gérer la dette publique. Seules les activités liées aux services bancaires centralisés sont susceptibles de produire des SIFIM. La banque tient des dépôts et consent des avances dans le cadre de ses activités bancaires mais ses autres éléments de passif et d'actif sont beaucoup plus importants. Par exemple, au 31 décembre 1998, les actifs de la Banque du Canada s'établissaient à 35,3 milliards de dollars et ses éléments de passif, à 35,3 milliards de dollars, répartis comme suit : les billets de banque en circulation représentant 32,6 milliards de dollars et les autres éléments de passif représentant 2,7 milliards de dollars se composaient de dépôts faits par les banques représentant 900 millions de dollars et d'autres éléments de passif représentant 1 800 millions de dollars, principalement des titres vendus avec ententes de rachat. La Banque du Canada a reçu des revenus de placement s'élevant à 1,799 millions de dollars, engagé des dépenses d'exploitation de 194 millions de dollars et remis 1 679 millions de dollars au receveur général du Canada. En outre, la Banque a déclaré ses frais d'exploitation selon la fonction : politique monétaire, 41 millions de dollars; monnaie, 57 millions de dollars; services de banque centrale, 31 millions de dollars; services relatifs aux titres destinés aux particuliers, 65 millions de dollars. Le SCNC a décidé d'appliquer la recommandation modifiée (publiée dans le numéro de janvier 1996 de SNA News and Notes) pour évaluer sa production plutôt que de se conformer à la version initiale du paragraphe 6.132 du SCN de 1993. En 1998, la valeur de la production de la Banque du Canada était égale à la somme de ses coûts d'exploitation de 194 millions de dollars et elle a été imputée intégralement au secteur de l'administration fédérale.

Comment pouvons-nous nous assurer et garantir à nos utilisateurs que notre calcul de la valeur de la production de la Banque du Canada, qui s'établissait à 194 millions de dollars en 1998, n'aurait pas été très différent si nous avons utilisé la méthode compliquée consistant à appliquer la définition des SIFIM dans le SCN de 1993, mais avec notre modification? Nous pouvons avancer comme argument convaincant que le passif de 32,6 milliards de dollars au titre des billets de banque en circulation s'apparentait aux fonds propres (créés par l'impression des billets de banque) et qu'en outre son passif envers les banques ne représentait pas un passif important au titre des intérêts. Comme nous l'avons signalé ci-dessus, les actifs de

35,3 milliards de dollars ont produit des revenus de 1 799 millions de dollars, ce qui représente un taux d'intérêt de 5,1 %. Étant donné que les actifs de la Banque du Canada se composent presque entièrement de bons et d'obligations du trésor du gouvernement du Canada auxquels on ne peut associer un risque, il est raisonnable de supposer que la partie de l'intérêt prélevé sur les bons et obligations du gouvernement représentée par les frais de services ne serait pas supérieure aux frais d'exploitation engagés par la Banque. Cette hypothèse permet de calculer simplement le taux d'intérêt pur qui s'établit à 4,55 % (intérêt total de 1 799 millions de dollars moins 194 millions de dollars de dépenses d'exploitation ou le total de l'intérêt pur de 1 605 millions de dollars divisé par l'actif total de 35,3 milliards de dollars, ce qui donne un taux d'intérêt pur de 4,55 %). Les frais d'intérêt sur les autres éléments de passif de 1 800 millions de dollars s'élèveraient approximativement à 92 millions de dollars, en appliquant le même taux moyen de 5,1 % aux emprunts gouvernementaux. Les SIFIM seraient égaux aux revenus de placement reçus de 1 799 millions de dollars moins l'intérêt pur calculé pour les fonds propres de 1 483 millions de dollars moins le revenu de placement versé pour les titres de 92 millions de dollars, pour un total de 224 millions de dollars. Cette somme est supérieure de 30 millions de dollars à notre calcul de la production égal à la somme des coûts, qui s'établit à 194 millions de dollars. Le revenu supplémentaire peut couvrir une partie des frais d'intérêt sur le passif de 900 millions de dollars envers les banques. Le taux d'intérêt sur ce passif serait sensiblement inférieur puisque les banques commerciales sont tenues par la loi de faire un certain dépôt minimum auprès de la Banque centrale. Nous avons fait cet exercice simplement pour nous assurer que la méthode plus simple de calcul de la valeur de la production de la Banque du Canada produit des résultats assez semblables à ceux de la méthode compliquée fondée sur les SIFIM. Nous n'avons aucune hésitation à affirmer que nos calculs fondés sur les coûts sont robustes et, de plus, faciles à expliquer. En outre, notre imputation de cette production au secteur de l'administration fédérale plaît intuitivement, puisqu'elle reflète fidèlement les nombreuses activités, plus importantes que l'intermédiation financière, exécutées régulièrement par notre banque centrale.

23.3 La pratique aux États-Unis

Le BEA calcule la valeur de la production des autorités monétaires centrales (le Federal Reserve Board) de la manière recommandée dans le SCN de 1993, c'est-à-dire que les SIFIM sont pris en compte. Les SIFIM représentent la plus grande partie de la valeur calculée par le BEA, bien que certains frais directs en représentent une petite partie, soit moins de 20 %. La valeur de la production totale est inférieure à 3 milliards de dollars, ce qui, comme au Canada, représente une proportion inférieure à 1 % de la production totale des institutions financières. Les SIFIM sont alloués uniquement aux déposants.

23.4 Conclusions

La méthode de calcul de la valeur de la production des autorités monétaires diffère dans les deux pays mais donne un résultat semblable. En outre, l'allocation de la valeur de la production est fort différente dans les deux pays. Aux États-Unis, elle est allouée presque entièrement aux entreprises, de sorte que le PIB global demeure inchangé, tandis qu'au Canada, elle est presque entièrement allouée au secteur de l'administration fédérale, faisant augmenter le PIB. Comme le montant en question est assez petit, il n'a pas d'incidence significative sur nos résultats; néanmoins, il est utile de préciser le concept sous-jacent.

24. Valorisation des services d'assurance

L'assurance est censée fournir aux unités institutionnelles qui sont exposées à certains risques une protection financière contre les conséquences de l'occurrence de certains événements particuliers. Il s'agit aussi d'une forme d'intermédiation financière dans laquelle des fonds sont recueillis de titulaires de police et investis dans des actifs financiers ou autres qui sont détenus dans une réserve technique à l'égard de sinistres futurs prévus dans les polices d'assurance. Il est reconnu de façon générale que la production des services d'assurance comprend les services de transfert des risques et d'intermédiation financière ainsi que les services administratifs comme le traitement des demandes de règlement. Il est reconnu aussi que les assureurs maximisent leurs profits en établissant des primes fondées sur leurs attentes ou la probabilité de déclarations de sinistre à l'avenir et les rendements des investissements prévus.

24.1 Le SCN de 1993

Le SCN de 1993 définit les sorties de l'assurance-vie et des assurances dommages à l'annexe IV qui porte sur le traitement des prestations d'assurance, d'assurance sociale et de retraite (page 573, paragraphe 18) comme étant égales au :

- a) total des primes ou cotisations acquises;
- b) plus le total des suppléments de primes ou de cotisations;
- c) moins les règlements de sinistres ou indemnités à verser;
- d) moins l'accroissement (plus la diminution) des réserves actuarielles et des réserves avec participation des assurés aux bénéficiaires.

Le SEC de 1995 clarifie et reformule la définition des sorties de l'assurance-vie et des assurances dommages à l'annexe III qui porte sur l'assurance (page 271, paragraphe 27) selon laquelle ces sorties sont égales au :

- a) total des primes acquises;
- b) plus les suppléments de primes;
- c) moins les règlements de sinistre à verser;
- d) moins l'accroissement (plus la diminution) des provisions techniques pour risques en cours et des provisions techniques pour l'assurance avec participation aux bénéficiaires.

Les définitions dans les deux documents sont identiques sauf que la SEC précise que les réserves actuarielles sont des provisions pour risques en cours.

Les points a), b) et c) définissent habituellement la valeur des assurances dommages tandis que les quatre points a) à d) définissent la valeur de l'assurance-vie, sauf lorsque l'indemnité d'assurance dommages est versée sous forme de rente. Selon le SCN de 1993, la plupart de ces réserves sont constituées aux fins de l'assurance-vie mais il peut être nécessaire d'y puiser aux fins d'assurances I.A.R.D. lorsque les indemnités sont versées sous forme de rentes plutôt que de paiements forfaitaires (voir le paragraphe 6.138 d).

La définition, selon le SCN de 1993, des sorties de la branche des assurances diffère de celle dans le SCN de 1968 et inclut un poste important appelé revenu de placement des réserves techniques (également appelé supplément de prime ou de cotisation). Comme le supplément de prime est un poste nouveau et sa valeur est assez importante, voyons comment il est traité dans le SCN de 1993. Selon le SCN de 1993, « bien que les réserves soient détenues et gérées par les entreprises d'assurance, le Système les traite comme des actifs appartenant aux assurés. Le revenu tiré du placement des réserves est dès lors attribué aux assurés au bénéfice desquels les réserves sont constituées. Ce revenu est enregistré comme un montant à recevoir par les assurés qui le reversent ensuite intégralement aux entreprises d'assurance sous forme de suppléments de primes. Ces suppléments de primes doivent donc être toujours égaux en valeur au revenu correspondant tiré du placement des réserves techniques » (paragraphe 6.138 b). Les revenus dont disposent les sociétés d'assurances pour payer les sinistres comprennent les primes effectives acquises et les suppléments de primes.

Comme dans le cas des autres services d'intermédiation financière, le SCN de 1993 n'inclut pas le revenu tiré de fonds propres. Selon le SCN de 1993, « les produits résultent du placement par les sociétés d'assurance de leurs réserves techniques... et n'inclut pas les produits tirés du placement de leurs fonds propres » (paragraphe 16 à l'annexe IV). En outre, il est précisé que « toute les variations des réserves techniques d'assurance... sont mesurés en excluant les éventuels gains ou pertes nominaux de détention » (paragraphe 6.138). Cette limite crée des difficultés sur les plans tant pratique que conceptuel, dont nous parlerons plus loin.

La définition donnée par le SCN de 1993 est tout à fait adéquate dans des circonstances normales où les indemnités à verser sont assez conformes aux attentes probabilistes sur lesquelles les sociétés d'assurance se fondent pour établir les taux des primes. Toutefois, lorsque des catastrophes naturelles exceptionnelles se produisent, comme des ouragans, des tremblements de terre ou des inondations, les réclamations dues sont très élevées, ce qui entraîne une réduction, parfois considérable, des sorties mesurées. Les sorties plus petites mesurées vont alors à l'encontre du sens commun puisqu'en réalité, l'activité des sociétés d'assurances augmente. Ce problème reste à régler.

Le SCN de 1993 fournit certaines lignes directrices pour l'enregistrement de la destruction de biens immobiliers résultant d'actes de guerre ou d'événements exceptionnels comme les catastrophes naturelles à la section portant sur la consommation de capital fixe. Il y est précisé que « la consommation de capital fixe est un coût de production. D'une manière générale, elle peut se définir comme le déclin au cours de la période comptable, de la valeur courante du stock d'actifs fixes détenu et utilisé par un producteur, du fait de la détérioration physique, de l'obsolescence prévisible ou des dommages accidentels pouvant être considérés comme normaux. Elle exclut la valeur des actifs fixes détruits à la suite de guerre ou d'événements exceptionnels - grandes catastrophes naturelles par exemple, qui ne se produisent que très rarement. De telles pertes sont

enregistrées dans le Système, dans le compte des 'Autres changements de volume des actifs' » (paragraphe 6.179). En outre, les événements exceptionnels sont définis au (paragraphe 12.7) du SCN de 1993.

Les lignes directrices du SCN de 1993 sur la déclaration des pertes dues aux événements exceptionnels dans le compte des autres changements du volume d'actifs, sont très claires pour ce qui est de l'évaluation de la consommation du capital fixe. Les mêmes principes peuvent s'appliquer à la destruction de biens due à des événements exceptionnels. Toutefois, la question de savoir comment enregistrer le règlement de sinistres exceptionnels reste encore à décider. Cette question a été examinée à la réunion des spécialistes de la comptabilité nationale de l'OCDE qui a eu lieu en septembre 1999. Plusieurs participants ont soutenu que ce problème pourrait être résolu si les demandes de règlement de sinistres étaient séparées en deux catégories selon qu'il s'agit de demandes de règlement de sinistres ordinaires ou de sinistres exceptionnels. Les demandes de règlement de sinistres ordinaires devraient être enregistrées, comme le propose le SCN de 1993, dans le compte de production tandis que les demandes de règlement de sinistres exceptionnels devraient être enregistrées dans le compte capital à titre de transfert de capital des sociétés d'assurances aux secteurs assurés. Cette solution éliminerait la volatilité actuelle dans la valeur de la production des sociétés d'assurances et serait plus facile à expliquer. L'enregistrement des règlements de sinistres exceptionnels dans le compte de capital semble fort raisonnable puisque ces dépenses s'apparentent davantage aux dépenses en capital. Toutefois, aucun pays n'a encore adopté cette solution.

Il reste deux problèmes à régler dans l'évaluation des activités des sociétés d'assurances qui continuent de préoccuper les spécialistes de la comptabilité nationale au niveau international : a) comment traiter les gains ou les pertes de capital dans le revenu de placement et b) comment et où comptabiliser les pertes exceptionnelles. Le groupe de travail de l'OCDE sur les assurances dommages examine actuellement ces deux questions.

24.2 La pratique canadienne

Avant la révision historique du SCNC de 1997, les sorties des assurances dommages (assurances multirisques) étaient réputées égales aux primes moins les indemnités. Les sorties des sociétés d'assurance-vie étaient réputées être égales aux frais d'exploitation plus les dividendes versés par les sociétés d'assurances par actions. Tant dans l'assurance-vie que dans les assurances dommages, le total des sinistres (ou indemnités) payés excédait parfois les primes à recevoir, donnant une production négative, un résultat à l'encontre du sens commun. La modification la plus importante apportée au SCN de 1993 était l'inclusion du revenu du placement des réserves techniques dans le calcul de la production. Comme nous l'avons signalé ci-dessus, cela représentait un changement par rapport au SCN de 1968 où cet investissement n'était pas inclus. La recommandation d'ajouter aux primes acquises le revenu tiré par les sociétés d'assurances des primes prépayées et des réserves à l'égard de sinistres futurs a été appréciée. Ainsi, au moment de la révision historique du SCNC de 1997, la valeur de la production des services d'assurance était calculée d'une manière « assez semblable » à celle proposée dans le SCN de 1993 et ce calcul a été effectué dans les séries chronologiques du SCNC en remontant jusqu'en 1961. Le calcul des bénéfices, etc. pour les comptes macro-économiques ne tenaient pas compte des gains ou des pertes de capital, tel qu'il était recommandé dans le SCN de 1993. Toutefois, dans le calcul de la production dans les comptes d'entrées-sorties par branche d'activité, tout le revenu de placement (y compris les gains ou les pertes en capital) était et demeure inclus, ce qui n'est pas entièrement conforme aux lignes directrices du SCN de 1993. Comme dans les tableaux d'entrées-sorties les sorties et leur répartition entre tous les utilisateurs, y compris les secteurs de demande finale, fournissent des points repères pour tous les comptes du SCNC, la valeur enregistrée au titre des dépenses des ménages dans les comptes macro-économiques inclut également, par conséquent, l'effet des gains en capital sur la production de la branche des assurances.

Gains ou pertes en capital : Dans les comptes d'entrées-sorties dans le SCNC, les gains ou pertes en capital au titre d'autres revenus de placement étaient pris en compte dans le calcul du revenu de placement des réserves techniques, inclusion fort probablement involontaire. Notre pratique n'est pas conforme aux SCN de 1993 dans lequel il est recommandé d'exclure les gains et pertes en capital du revenu de placement. Toutefois, nous croyons maintenant, et nous ne sommes pas les seuls à le croire, que notre pratique qui consiste à ne pas exclure les gains ou les pertes en capital est justifiée. Dans une économie concurrentielle, une société d'assurances doit tâcher de tirer un maximum de revenu de placement des réserves de manière à établir ses primes au plus bas taux possible. Une fois les risques pris en compte, peu importe que ce revenu provienne d'investissements en dépôts, obligations, titres ou capitaux propres. Ainsi, du point de vue des comptes nationaux, il n'est pas logique d'inclure un certain type de revenu et d'en exclure un autre alors que la société d'assurances tient compte des deux types de revenu pour établir les taux des primes. Il est illogique de prendre en compte les taux des primes déclarés sans tenir compte en même temps de tous les paramètres que la société d'assurances utilise pour établir ces taux. Comme dans le cas des autres intermédiaires financiers, nous ne séparons pas le revenu de placement de fonds propres du revenu de placement de fonds appartenant à des tiers personnes. Comme les fonds de placement sont fongibles entre eux et

difficiles à cerner de façon précise dans le bilan d'une société d'assurances, nous avons fait abstraction de cette recommandation du SCN de 1993, dont il est d'ailleurs fort probable qu'elle n'est pas très importante.

Pertes exceptionnelles : Jusqu'ici, le SCNC n'a pas apporté d'ajustements particuliers à l'enregistrement des indemnités versées pour pertes exceptionnelles. En 1998, une tempête de verglas exceptionnellement sévère dans l'Est du Canada a détruit de nombreux biens et lignes de transport d'électricité. Les sociétés d'assurances ont versé des indemnités assez importantes, ce qui a entraîné une baisse de la production durant cette période, alors qu'en réalité l'activité d'assurance avait augmenté en raison du traitement du très grand nombre de déclarations de sinistre. Nous n'avons pas apporté d'ajustement à notre compte de production annuel puisque l'effet n'était pas exceptionnellement important; toutefois, nous avons rajusté la production pour le mois ainsi que pour le trimestre, évitant ainsi que cet événement ne se traduise par une production négative de la branche des assurances dans notre programme mensuel et trimestriel de comptabilisation du PIB par branche d'activité. Nous avons projeté la valeur de la production des sociétés d'assurances durant cette courte période en fonction de la moyenne des primes acquises. Nos estimations n'étaient pas toutes conceptuellement cohérentes pour un compte annuel et les comptes pour ses sous-périodes, mais nos résultats étaient intuitivement corrects, ce qui était important.

24.3 La pratique aux États-Unis

La description ci-dessous de la pratique aux États-Unis est fondée sur le document de Dennis Fixler intitulé *Rethinking the NIPA Treatment of Insurance Services for the Comprehensive Revision* présenté à la réunion du Comité consultatif du BEA tenue le 15 novembre 2002.

La mesure actuelle des sorties de la branche des assurances aux États-Unis est fondée sur la convention du SCN de 1968 selon laquelle le revenu de placement tiré des réserves techniques n'est pas pris en compte, de sorte que ces sorties sont égales aux primes reçues moins les indemnités. Cette valeur est inférieure à celle qui résulte de l'application de la méthode prévue dans le SCN de 1993 qui inclut ce revenu de placement. Il convient de signaler que le BEA entend mettre en œuvre la recommandation du SCN de 1993 sur la prise en compte du revenu de placement des réserves techniques dans son évaluation des assurances dans la révision complète prévue pour 2003.

À la réunion des comptables nationaux de l'OCDE qui a eu lieu en octobre 2001 comme à la réunion du Comité consultatif du BEA tenue en novembre 2002, le BEA a soutenu qu'il y a lieu d'inclure les gains en capital dans le revenu de placement. Dennis Fixler préconise également l'inclusion du revenu tiré des fonds propres dans le calcul du revenu de placement des réserves techniques.

Dennis Fixler et d'autres signalent que la comptabilisation des pertes exceptionnelles dans les sorties des sociétés d'assurances présente un problème. Comme l'indiquent les flux d'assurance à la suite des attaques terroristes contre le World Trade Centre, les nombreuses demandes de règlement de sinistres présentées à la suite d'événements catastrophiques naturels aboutissent à des estimations des comptes nationaux qui sortent de l'ordinaire. Lorsqu'on applique les conventions habituelles, les sorties des sociétés d'assurances diminuent, ce qui va à l'encontre du sens commun puisque l'activité réelle des sociétés d'assurances augmente en raison du grand nombre de demandes de règlement de sinistre traitées.

Le BEA propose d'utiliser une estimation des demandes de règlement de sinistre **attendues**, plutôt que des règlements de sinistre à verser tel qu'il est recommandé dans le SCN de 1993, pour calculer la valeur de la production des sociétés d'assurances. On signale que l'Australian Bureau of Statistics a déjà adopté une mesure des demandes de règlement de sinistres attendues. Cette mesure est une moyenne mobile centrée sur cinq ans pour les demandes de règlement de sinistre ordinaire ou normal et une moyenne mobile centrée sur 19 ans pour les demandes de règlement de sinistre catastrophique.

L'utilisation d'indemnités attendues dans le compte de production exigera sans aucun doute d'apporter des ajustements pour tenir compte de la différence entre les sinistres réels et les sinistres attendus dans de nombreux autres comptes, avant d'établir le bilan final. Le bilan doit inclure le poids intégral des sinistres effectivement réglés.

24.4 Conclusions

Un consensus semble s'établir à l'effet que les revenus de placement des réserves techniques devraient comprendre tous les revenus tirés de biens, y compris les gains et les pertes en capital, de même que les revenus de placement des fonds propres, aux fins du calcul des sorties des sociétés d'assurances. Au SCNC, nous appliquons déjà cette pratique et le BEA l'adoptera

dans sa révision exhaustive prévue pour 2003. Par conséquent, en 2003, nos deux pays auront adopté une méthode identique sauf pour la question des demandes de règlement de sinistre attendues et des sinistres effectivement réglés. Comme nous l'avons signalé, au Canada, un seul événement exceptionnel, soit la tempête de verglas qui a eu lieu en 1998, s'est traduit par une légère baisse de notre estimation des sorties des sociétés d'assurances dans le total annuel. Pour les estimations mensuelles du PIB, le SCNC s'est fondé sur les primes ordinaires pour calculer par approximation les sorties pour le mois où cette tempête a eu lieu, de sorte que la baisse de la production a été évitée comme il convient. Nous n'avons jamais utilisé les sinistres attendus aux fins de nos calculs pour la branche des assurances au SCNC et nous continuons d'hésiter à le faire. Nous avons peut-être de la chance au Canada, puisque les événements catastrophiques sont extrêmement rares chez nous, ce qui nous évite d'avoir à nous préoccuper d'un concept qu'il ne nous sera peut-être pas nécessaire d'appliquer. Toutefois, comme nous sommes un membre de la collectivité internationale des comptables nationaux, nous tenons de façon générale à préserver la transparence de nos calculs et à assurer nos utilisateurs que nos estimations peuvent être vérifiées à partir des enregistrements des agents économiques. Nous aimerions proposer qu'au lieu de calculer les demandes de règlement de sinistre attendues chaque année, en utilisant des moyennes mobiles, l'année de l'événement catastrophique seulement, les sinistres effectivement réglés soient remplacés par d'autres sinistres estimés, peut-être d'après la croissance des primes réelles, et que la différence entre les sinistres effectivement réglés et les sinistres estimés soit traitée au moyen d'un transfert de capital dans le compte de capital. Ces ajustements ponctuels devraient être bien étayés et communiqués aux utilisateurs.

25. Valorisation de la production de services des administrations publiques

Les services des administrations publiques ne sont pas fournis dans le contexte d'un marché mais financés par les impôts et consommés par l'ensemble de la collectivité. Par conséquent, il n'existe pas de prix du marché qui permettent d'en déterminer la valeur. Dans le système de comptabilité nationale, depuis longtemps, leur valeur est réputée être égale à leurs coûts. Sur le plan conceptuel comme dans la pratique, cependant, il n'est pas clair quels coûts doivent être pris en compte et lesquels ne doivent pas l'être. En outre, les conventions comptables utilisées pour présenter les comptes des administrations publiques aux fins budgétaires évoluent au fil du temps. Dans les budgets des administrations publiques de nombreux pays, toutes les dépenses, de fonctionnement et en capital, sont portées au compte des dépenses de la période durant laquelle elles sont engagées. À l'heure actuelle, toutefois, on préconise fortement la séparation des dépenses de fonctionnement courantes des dépenses en immobilisations dans la présentation des comptes des administrations publiques aux organismes internationaux (pour plus ample examen de cette question, voir le Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 du Fonds monétaire international).

Au sein du système de comptabilité nationale, il est maintenant reconnu de façon générale que l'évaluation de la production de services des administrations publiques doit inclure a) tous les coûts de fonctionnement et b) les coûts de la consommation de la formation de capital fixe. Cette convention, dont l'application est presque universelle, représente une grande amélioration par rapport aux pratiques hétérogènes qui avaient cours précédemment dans de nombreux pays. Récemment, les comptables nationaux de certains pays, particulièrement ceux des États-Unis, ont questionné le bien-fondé de la pratique qui consiste à ne tenir compte dans les coûts de capital que de la consommation de capital fixe plutôt que du **coût intégral des services du capital** (soit la consommation de capital fixe ainsi que le coût financier du capital). Nous reviendrons sur ce sujet plus tard; examinons tout d'abord ce qu'en dit le SCN de 1993.

25.1 Le SCN de 1993

Selon le SCN de 1993, « il n'existe pas de marchés pour les services collectifs comme l'administration générale et la défense; mais il est même possible qu'il n'existe pas de prix disponibles appropriés pour les services non marchands d'éducation, de santé ou autres fournis individuellement aux ménages. Il n'est pas inhabituel que des services similaires soient produits sur une base marchande et qu'ils soient vendus à côté des services non marchands; cependant, il y a souvent dans la nature ou la qualité des services fournis. Dans la plupart des cas, il n'est pas possible de trouver assez de services marchands présentant des caractéristiques suffisamment proches des non marchands correspondants pour qu'il soit possible d'utiliser leurs prix pour calculer la valeur des services non marchands, surtout lorsque ces derniers sont produits en très grandes quantités » (paragraphe 6.90). En outre, il est précisé dans le SCN de 1993 que, « pour ces raisons, mais également pour veiller à ce que tous les services non marchands produits par les unités des administrations publiques et les ISBLSM soient valorisés de manière cohérente les uns par rapport aux autres, que tous ces services sont valorisés dans le Système par la somme des coûts encourus dans leur production, c'est-à-dire la somme de la consommation intermédiaire, rémunération des salariés, consommation de capital fixe, des impôts (moins les subventions) sur la production. L'excédent net d'exploitation sur la production de biens ou de services non marchands réalisée par les unités des administrations publiques et par les ISBLSM est supposé être toujours nul » (paragraphe 6.91).

Il importe de souligner que le SCN de 1993 recommande que l'excédent d'exploitation net dans les secteurs non marchands soit **nul**, ce qui signifie qu'il ne recommande pas de prendre en compte le coût financier du capital, puisque son inclusion aurait pour effet de générer un excédent d'exploitation, comme il le fait toujours dans la production marchande. C'est sur cette recommandation que portent les objections formulées par les spécialistes de la comptabilité nationale dans certains pays. Il convient de souligner que l'inclusion du coût financier du capital (dont la valeur est assez importante) aura pour effet d'accroître la valeur de la production de services des administrations publiques et d'augmenter la valeur ajoutée du secteur des administrations publiques d'un montant équivalent. En outre, la part du secteur des administrations publiques dans l'ensemble de l'économie s'accroîtra.

25.2 La pratique canadienne

Dans le SCNC, la valeur de la production de services des administrations publiques est conforme à la formule recommandée dans le SCN de 1993. Elle est égale à leurs coûts de production, c'est-à-dire à la somme de la consommation intermédiaire, de la rémunération des salariés, de la consommation de capital fixe et d'autres impôts sur la production. Les subventions à la production ne sont pas allouées au secteur des administrations publiques dans le SCNC. Aucune allocation du coût financier (ou de l'intérêt) du capital n'est prévue actuellement dans la structure des coûts des sorties de l'administration publique. Voyons ce qui se passerait si le coût intégral des services du capital était inclus dans nos comptes des administrations publiques. En 2001, la valeur des dépenses courantes de l'administration publique au titre des biens et services s'établissait à 204 milliards de dollars, dont la consommation de capital fixe représentait 21 milliards de dollars. La même année, la valeur des structures non résidentielles des administrations publiques s'établissait à 323 milliards de dollars, celle des structures résidentielles, à 8 milliards de dollars et celle des machines et du matériel, à 30 milliards de dollars, soit une formation brute de capital fixe totale de 361 milliards de dollars. Outre les actifs fixes produits dont la valeur s'élève à 361 milliards de dollars, les administrations publiques sont propriétaires d'importantes ressources naturelles. Un taux d'intérêt d'entre 5 et 6 % sur des actifs représentant 361 milliards de dollars générerait un rendement net de quelque 20 milliards de dollars, somme qui se rapproche beaucoup de la valeur de la consommation de capital fixe établie à 21 milliards de dollars. Par conséquent, si nous ajoutons le coût intégral des services du capital, la valeur des dépenses courantes des administrations publiques augmente de 20 milliards de dollars, ce qui représente une hausse très importante, soit d'environ 10 %, des dépenses des administrations publiques.

25.3 La pratique aux États-Unis et ses objections

Dans les comptes CNRP produits par le BEA, la valeur de la production de services des administrations publiques est conforme **actuellement** à la formule recommandée dans le SCN de 1993. Toutefois, le BEA a formulé de sérieuses objections à cette recommandation. Robert Parker et Jack Triplett ont exposé en 1995 la position du BEA comme suit : l'utilisation de la dépréciation comme mesure de la valeur des services des actifs fixes des administrations publiques ne permet d'en mesurer que partiellement la valeur totale. En théorie, la valeur de service d'un actif devrait être égale à la réduction de la valeur de l'actif par suite de son utilisation durant la période en cours (dépréciation) plus un rendement égal à la valeur courante que l'actif pourrait gagner s'il était investi ailleurs (rendement net). (Voir leur article intitulé *Review of the Comprehensive Revision of the National Income and Product Accounts: Recognition of Government Investment and incorporation of a new methodology for calculating depreciation*, publié dans le numéro de septembre 1995 de *Survey of Current Business*). Le Committee on National Statistics du National Research Council des États-Unis a examiné récemment le secteur des administrations publiques dans les comptes nationaux des États-Unis et, dans une section intitulée *Going Beyond the System of National Accounts* il avance l'argument suivant contre l'utilisation de la convention du SCN de 1993 : il est peu plausible de supposer un rendement net nul. Un rendement net nul impliquerait un investissement public excessif. En réalité, toutefois, on constate de façon générale de graves pénuries de nombreux types d'infrastructures publiques, allant des écoles aux systèmes de transport (voir C.M. Slater et M.H. David, rédacteurs, *Measuring the Government Sector of the U.S. Accounts*. Committee on National Statistics, National Research Council, 1998, Washington, DC).

De toute évidence, le BEA souhaiterait que la valeur intégrale des services du capital (dépréciation et rendement net du capital) soit prise en compte dans l'évaluation aux prix courants des services des administrations publiques, ce qui aurait pour effet de faire augmenter la valeur de leur production ainsi que leur valeur ajoutée.

25.4 Conclusions

Les comptables nationaux aux États-Unis ne sont pas les seuls à formuler des objections à la recommandation du SCN de 1993 concernant la valeur de la production de services des administrations publiques. L'Australie a soulevé des objections

semblables et nous appuyons ses positions sans réserve. Ces objections et inquiétudes sont également soulevées dans un document récent de l'OCDE intitulé **La mesure du capital : La mesure des stocks de capital, de la consommation de capital fixe et des services de capital (Paris, 2001)**. Il y est indiqué (à la page 118) que le compte de production dans le SCN de 1993 n'est pas un compte de production proprement dit. Les entrées des services du capital doivent être comptabilisées dans le compte de production parallèlement à la rémunération des salariés. Les services peuvent être évalués selon les loyers purs réels ou estimés payables, c'est-à-dire selon la somme de la dépréciation et des coûts du capital ou des intérêts. Il ne sera pas facile d'estimer la valeur des services du capital, mais ce ne sera pas plus difficile qu'estimer la dépréciation ou la consommation de capital fixe.

Très peu de pays mesurent la valeur des services du capital et nulle part ces services ne sont-ils inclus dans les séries sur la valeur ajoutée dans les comptes nationaux publiés. Certains pays ont élaboré des mesures de volume mais, à notre connaissance, aucun pays n'a encore produit de mesures en prix courants. Selon les États-Unis, l'Australie et le manuel de 2001 de l'OCDE intitulé *La mesure du capital*, la non-inclusion des services du capital et l'interdépendance de l'ensemble des services du capital constituent d'importantes lacunes dans le compte de production du SCN de 1993. Le fait de ne pas tenir compte intégralement des services du capital dans l'évaluation des services des administrations publiques est particulièrement néfaste, sur les plans tant théorique qu'empirique, puisque les valeurs sont très élevées. Selon nos calculs sommaires pour le Canada, le rendement net du capital représenterait une augmentation de 20 milliards de dollars en 2001, montant équivalant à la consommation de capital fixe dans le compte des administrations publiques.

À notre avis, il y a lieu de réviser et d'élargir le SCN de 1993 de manière à tenir compte intégralement des services du capital, soit de la consommation de capital fixe et du rendement net, dans l'évaluation de la production en prix courants de services des administrations publiques. Il faudra établir la valeur des services du capital. Il est donc nécessaire d'examiner la possibilité de produire des mesures des services du capital aux prix courants ainsi que des mesures uniformes du volume de ces services, toutes intégrées aux comptes nationaux, de manière à mieux servir les utilisateurs et à accroître la transparence de ces estimations. Il s'agit là d'un autre domaine dans lequel le SCNC et le BEA devraient mener des recherches conjointes, particulièrement étant donné son importance et sa signification.

Ces observations s'appliquent également à l'évaluation de la production de services par d'autres producteurs non marchands comme les ISBLSM.

26. Valorisation des services de défense

À l'instar de nombreux services gouvernementaux, les services de défense ne sont pas fournis dans le contexte d'un marché, sont payés par l'argent des contribuables et sont consommés collectivement par la société dans son ensemble. Par conséquent, il n'existe pas de prix de marché permettant d'en déterminer la valeur. Dans le système de comptabilité nationale, selon une convention bien établie, leur valeur est réputée être égale à leurs coûts. Toutefois, la pratique en ce qui a trait aux coûts à prendre ou à ne pas prendre en compte pour l'évaluation des services de défense en une période civile donnée diffère considérablement selon le pays. La nécessité de tenir compte de tous les coûts de fonctionnement ainsi que d'une partie des coûts en capital subis au cours d'une période donnée fait l'objet d'un consensus général; toutefois, la définition de ce que constitue le capital en défense est ambiguë.

26.1 Le SCN de 1993

Dans la dernière version du Système international de comptabilité nationale, le SCN de 1993, une question s'est posée concernant la part de l'investissement devant être considérée comme du capital et celle devant être considérée comme des coûts de fonctionnement. Selon le SCN de 1993, « pour être considéré comme un bien de capital, un bien doit non seulement être durable, mais être aussi utilisé de façon répétée ou continue dans la production pendant plusieurs périodes comptables. Or, si les armes à usage militaire, comme les roquettes, les missiles et leurs ogives, sont effectivement utilisées au combat, elles servent alors à détruire et non à produire. Par conséquent, l'utilisation effective d'armes de destruction peut difficilement être considérée comme une entrée d'un processus économique de production » (paragraphe 6.168). En outre, il est précisé dans le SCN que « la défense peut assurément être analysée comme une forme de production qui bénéficie à la population et pour laquelle celle-ci est prête à payer, individuellement ou collectivement. En outre, la défense exige, comme toute autre activité productive, l'usage répété ou continu de certains biens durables pendant plusieurs périodes comptables. Par conséquent, il est possible d'opérer une distinction entre les biens durables qui sont effectivement comme dans n'importe quel autre type de production et ceux qui ne sont jamais utilisés ou qui, s'ils le sont, ne constituent pas des entrées dans un processus de production. Cela suggère une distinction entre les biens durables ordinaires qui sont de nature à être

utilisés partout dans l'économie et les armes militaires de destruction conçues pour le combat » (paragraphe 6.169). Le SCN de 1999 recommande donc que « les dépenses militaires consacrées à l'acquisition d'armes de destruction et de leurs matériels de lancement doivent être classées en consommation intermédiaire. Par contre, la construction de bâtiments, y compris celles des hôpitaux et des écoles destinés à être utilisés par du personnel militaire, de même que la construction de routes, de ponts, d'aérodromes, de docks, etc., à usage des établissements militaires doivent être traitées comme formation brute de capital fixe » (paragraphe 6.171). Une distinction claire est établie dans le SCN de 1993 entre l'équipement militaire proprement dit, pouvant être utilisé à des fins militaires seulement, et les autres biens d'équipement acquis par les services de défense qui peuvent aussi servir à des fins civiles. Il y a lieu de signaler que tous les pays ne font pas cette distinction. Comme les dépenses de défense sont généralement assez importantes, le manque d'uniformité dans leur traitement rend les comparaisons internationales problématiques.

26.2 La pratique canadienne

Au Canada, nous avons appliqué la recommandation du SCN de 1993 en ce qui a trait aux dépenses de défense. Par exemple, en 1999 le ministère de la Défense a consacré 2,5 milliards de dollars à l'achat d'équipement, dont les dépenses au titre de l'équipement militaire représentaient environ 1,9 milliard de dollars. Conformément à la recommandation du SCN de 1993, cette somme de 1,9 milliard de dollars a été imputée à l'exercice et seulement 0,6 milliard de dollars a été capitalisé. Habituellement, l'équipement militaire représente plus de 60 % de l'équipement total acheté par le ministère de la Défense. Si nous avons capitalisé tout l'équipement militaire, la consommation de capital fixe, et donc le niveau de notre PIB, aurait augmenté annuellement d'environ 1,5 milliard de dollars dans les années 90. Il y a lieu de signaler à ceux qui ne connaissent pas bien les conventions du SCN que la reclassification des achats d'équipement, actuellement classés comme dépenses de fonctionnement, aux dépenses en capital n'a pas d'effet sur le niveau des dépenses finales et donc sur le PIB d'un pays. Ce qui a un effet sur le niveau du PIB, c'est l'inclusion de la consommation de capital comme dépense courante supplémentaire imputée engagée par le secteur des administrations publiques.

26.3 La pratique aux États-Unis

Le BEA rejette la recommandation du SCN de 1993 concernant les dépenses de défense et sa position est bien exposée dans un document récent intitulé **The System of National Accounts for the New Economy: What Should Change** (rédigé par Brent Moulton, en juin 2002 et présenté à la réunion de l'Association internationale pour les statistiques officielles qui a eu lieu en août 2002 à Londres). On signale dans ce document que le SCN reconnaît la fourniture de services de défense comme un service productif et la main-d'œuvre ainsi que l'équipement et les bâtiments et ouvrages autres que les armes utilisés par les forces armées sont considérés comme des facteurs de production. Cependant, de l'équipement de haute technologie, comme les avions, les tanks et les navires de guerre est de plus en plus souvent utilisé en remplacement du personnel dans les activités de défense. En ne comptant pas ces entrées critiques au nombre de ceux qui fournissent des services de capital aux forces armées, le traitement du SCN porte sérieusement atteinte aux comptes lorsqu'il décrit le processus réel de production des services de défense (paragraphe 35). Les comptes sont également moins utiles pour ce qui est de mesurer l'épargne et la richesse du fait que la plus grande partie de l'équipement de défense n'est pas considérée comme du capital. Les articles d'équipement militaire sont des actifs de valeur qui sont parfois vendus et les bilans nationaux devraient le refléter (paragraphe 36). De l'avis du BEA, l'équipement militaire est aussi utilisé de façon continue dans la production de services de défense et, par conséquent, il constitue un actif fixe de l'administration fédérale. Selon le BEA, l'investissement dans l'élaboration et l'acquisition de missiles, de fusées et d'autres armes comme des bombes atomiques permet de fournir de façon continue des services de défense à la collectivité dans son ensemble, de sorte qu'il s'agit bien de capital.

Cette capitalisation supplémentaire (comparativement au SCN de 1993) a ajouté environ 60 milliards de dollars US en valeur ajoutée et consommation finale du secteur des administrations publiques aux États-Unis au cours des dernières années. Tous les autres pays de l'OCDE se conforment aux lignes directrices du SCN de 1993. L'OCDE devrait présenter dans ses rapports, dans la mesure du possible, des conventions comparables pour les évaluations entre pays. L'OCDE reçoit du BEA des données sur les comptes nationaux sur la base comparable selon le SCN de 1993 dont le BEA élimine la capitalisation de l'équipement militaire, ce qui fait que le PIB établi sur la base du SCN publié par l'OCDE est inférieur au PIB établi sur la base des CNRP d'environ 60 milliards de dollars US (somme qui représente la consommation de capital fixe aux fins d'équipement militaire, laquelle fait partie de la valeur ajoutée du secteur général des administrations publiques dans les CNRP).

26.4 Conclusions

La question soulevée par le BEA selon laquelle l'équipement de défense sert à la fourniture de services d'une manière continue a d'importantes répercussions sur le plan statistique et nous sommes entièrement d'accord que son traitement dans le SCN de 1993 doit être réexaminé d'urgence par l'Inter-Secretariat Working Group on National Accounts. En outre, le traitement préconisé dans le SCN de 1993 exige de procéder à une série d'opérations peu attrayantes chaque fois qu'il s'agit d'achat ou de vente d'équipement militaire. Les ventes de navires de guerre, d'avions militaires, etc. entre pays, surtout, sont assez nombreuses et peuvent être significatives. Selon le SCN de 1993, dans le cas d'une vente à un non-résident, il faut probablement que l'entrée de l'exportation des biens entraîne une réduction correspondante de la consommation intermédiaire de la défense. Un paiement sous forme d'une consommation intermédiaire réduite a peu d'attrait intuitif puisqu'en réalité il ne peut y avoir une consommation intermédiaire négative.

Tant que les problèmes soulevés par le BEA ainsi que par l'Australie (et nous comprenons leurs préoccupations qui sont bien exposées) n'auront pas été résolus au niveau international, il importe que l'OCDE continue de publier des séries comparables à l'échelle internationale sur les dépenses de défense, telles que les utilisateurs puissent les utiliser en connaissance de cause et en toute confiance.

Outre le débat sur la question de savoir si l'équipement devrait être considéré comme capital pour les services de défense, les observations ci-dessus concernant l'inclusion du **coût intégral des services du capital** s'appliquent également ici.

27. Activités du siège social

Lorsque la production d'une entreprise prend place dans plusieurs établissements, il arrive que certaines activités auxiliaires soient exécutées de façon centralisée, pour le bénéfice collectif de tous les établissements. Ainsi, les services des achats, des ventes, de la comptabilité, de l'informatique, de l'entretien ou d'autres services d'une entreprise sont parfois sous la responsabilité du siège social, situé en un lieu différent des établissements où sont exercées les activités de l'entreprise. Les activités du siège social peuvent être traitées de l'une de deux façons : a) le siège social est reconnu comme un établissement distinct; il a une production et de la valeur ajoutée et il vend ses services aux établissements qu'il dessert; ou b) il n'est pas reconnu comme un établissement distinct, il n'a pas de production ni de valeur ajoutée et ses coûts sont répartis entre les établissements qu'il dessert, proportionnellement, par exemple, à la valeur de la production ou des coûts des établissements, et ajoutés aux propres coûts de ces derniers.

La valeur ajoutée totale dans l'économie ne change pas mais la répartition par tranche d'activité (si les établissements se situent dans plus d'une branche) et la valeur ajoutée par région (si les établissements sont situés dans plus d'une région) changent, selon le mode de traitement choisi.

27.1 Le SCN de 1993

Le SCN de 1993 recommande l'option b) ci-dessus puisque le fournisseur de services auxiliaires, par exemple un siège social, n'étant pas reconnu comme établissement, n'a pas de production. Il est précisé que (paragraphe 5.13) :

« a) Le produit d'une activité auxiliaire n'est pas explicitement reconnu ni séparément enregistré dans le Système. Il s'ensuit que l'utilisation de ce produit n'est pas non plus enregistrée;

b) Toutes les entrées consommées par une activité auxiliaire — le matériel, la main-d'œuvre, la consommation de capital fixe, etc. — sont traitées comme des entrées de l'activité principale ou secondaire à laquelle elle fournit son support;

c) Il n'est pas possible d'identifier la valeur ajoutée d'une activité auxiliaire, parce qu'elle est combinée avec la valeur ajoutée de l'activité principale ou secondaire ».

27.2 La pratique canadienne

À Statistique Canada, on considère les sièges sociaux comme des unités distinctes, avec un emplacement géographique, auxquelles on impute un effectif et des dépenses en immobilisations; toutefois, cette pratique se limite aux enquêtes axées sur l'établissement menées dans les branches de la fabrication. Dans le cas de toutes les autres branches d'activité, les sièges

sociaux ne sont pas désignés séparément. Aux fins de la classification par branche d'activité, on attribue l'unité complète à une branche unique, celle dans laquelle est produite le gros de la valeur ajoutée des établissements qu'elle dessert. Dans les tableaux canadiens d'entrées-sorties, les sièges sociaux ne figurent pas séparément dans les statistiques sur les branches d'activité du SCNC, puisque chaque siège social est classé dans la même branche d'activité que l'établissement le plus important qu'il dessert. Cette convention en matière de classification dans le SCNC diffère de celle recommandée dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) où une classe distincte a été créée qui regroupe tous les sièges sociaux, quels que soient les établissements et la branche d'activité qu'ils desservent. Selon la pratique actuelle, la valeur ajoutée, mettons, pour la branche de la fabrication est la même dans le SCNC que dans le SCN de 1993 mais sa répartition selon la branche d'activité diffère selon qu'on applique la convention du SCNC ou celle du SCN de 1993. En outre, la valeur de la production de même qu'une valeur identique de la consommation intermédiaire sont plus élevées dans le SCNC que dans le SCN de 1993.

Comme les services fournis par le siège social aux établissements ne représentent pas des transactions commerciales extérieures, il convient d'élaborer une convention pour imputer la valeur de sa production. Dans le SCNC, la valeur de la production du siège social est égale à ses coûts d'exploitation. La production du siège social est complètement utilisée au stade de la consommation intermédiaire par les établissements qu'il dessert, de sorte que la valeur ajoutée de chaque établissement diminue d'une quantité correspondant aux services utilisés du siège social.

Dans les tableaux provinciaux d'entrées-sorties du Canada, le siège social est reconnu comme un établissement distinct et aux fins de la classification par branche d'activité, l'unité complète est attribuée à une seule branche. Cette branche d'activité est celle dans laquelle est générée la majeure partie de la valeur ajoutée des établissements, comme nous l'avons fait pour le calcul des statistiques par branche d'activité à l'échelon national. Le siège social génère des produits qui sont complètement utilisés au stade de la consommation intermédiaire par les établissements qu'il dessert, ce qui a pour effet de réduire la valeur ajoutée de chaque établissement d'une quantité correspondant aux services utilisés du siège social. La valeur ajoutée ne varie pas pour le pays dans son ensemble, mais sa répartition entre provinces ou régions varie, sa diminution dans certaines régions étant compensée par une augmentation identique dans la région où est établi le siège social. La répartition régionale de la production et de la valeur ajoutée diffère selon qu'on utilise les conventions du SCNC ou celles du SCN de 1993.

27.3 La pratique aux États-Unis

Pour les comptes d'entrées-sorties de 1992 du BEA, les activités du siège social ont été traitées d'une manière conforme au SCN de 1993, c'est-à-dire qu'aucune production ne leur a été imputée et que les dépenses liées à leurs activités ont été enregistrées comme entrées de la branche d'activité desservie par le siège social.

Les activités du siège social sont indiquées de façon différente dans les comptes d'entrées-sorties de 1997, publiés en décembre 2002. Il y a une classe du SCIAN pour la gestion des sociétés et des entreprises. La production de cette branche d'activité est mesurée selon ses coûts totaux, qui comprennent certaines dépenses assumées par le siège social pour le compte d'autres établissements de l'entreprise ainsi que des dépenses directement liées aux activités du siège social. Les services des sièges sociaux sont alors vendus aux branches d'activité qu'ils desservent. Le résultat ne change pas la valeur ajoutée totale dans l'économie, mais il change sa répartition puisque la rémunération, la dépréciation et les impôts versés par les sièges sociaux sont inclus dans la valeur ajoutée de la nouvelle branche d'activité plutôt que dans la valeur ajoutée de la branche d'activité desservie.

27.4 Conclusions

Dans les statistiques des branches d'activité du SCNC, particulièrement dans ses tableaux d'entrées-sorties, les sièges sociaux sont désignés séparément seulement dans le secteur de la fabrication où chaque siège social est attribué à une seule branche d'activité, celle dans laquelle est produite le gros de la valeur ajoutée des établissements qu'elle dessert. La valeur de sa production (limitée au secteur de la fabrication) est égale à ses frais d'exploitation et elle est complètement utilisée par les établissements qu'elle dessert. Aux États-Unis, dans les tableaux d'entrées-sorties de 1992, le siège social n'était pas désigné séparément et les tableaux étaient établis conformément à la convention proposée dans le SCN de 1993, tandis que dans les tableaux d'entrées-sorties de 1997, les sièges sociaux sont classés dans une branche d'activité distincte et ont leur production et leur valeur ajoutée.

Au SCNC, nous attribuons à la production du siège social, dans le secteur de la fabrication, une valeur égale à ses coûts de fonctionnement. En ce qui concerne les comptes provinciaux, la question s'est posée de savoir si la pratique actuelle du SCNC reflète comme il se doit la réalité économique. La valeur de la production d'un siège social devrait-elle inclure, outre ses coûts de fonctionnement, une part des bénéfices des établissements qu'il dessert? Dans l'affirmative, la part des bénéfices attribuée au siège social peut être égale à la part des salaires totaux versés par l'entreprise qui revient au siège social multipliée par les bénéfices totaux de l'entreprise. On peut imaginer d'autres conventions pour répartir les bénéfices. Quoiqu'il en soit, la solution que nous préférons actuellement est celle qui consiste à calculer la valeur de la production du siège social en ajoutant aux coûts subis par ce dernier les bénéfices répartis. Nous discuterons peut-être de cette question avec nos collègues au BEA pour en arriver à une décision conjointe.

Il convient de régler aussi l'autre question concernant l'application aux statistiques canadiennes de la classe des sièges sociaux créés dans le SCIAN, puisque les États-Unis ont déjà décidé de l'appliquer dans leur série de données sur les branches d'activité à compter de 1997. Dans ce contexte, il y a lieu de signaler qu'il n'était pas possible de créer une branche distincte des sièges sociaux dans les tableaux d'entrées-sorties canadiens de 1997, même si ces tableaux étaient fondés sur le SCIAN, puisque des données complètes n'étaient pas disponibles. Toutefois, Statistique Canada a maintenant mis en place un programme d'enquête destiné à recueillir des données sur les sièges sociaux dans toutes les branches d'activité pour l'année de référence 2002. Ainsi, il est prévu d'inclure une branche d'activité distincte regroupant les sièges sociaux dans les tableaux d'entrées-sorties à compter de 2002, de manière à rendre entièrement comparable le niveau de détail dans les tableaux d'entrées-sorties dans les deux pays.

La recommandation du SCN de 1993 devient particulièrement problématique quand on produit des tableaux d'entrées-sorties ou des statistiques sur les branches d'activité au niveau provincial ou régional. Au niveau régional, quand le siège social se situe dans une autre région que celle où sont établies les unités de production qu'il dessert, l'application rigoureuse de la recommandation du SCN de 1993 impliquerait que le siège social ne contribue aucunement à la valeur ajoutée dans cette région. Cette recommandation concernant l'enregistrement des activités des sièges sociaux selon le SCN de 1993 allant à l'encontre du sens commun, il convient de la modifier de manière à tenir compte de la réalité économique, tant pour les statistiques régionales que pour les statistiques sur les branches d'activité.

Conclusions générales

Dans le présent rapport, nous décrivons brièvement les similitudes et les écarts entre les comptes de production du Canada et ceux des États-Unis. Notre examen ne porte que sur les questions qui influent sur le **niveau** de production, la valeur ajoutée et le PIB, au niveau de l'économie dans son ensemble ainsi que de la branche d'activité ou du secteur, **tous aux prix courants**. Nous avons relevé 27 questions, réparties sous quatre grandes rubriques : A) Examen de la frontière de la production recommandée dans le SCN de 1993 et effet de sa mise en œuvre **non intégrale** sur le niveau de production dans les deux pays. B) Examen des pratiques actuelles des deux pays d'établissement du compte de production pour les secteurs institutionnels par rapport aux recommandations du SCN de 1993 et leur effet sur les comparaisons entre les deux pays et à l'échelle internationale. C) Examen des conventions appliquées pour évaluer la production et la valeur ajoutée dans les deux pays par rapport aux recommandations du SCN de 1993 et leur incidence sur les comparaisons entre branches d'activité ainsi qu'à l'échelon international. D) Examen des conventions actuelles du SCN de 1993 et recensement de celles qui ne sont plus alignées sur la réalité économique à l'échelle mondiale et qui pourraient donc être changées.

Effet sur le PIB global du manque d'uniformité avec le SCN de 1993

La frontière de la production est identique au Canada et aux États-Unis et conforme à celle dans le SCN de 1993, sauf quelques exceptions. Selon notre estimation approximative, les activités manquantes ajouteraient tout au plus 1 % à notre PIB global. Dans le cas du Canada, pour la période en cours, nous pourrions ajouter environ 2,5 milliards de dollars pour la main-d'œuvre au titre de la construction pour compte propre, environ 1 milliard de dollars pour la capitalisation des vergers, environ 0,5 milliard de dollars pour la capitalisation des originaux récréatifs et 0,2 milliard de dollars pour la prostitution; nous pourrions ajouter encore plusieurs milliards de dollars pour les stupéfiants sans atteindre un total de 10 milliards de dollars ou 1 % de notre PIB actuel. La situation est probablement la même aux États-Unis. Ceci dit, il ne faudrait pas à notre avis continuer de ne pas tenir compte de ces activités. Leur incidence globale est très faible mais leur effet sur les régions et les diverses branches d'activité peut être considérable. Ces branches d'activité comprennent celles de l'agriculture, de la construction, des services culturels et des services personnels. En outre, leur incidence varie beaucoup d'un pays à l'autre, particulièrement dans les pays en développement, ce qui rend les comparaisons au niveau international problématiques. En tant que pays développés sur le plan statistique, nous devons donner l'exemple en appuyant la mise en œuvre intégrale du SCN de 1993 dans le monde entier.

Effet sur le PIB global des différences méthodologiques entre les deux pays

Dans plusieurs domaines, les deux pays appliquent des méthodes et des conventions différentes qui aboutissent à des différences dans la valeur de la production. Les deux différences les plus importantes touchent les services bancaires (SIFIM) et la défense. La valeur des SIFIM est calculée de façon assez semblable dans l'un et l'autre pays mais son allocation aux utilisateurs est très différente. Aux États-Unis, la production totale est allouée aux déposants tandis qu'au Canada, elle est répartie entre les déposants et les emprunteurs, tel qu'il est recommandé dans le SCN de 1993. Comme la plupart des déposants font partie du secteur des ménages et que la plupart des emprunteurs font partie du secteur des entreprises, l'application de la convention américaine aboutit à l'allocation d'une part beaucoup plus importante de la production à la consommation finale des ménages, et donc au PIB, comparativement au Canada. Nous estimons que cela a pour effet de faire augmenter le PIB global aux États-Unis de plus de 1,5 %, comparativement au Canada.

Le BEA a aussi soulevé la question de l'inclusion de l'équipement militaire dans le capital des services de défense, ce qui n'est pas recommandé dans le SCN de 1993. Le BEA et d'autres organismes aux États-Unis se sont penchés sur la question et, à notre avis, ils ont avancé des arguments convaincants à l'appui de l'inclusion de l'équipement militaire dans le capital et donc de la modification du SCN de 1993 à cet égard. Le BEA inclut déjà cet équipement dans son PIB publié et sa valeur au cours des dernières années s'élève à environ 60 milliards de dollars US, ce qui représente plus de 0,5 % du PIB. Les États-Unis et l'Australie contestent tous deux le bien-fondé des lignes directrices du SCN de 1993 sur la capitalisation des services de défense et nous trouvons leurs arguments très convaincants. Nous aimerions tous que la restriction concernant la capitalisation de l'équipement militaire dans le SCN de 1993 soit éliminée.

Selon nos pratiques actuelles d'allocation des SIFIM et de la capitalisation des services de défense, le PIB des États-Unis est de plus de 2 % plus élevé que celui du Canada. Le BEA réexamine la convention actuelle de répartition des SIFIM et pourrait adopter la recommandation à l'effet que tous les SIFIM soient répartis entre tous les utilisateurs, les emprunteurs et les déposants. En outre, la restriction actuelle concernant la capitalisation de l'équipement militaire pourrait être éliminée également, de sorte que les différences actuelles entre nos deux pays pourraient disparaître dans un avenir rapproché.

Secteurs non commerciaux

Le Canada et les États-Unis établissent tous deux des comptes de production pour les deux secteurs non commerciaux (non marchands), soit le secteur des administrations publiques et celui des ISBLSM. Leurs valeurs individuelles ne sont pas comparables entre les deux pays. Par exemple, le secteur des administrations publiques au Canada représente environ 16 % de la valeur ajoutée globale, comparativement à environ 10 % aux États-Unis. Cet écart tient principalement aux différentes conventions de classification appliquées : la plupart des institutions sans but lucratif sont classées dans le secteur des administrations publiques au Canada et dans celui des ISBLSM aux États-Unis. Ainsi, le secteur des ISBLSM représente environ 4 % du PIB global aux États-Unis mais seulement 1 % au Canada. De plus, la méthode de calcul de la consommation de capital fixe dans le secteur des administrations publiques employée au Canada produit une estimation plus élevée que la méthode employée aux États-Unis. Les chiffres publiés permettent facilement de conclure, à tort, que les administrations publiques jouent un rôle plus important et les organismes de bienfaisance, un rôle moindre au Canada comparativement aux États-Unis. En réalité, toutefois, les valeurs des activités menées dans les seuls secteurs des administrations publiques et de la défense sont assez semblables dans les deux pays et la valeur plus élevée du secteur des administrations publiques au Canada tient surtout à ce que ses administrations publiques participent beaucoup plus que celles des États-Unis à la prestation de services de santé publique à la population dans son ensemble. Une solution possible consisterait pour le SCNC de mener des discussions détaillées avec nos collègues au BEA et de s'entendre sur les règles de classification à adopter par les deux pays. Entre-temps, le SCNC pourrait mettre davantage l'accent sur les résultats des deux secteurs non commerciaux mis ensemble et publier, dans le secteur des administrations publiques, des données au niveau de détail du sous-secteur pour a) les administrations publiques et la défense et b) d'autres activités des administrations publiques, y compris dans le domaine de l'enseignement, de la santé, etc.

Valorisation de la production et de la valeur ajoutée par branche d'activité

Dans ce domaine également, les pratiques des deux pays diffèrent beaucoup. Le Canada évalue la valeur ajoutée par branche d'activité aux prix de base, comme le recommande le SCN de 1993. Le Canada évalue aux prix de base également, tel qu'il est recommandé, la production de tous les produits auxquels les subventions ne sont pas accordées. Dans le cas d'une poignée de produits auxquels les subventions sont accordées au Canada, nous avons modifié la recommandation du SCN de 1993 en n'incluant pas les subventions dans l'évaluation de la production. Aux États-Unis, la production et la valeur ajoutée sont toutes deux évaluées aux prix à la production, qui comprennent toutes les taxes de vente et d'accise perçues par les différents paliers de gouvernement. Cette convention ajoute, tant à la production qu'à la valeur ajoutée, les taxes de vente d'accise perçues par les entreprises en vue d'être remises aux administrations publiques. D'après les sources canadiennes, ces taxes ont ajouté 75 milliards de dollars en 2001 au PIB global de 1 092 milliards de dollars, et la partie de ces taxes perçues par les branches du commerce représentait un montant très élevé. Par conséquent, la valeur ajoutée des branches du commerce, par exemple, aux États-Unis est plus élevée qu'au Canada, l'écart correspondant au montant des taxes de vente et d'accise. Les résultats de la valeur ajoutée par branche d'activité dans les deux pays ne sont pas comparables. Ce fait a une incidence importante sur la comparaison des estimations de la productivité par branche d'activité des deux pays, à moins d'apporter des ajustements permettant de comparer les séries sur la valeur ajoutée, ce qui n'est pas facile.

Valorisation des services financiers

L'évaluation des services financiers dans le SCN de 1993 représente une nette amélioration par rapport à celle dans le SCN de 1968. Toutefois, certaines lignes directrices du SCN de 1993 se sont révélées difficiles à mettre en œuvre et d'autres semblent présenter des lacunes à la suite de l'évolution rapide survenue dans le secteur des finances depuis la rédaction du SCN de 1993. Dans le calcul de la production des services financiers (banques, sociétés d'assurances, autres entreprises financières), il convient de régler d'urgence deux questions principales : a) faut-il inclure les gains ou pertes en capital et b) faut-il inclure le revenu tiré de fonds propres? Le SCN de 1993 recommande d'exclure ces deux éléments. L'OCDE a créé deux groupes de travail, l'un sur le secteur bancaire et l'autre, sur le secteur des assurances, qui examinent entre autres ces deux questions. Le BEA a soutenu, en avançant de bons arguments à l'appui, qu'il convient d'inclure dans la production les gains en capital et le revenu tiré de fonds propres. Nous appuyons la position du BEA selon laquelle il y a lieu de réviser le SCN de 1993 à cet égard. Il convient de signaler que nous avons déjà inclus le revenu tiré de fonds propres dans la production des services financiers dans le SCNC, mais qu'aux États-Unis ce revenu est exclu parce que les SIFIM ne sont pas encore alloués aux emprunteurs, tel qu'il est indiqué plus haut.

Pour le calcul des services d'assurance, il importe aussi de déterminer comment traiter la destruction de biens résultant d'événements exceptionnels comme les ouragans et les attaques terroristes comme celles survenues le 11 septembre 2001.

Le BEA et le Australian Bureau of Statistics considèrent tous deux que le SCN de 1993 comporte des lacunes, et nous partageons leur avis; par conséquent, il y a lieu de le réexaminer. À l'heure actuelle, les pratiques des deux pays dans ce domaine diffèrent. Le groupe de travail de l'OCDE mentionné ci-dessus, qui comprend du personnel spécialisé du SCNC et du BEA, se penche actuellement sur cette question. Nous attendons avec impatience de connaître les résultats de leurs délibérations et leurs conclusions.

Valorisation des services des administrations publiques et de la défense

Dans le SCN de 1993, l'évaluation des services des administrations publiques, y compris les services de défense, est égale à leurs coûts — consommation intermédiaire, rémunération des salariés et consommation de capital fixe. Le BEA préconise l'inclusion du coût intégral des services du capital, soit la consommation de capital fixe **plus** le coût financier ou le coût de l'intérêt du capital, et non seulement le coût de consommation du capital dans l'évaluation des services des administrations publiques. La position du BEA est bien exposée. Nous appuyons sans réserve un examen de cette question. Il convient de signaler que son inclusion ajoutera un montant très considérable à la valeur des services des administrations publiques et au PIB global, par exemple environ 20 milliards de dollars au Canada pour la période en cours, ce qui représente une valeur de magnitude similaire à celle de la consommation fixe de capital.

Activités du siège social

Outre l'évaluation des services financiers ainsi que des services des administrations publiques et de défense, le SCN de 1993 comporte une lacune dans son traitement des activités du siège social, particulièrement lorsque les comptes sont établis pour des régions. Dans le SCN de 1993, le siège social n'est pas considéré comme un établissement distinct, il n'a pas de production ni de valeur ajoutée et ses coûts sont répartis entre les établissements qu'il dessert. Cette convention donne des résultats qui vont à l'encontre du sens commun lorsque le siège social est situé dans une région et que les établissements qu'il dessert sont situés dans d'autres régions. Selon la classification du SCIAN, les sièges sociaux sont classés comme établissements distincts et font partie d'une branche d'activité distincte. Les sièges sociaux sont considérés comme des unités distinctes dans les comptes d'entrée-sorties de référence de 1997 des États-Unis mais, dans les tableaux d'entrées-sorties nationaux et provinciaux du Canada, ils sont considérés comme des établissements distincts seulement dans le secteur de la fabrication. Il s'agit là d'une autre différence entre les pratiques de classification des branches d'activité des deux pays. Cette différence disparaîtra à compter de l'année de référence 2002, à la suite de la création d'une branche de sièges sociaux distincte dans les tableaux canadiens d'entrées-sorties.

Valeur ajoutée nette

La valeur ajoutée nette est privilégiée par rapport à la valeur ajoutée brute parce qu'elle est davantage conforme au concept hicksien théoriquement correct du revenu et du développement durable. Son calcul exige une estimation de la consommation de capital fixe selon le secteur et la branche d'activité. Dans le SCNC, il n'y a pas d'estimation de la consommation de capital fixe par branche d'activité et, même dans les séries de macrodonnées, elle est estimée non selon la consommation de capital fixe mais selon la dépréciation déterminée aux fins de l'impôt. Les comptes des branches d'activité du BEA comprennent ces estimations de la consommation de capital fixe et dans les séries de macrodonnées des CNRP, on utilise à la fois la dépréciation déterminée aux fins de l'impôt et la consommation de capital fixe. La méthode américaine qui consiste à distribuer les provisions pour consommation de capital et le rajustement pour consommation de capital calculés au niveau de l'entreprise pour obtenir la consommation de capital fixe au niveau de la branche d'activité aux fins du calcul du PIB par branche d'activité est fort novatrice et pragmatique; à notre avis, son adoption dans le SCNC accroîtra grandement l'utilité de ses statistiques sur les branches d'activité.

Autres questions

Il existe aussi des similitudes et des différences dans plusieurs autres domaines, mais elles ne sont pas aussi marquées que celles relevées ci-dessus. Le Canada et les États-Unis font tous deux abstraction des achats et des ventes d'actifs immobiliers existants entre deux branches d'activité dans le secteur des entreprises, pratique qui n'est conforme ni au SCN de 1993 ni aux principes comptables des entreprises et qui pourrait aboutir à des estimations incorrectes de la productivité multifactorielle par branche d'activité. Ni le Canada ni les États-Unis n'établissent de comptes de production par secteur, s'écartant ainsi de la recommandation du SCN de 1993. Le SCN de 1993 a sagement recommandé d'établir un compte de production pour les secteurs institutionnels puisque seuls ces secteurs (et non les branches d'activité) sont et peuvent être utilisés aux fins de l'établissement de la série intégrale de comptes comme le compte de production, le compte des revenus

et dépenses, le compte de financement du capital et le compte du bilan. Le Canada et les États-Unis produisent tous deux des tableaux d'entrées-sorties standards fondés sur le SCIAN mais les agrégations des branches d'activité diffèrent quelque peu, de sorte que ces tableaux ne sont pas facilement comparables au niveau de détail des branches d'activité. Le Canada et les États-Unis ont tous deux d'importants programmes de statistiques des branches d'activité et leurs tableaux d'entrées-sorties respectifs jouent un rôle crucial. Les deux pays ont classé leurs branches d'activité par secteur mais les frontières des secteurs ne sont pas identiques et la présentation des données au niveau de détail de la branche d'activité pour les secteurs non marchands est fort différente. Toutes ces questions sont examinées en détail dans le présent document et le lecteur qui souhaite de plus amples renseignements peut se reporter aux sections pertinentes.

Observations finales

Le Canada et les États-Unis produisent chacun un ensemble exhaustif de statistiques sur les comptes nationaux et ces ensembles, de façon générale, sont conformes aux lignes directrices révisées sur la comptabilité nationale applicables à l'échelle internationale, au SCN de 1993 et l'un à l'autre. Le SCN de 1993 date déjà d'il y a dix ans et, étant donné les nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, il convient d'apporter des modifications à ses lignes directrices actuelles. Nos divergences, dans un petit nombre de cas, par rapport aux lignes directrices du SCN de 1993 tiennent aux difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés lorsque nous avons voulu les appliquer à nos comptes; nous avons donc modifié ces lignes directrices ou bien nous ne les avons tout simplement pas appliquées. Nous avons documenté et justifié ces écarts et nous les avons largement diffusés. L'examen en cours du SCN permettra peut-être d'éliminer certaines de ces divergences. Certaines différences entre les pratiques des deux pays pourraient disparaître dans un avenir rapproché étant donné que les membres du personnel spécialisé du BEA et du SCNC ont collaboré étroitement et amicalement aux délibérations sur ce rapport et envisagent avec plaisir une collaboration plus poussée aux fins de l'harmonisation et de l'amélioration de nos comptes nationaux et de ce fait, espère-t-on, des normes internationales. Le présent document est un premier pas concret dans cette direction. Il vise d'abord et avant tout à permettre aux compilateurs et aux utilisateurs dans nos deux pays de mieux comprendre nos pratiques actuelles, nos similitudes et nos différences, afin de pouvoir comparer utilement les données des comptes nationaux publiées. Le présent document ne porte que sur les questions qui ont une incidence principalement sur le compte de production, notamment sur le niveau de production, la valeur ajoutée et le PIB, au niveau de l'économie dans son ensemble et par branche d'activité ou secteur, tous aux prix courants. Les deux pays emploient des méthodes très similaires pour établir des estimations en prix constants, puisque tous deux utilisent les indices de volume en chaîne de Fisher, qui sont aussi les indices privilégiés par le SCN de 1993; cependant, de toute évidence, ils utilisent pour produire des estimations de volume des déflateurs ainsi que des méthodes d'évaluation directe et d'extrapolation de quantités qui ne sont pas toujours identiques. Ainsi, nos similitudes et nos différences sur le plan des méthodes, des conventions, des hypothèses, de la classification, etc., qui influent sur les valeurs en prix courants influent aussi, mais de façon non identique, sur les séries en prix constants. Par conséquent, il sera utile de préparer un document détaillé sur les similitudes et les différences entre les déflateurs utilisés par les deux pays.

On espère que d'autres rapports semblables seront rédigés à l'avenir sur d'autres questions dans le domaine de la comptabilité nationale qui touchent à d'importantes statistiques comme le taux d'épargne, le prêt net, les comptes de financement du capital et le bilan au niveau de détail des secteurs institutionnels et pour l'économie dans son ensemble. Des données comparatives détaillées sur ces questions et une bonne connaissance de ces dernières seront fort utiles aux fins de l'examen du rendement des marchés financiers dans nos deux économies qui sont de plus en plus étroitement liées.

Nota

Je tiens à exprimer ma gratitude à nombre de mes collègues au BEA, tout spécialement Brent Moulton (qui a organisé la plupart des commentaires), Sumiye Okubo, Bob Yuskavage, Brooks Robinson, Ann Lawson, Mark Planting et Karen Moses ainsi qu'à mes collègues à Statistique Canada, particulièrement Abe Tarasofsky, Karen Wilson, Yusuf Siddiqi et Trish Horricks, pour leur aide précieuse, leur collaboration fort appréciée ainsi que leurs précisions et commentaires détaillés lors de la rédaction du présent document. Toutefois, les opinions exprimées ici sont les miennes et n'engagent pas les collègues qui m'ont fourni leur aide, Statistique Canada ou le BEA.